

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE POMMIERS



Plan Local d'Urbanisme

Etude paysagère du CAUE du Rhône

Pièce n°	Projet arrêté	Document soumis à enquête publique	Approbation
11	Le 26/03/2013	Arrêté prescrivant l'enquête publique Le 25/07/2013	Le 04/11/2013

Pommiers

Les abords de la nouvelle école

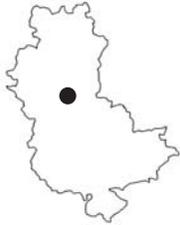
Lecture paysagère/urbaine et orientations d'aménagement

Février 2012

Maître d'ouvrage :
Pommiers

Paysagiste :
Samuel Auray

Urbaniste conseiller :
Christian Le Dain



Sommaire

1. Contexte de l'étude.....	5
2. Diagnostic.....	6
Le site d'étude et ses usages	
Un site multifonctionnel pour les habitants du village	
Le site, sa position et ses connexions au village et aux quartiers d'habitation	
Le site et ses accès	
Le site, une terrasse supplémentaire dans le village	
Plan topographique de l'état existant	
3. Synthèse des enjeux d'aménagement.....	14
4. Orientations d'aménagement.....	15
Plan schématique de proposition	
Schéma de proposition	
Coupes schématiques de proposition	
Références	
Recontextualisation des propositions	
5. Conclusion.....	21

1. Contexte de l'étude



Objet du conseil :

La commune de Pommiers a terminé la construction de nouveaux bâtiments scolaires dans son centre bourg, au nord de l'ancienne école.

L'extrémité nord des bâtiments est implanté sur un terrain de sport situé sur une plateforme au dessus d'un petit parc communal.

Une partie du terrain de sport a été amputée par l'emprise du bâtiment. Le projet scolaire remet en question l'usage de ce terrain et soulève la question de son réaménagement en relation avec le parc communal voisin.

Le conseil porte sur l'ancien terrain de sport et le parc.

La problématique posée par la commune est le traitement et la gestion des hauts talus qui séparent le parc de l'ancien terrain de sport et du Chemin de Champs du Bois.

Le contexte urbain

Le site d'étude jouxte le centre bourg ancien de Pommiers. Il est situé à moins de 300 mètres de la place de l'église ou de la Mairie.

Le parc et le terrain font partie de la couronne d'extensions la plus proche du centre qui s'est développée dans les années 1980 et 1990.

Le site se trouve en aval du Chemin de Champs du Bois (qui mène au cimetière depuis le centre) et s'inscrit aujourd'hui entre les nouveaux bâtiments scolaires et un quartier d'habitat groupé. Le terrain de sport domine le parc dont la partie supérieure est encaissée sous le Chemin de Champs du Bois.

2. Diagnostic

Le site d'étude et ses usages

Extrémité Nord
des bâtiments
scolaires

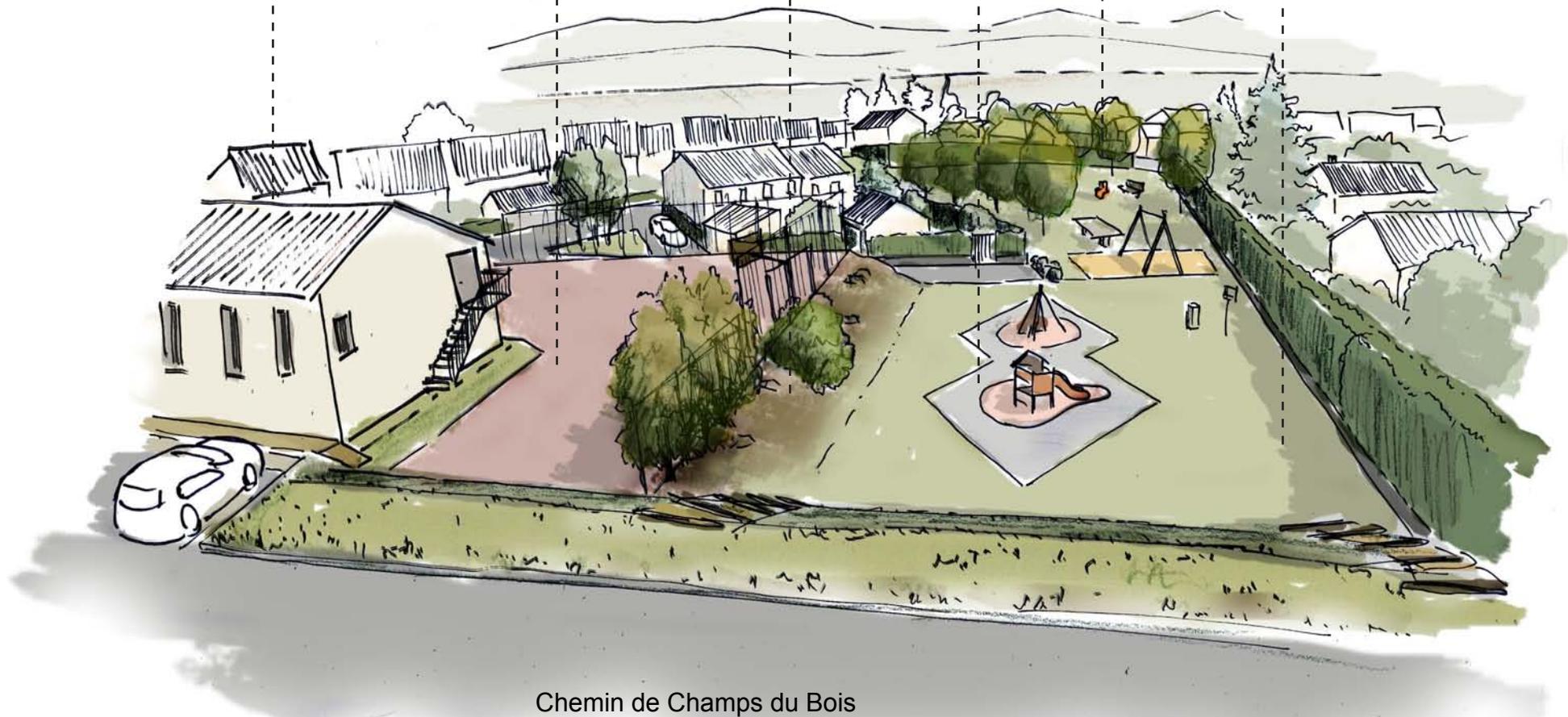
L'ancien terrain
de basket

Talus raides
et piétinés

Jeux pour enfant:
tobogan, balançoires,
table de ping-pong...

Le parc arboré
en partie basse

Le parc encaissé
en partie haute



Un site multifonctionnel pour les habitants du village

Le site d'étude regroupe plusieurs fonctions importantes pour le village et les quartiers d'habitations qui le bordent.

- Il possède l'unique parc d'agrément aménagé dans le village.
- Il propose des aires de jeux pour enfant.
- Il offrait (avant la construction des bâtiments scolaires) un terrain de sport au coeur du village.
- Il est un espace ouvert et public dans le tissu bâti du village. Il offre une vue dégagée sur le Beaujolais depuis la plateforme du terrain de sport.

En revanche, les jeux pour enfants, tables de ping-pong, poubelles et bancs sont éparpillés sur l'ensemble du parc. Ils encombrent l'espace ouvert et nuisent à la lisibilité et la simplicité de l'espace.

Enjeux d'aménagement:

- **Maintenir les fonctions du site existant**
- **Réorganiser spatialement les activités du site pour une plus grande lisibilité et fonctionnalité**
- **Mailler les espaces publics de la commune entre eux**



Le parc est encaissé dans sa partie haute. Des jeux pour enfants sur une dalle en béton occupent le centre de l'espace. Un grillage au sommet du talus sépare le terrain de sport du parc.



L'ancien terrain de sport installé sur une plateforme, domine le quartier et offre une vue sur le Beaujolais.



La partie basse du parc est arborée et présente également des jeux d'enfants.

Le site, sa position et ses connexions au village et au quartier d'habitation

A l'échelle du village de Pommiers, le site d'étude fait partie des 4 grands espaces ouverts qui jalonnent le centre bourg du Sud au Nord:

- la place du 11 Novembre qui sert essentiellement de parking,
- la place de l'église insérée dans le vieux centre,
- le triangle enherbé dont la fonction n'est pas définie aujourd'hui,
- le parc et son terrain de sport qui prolongent les espaces publics autour des nouveaux bâtiments scolaires.

Ces quatre espaces forment un équilibre de vides et de pleins dans le village.

Le parc et l'ancien terrain de sport offrent un espace de respiration pour le quartier d'habitat collectif, et terminent la couronne d'espaces publics et ouverts autour des nouveaux bâtiments scolaires.

Site d'étude

Triangle enherbé

Place de l'église

Place du 11 Novembre et espace de la maison des associations

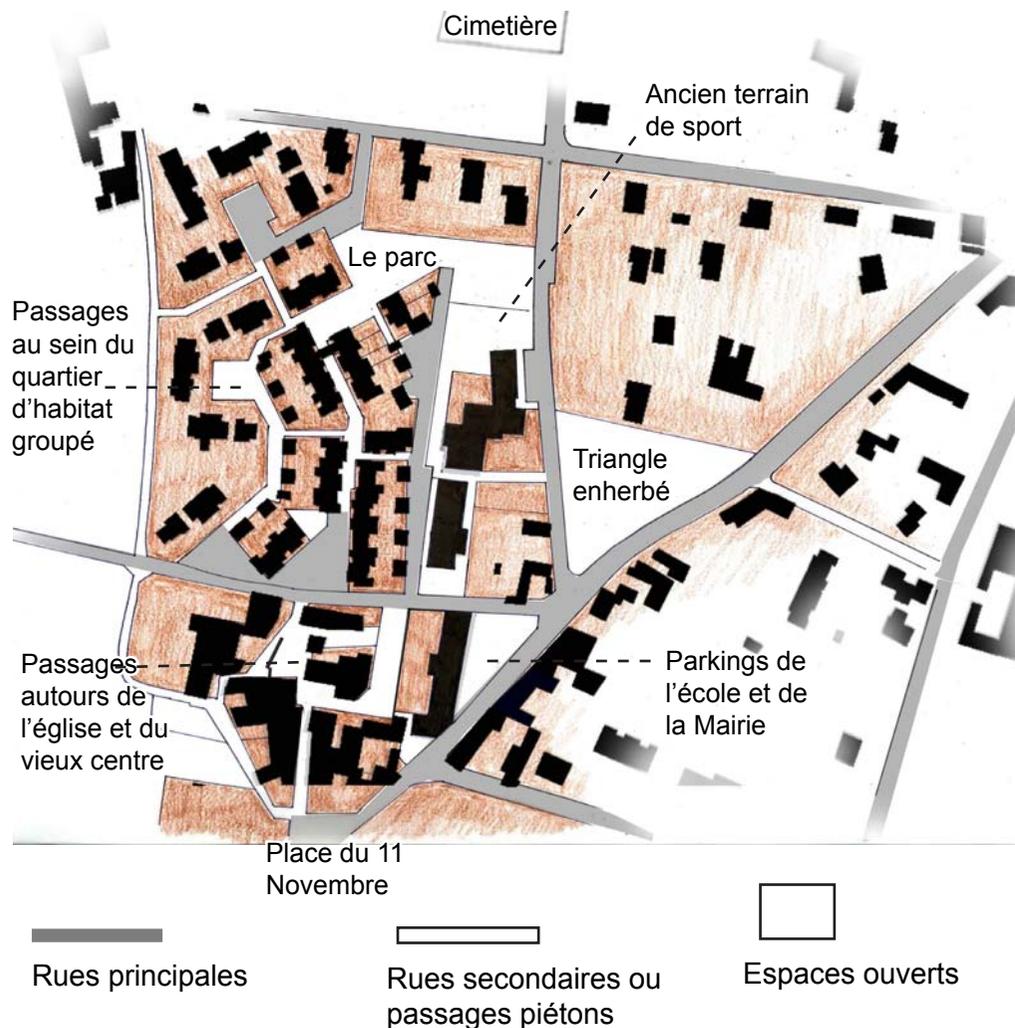


Vue sur le triangle enherbé qui domine les nouveaux bâtiments scolaires



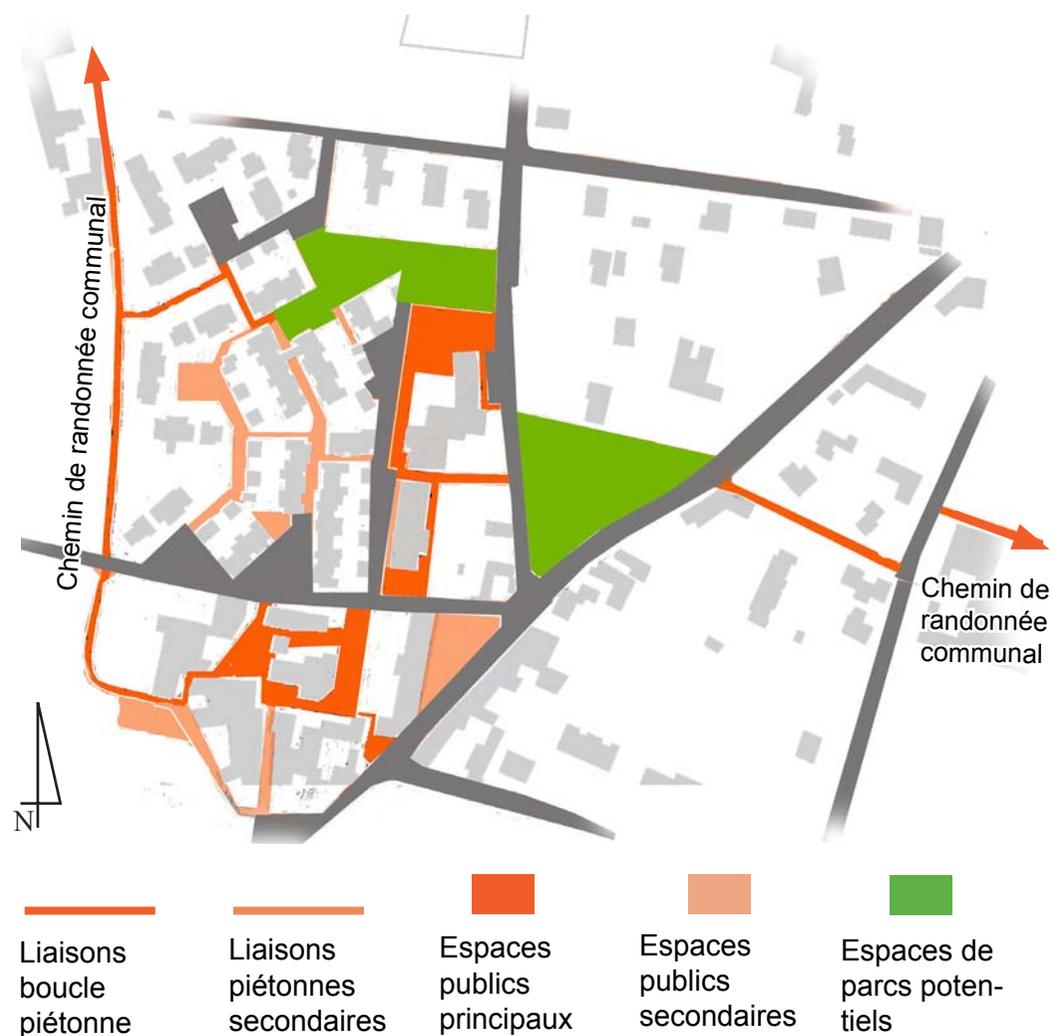
Le cheminement piéton aux pourtours de l'école

Plan des espaces et passages ouverts du centre du village



Depuis le parc ou le terrain de sport, de nombreux passages permettent d'accéder au coeur du quartier d'habitat groupé et à la place de l'église. Cette perméabilité du village pourrait permettre de développer des continuités d'espaces publics sous forme d'une boucle dans le village, se raccordant aux sentiers de randonnées extérieurs au bourg, et dans laquelle le parc deviendrait un évènement central.

Plan des continuités publiques potentielles du centre du village



Enjeux d'aménagement:

- Aménager le site en cohérence avec les espaces publics qui entourent les nouveaux bâtiments scolaires
- Assurer les continuités piétonnes et les traversées entre le site, le quartier d'habitat collectif, la place de l'église, le triangle enherbé et les chemins de randonnée extérieurs au village.

Le site d'étude et ses accès

Les accès au site sont difficilement lisibles aussi bien depuis le centre bourg que depuis les quartiers adjacents. Le caractère très clos du site et la topographie chahutée sur ses franges rendent chacune de ses entrées peu visibles et confuses.

Le parc et la plateforme de l'ancien terrain de basket comptent 5 entrées: deux depuis le Chemin de Champs du Bois, 1 à travers l'Impasse du Prieuré, 1 par la rue des Vignes, et enfin 1 par la rue Laborde



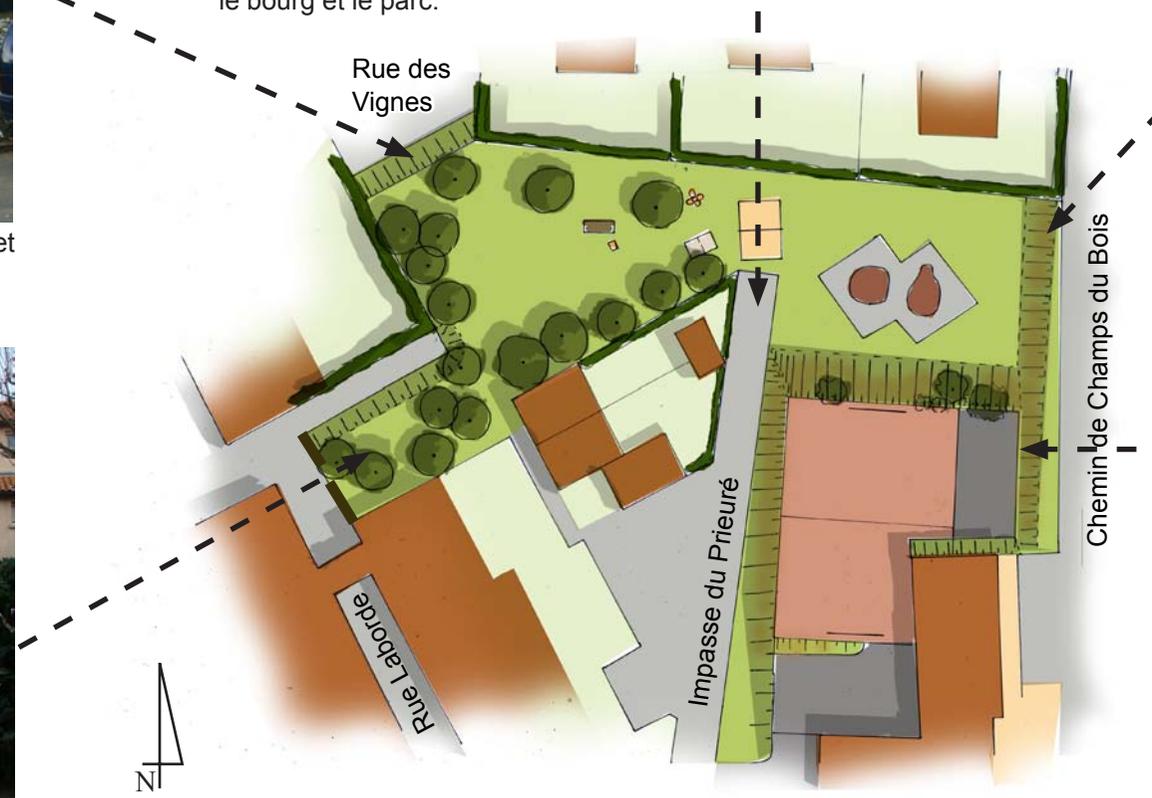
L'entrée du parc par la rue des Vignes se fait derrière des places de stationnement et par un talus de plus d'un mètre de haut.

L'entrée du parc depuis le quartier par la rue Laborde.

L'accès se fait de plein pied dans le parc au travers d'une haie. Cette entrée ne fonctionne aujourd'hui que pour les habitants du quartier: L'accès au bout de la rue Laborde n'est pas lisible depuis le centre du village.



L'impasse du Prieuré constitue l'entrée la plus directe depuis le centre bourg. Elle débouche de plein pied au centre du parc. En revanche la rue n'est pas aménagée pour l'accueil du piéton. A la place des trottoirs ce sont des stationnements automobiles qui brouillent la perspective entre le bourg et le parc.





L'entrée du square par le Chemin de Champs du Bois se fait par un escalier en bois dans les hauts talus qui entourent la partie Est du parc. Un sentier moins raide s'est improvisé le long de la haie mitoyenne du côté nord .

Ces hauts talus ne permettent pas une lecture claire de l'entrée du parc depuis la rue. Séparant le parc de la plateforme du terrain de basket, ils empêchent la connexion entre les deux espaces. A cet endroit le talus est très piétiné, preuve que des passages entre le parc et la plateforme sont souhaitables.



L'entrée sur l'ancien terrain de basket par le Chemin de Champs du bois se fait par un escalier en bois dans les talus de plus de 1 mètre de haut.

Enjeux d'aménagement:

- **Améliorer l'accessibilité du site et la lisibilité de ses entrées**
- **Permettre des passages et des transitions claires entre l'espace haut de l'ancien terrain de sport et l'espace bas du parc.**

Le site d'étude une terrasse supplémentaire dans le village



La plateforme de l'ancien terrain de basket

L'ancien terrain de basket installé sur une plateforme remblayée, domine les quartiers d'habitations. Cet espace dont la fonction est remise en cause par la construction des nouveaux bâtiments scolaires possède un atout majeur en tant qu'espace public pour le village: une vue dégagée sur les paysages du Beaujolais.



Enjeux d'aménagement:

- Mettre en valeur l'espace de l'ancien terrain de basket comme un balcon supplémentaire sur le paysage pour le village.
- Adopter dans les aménagements un vocabulaire semblable à celui des espaces voisins, dans le centre bourg et les pourtours de l'école

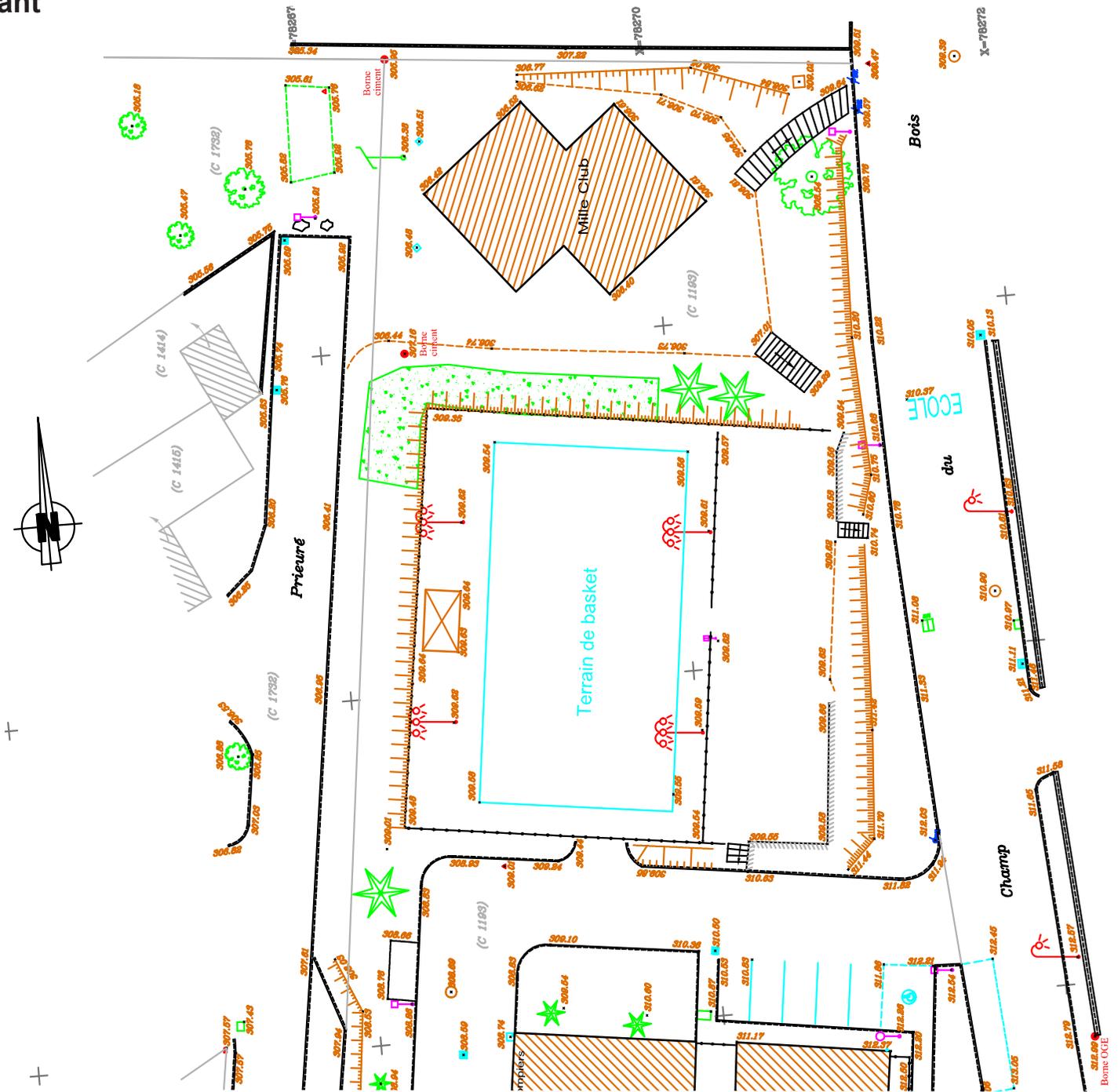
 Espaces publics du village installés en terrasse proposant des vues sur les paysages alentours

 Cours de l'ancienne école installée en terrasse

 Espaces verts du village (hors jardins privés)

Plan topographique de l'état existant

Le plan topographique indique une différence de niveau de 2,8 mètres entre le haut et le bas du talus séparant l'ancien terrain de basket du parc.
Au bout de l'Impasse du Prieuré cette différence de niveau est de 3,2 mètres.



3. Synthèse des enjeux d'aménagement

1- Maintenir la multifonctionnalité du site existant mais réorganiser spatialement les activités proposées pour une plus grande lisibilité des espaces et plus de fonctionnalité.

2- Inscrire le site dans les continuités piétonnes du centre bourg et notamment dans une traversée du centre de Pommiers rejoignant les chemins communaux de randonnée.

3- Améliorer l'accessibilité du site par le réaménagement de ses entrées et par un traitement plus clair des transitions entre les différents niveaux topographiques du site.

4- Surmonter l'effet de fractionnement des espaces pour donner une unité d'ensemble au lieu



Eléments de Programme

L'aménagement du site doit permettre de regrouper les fonctions suivantes:

- Un parc pour le village
- Un terrain multisport de dimensions 12x24 mètres pour remplacer le terrain de basket
- Une aire de jeux pour enfants
- Une placette publique
- Des entrées piétonnes

4. Orientations d'aménagement

La proposition schématique d'aménagement vise à réorganiser les usages proposés par le site et à réduire l'impact des différences de niveaux sur la qualité des espaces.

- En profitant de l'importante différence de niveau entre le parc et la plateforme de l'ancien terrain de basket, un city stade pourrait être installé sur l'espace du square.

- A la place des talus, un mur soutenant la plateforme, devient à la fois l'enclos du nouveau terrain de sport et le garde corps d'une placette qui domine le parc.

- A l'entrée Est, les murs d'enclos du city stade permettent de créer une rampe en pente douce pour l'accès au parc. Le parc devient traversant.

- Le parc est libéré de tout ses jeux pour devenir un espace ouvert simplement enherbé permettant le passage du quartier d'habitation au centre bourg, et retrouver une vocation de jardin.

- Enfin, la placette remplaçant le terrain de basket devient un espace public sur lequel il est possible de contempler le paysage, tout en surveillant le nouveau square rassemblant l'ensemble des jeux pour enfant. Des gradines remplacent le talus tombant sur l'Impasse du Prieuré permettant une connexion plus claire entre la placette, la rue et le parc.

Plan schématique de proposition

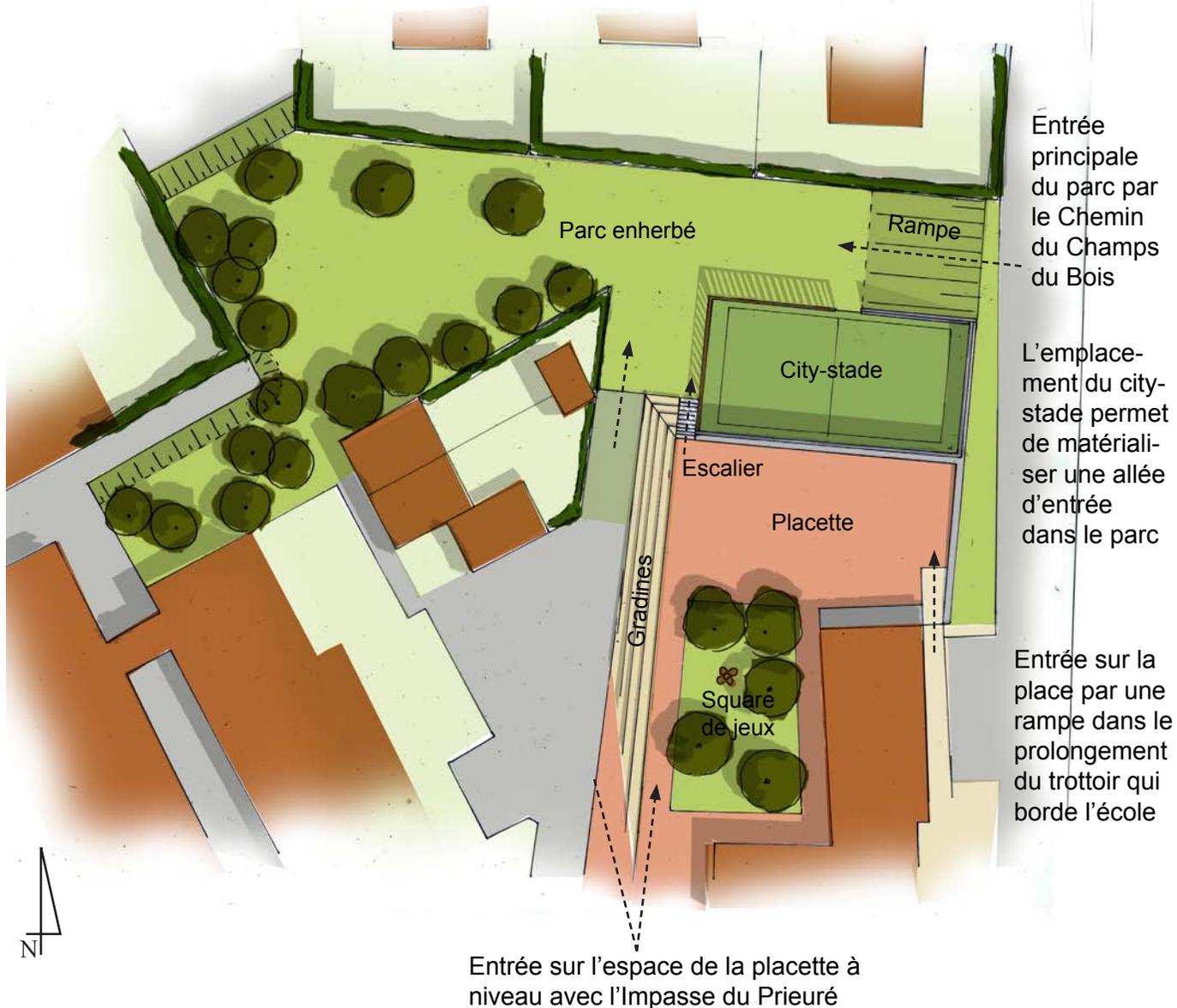


Schéma de proposition

Les Clôtures du city stade sur le parc devraient être faites sur mesure pour s'adapter au projet. Leur ajourage permet l'ouverture visuelle du terrain de sport sur le parc;

Mur de soutènement servant de clôture au City stade et remontant suffisamment haut pour servir de garde corps à la placette

Muret de soutènement servant de banquette

Rampe d'accès à la placette

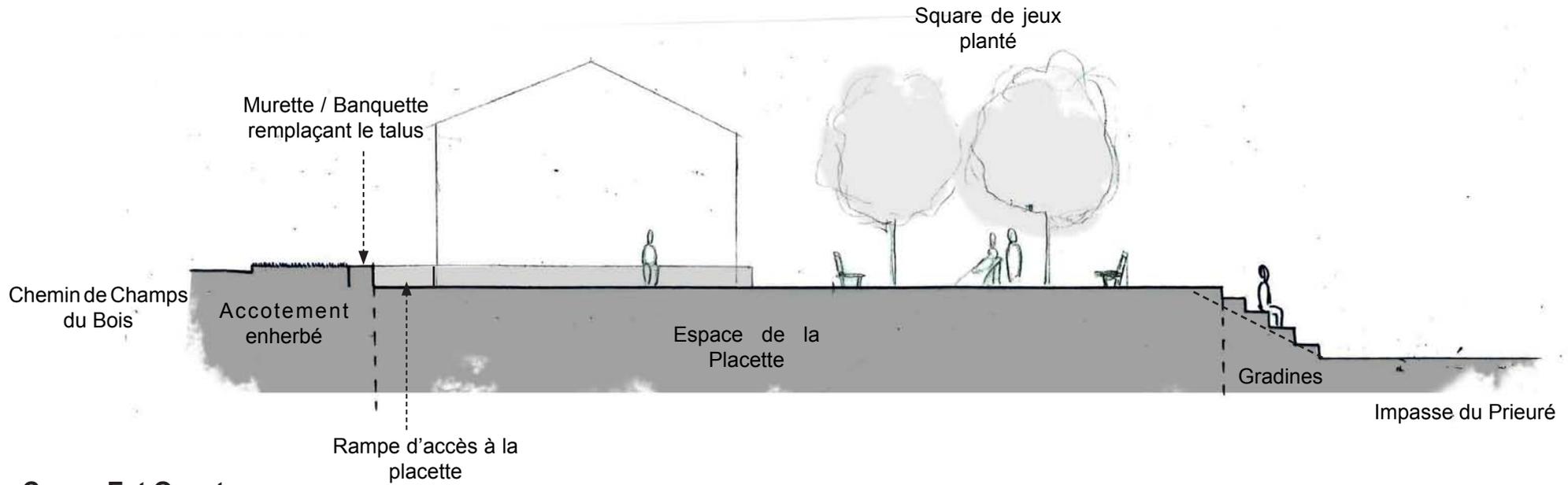
Entrée du city stade

Rampe enherbée pour l'accès au parc

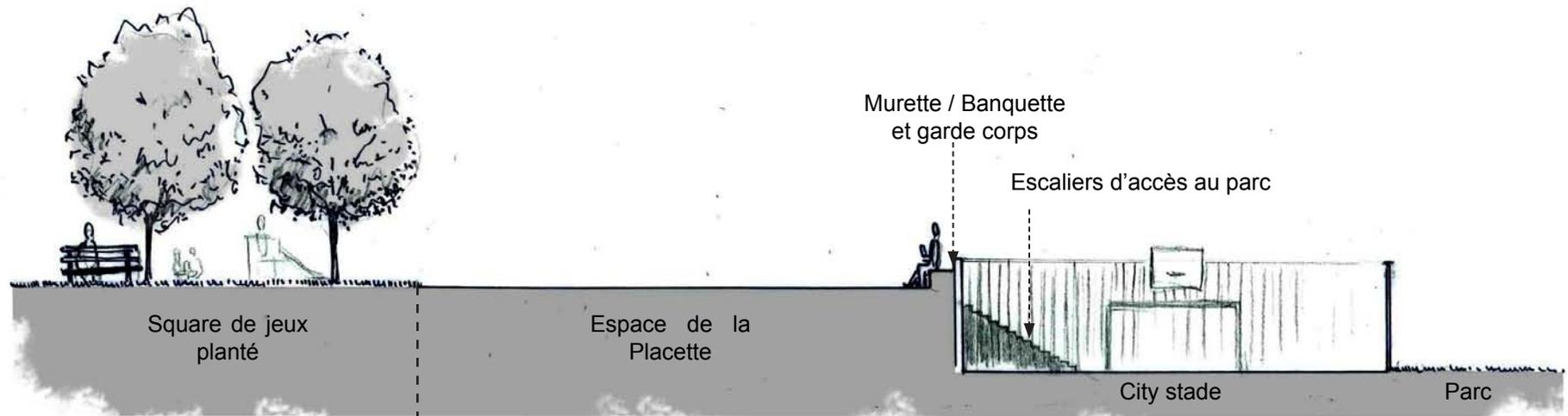
Une bande arbustive pourrait être plantée pour masquer les haies et murs de clôtures



Coupes schématiques de proposition



Coupe Est Ouest



Coupe Sud Nord

Référence: une place publique dominant le paysage à St Verand



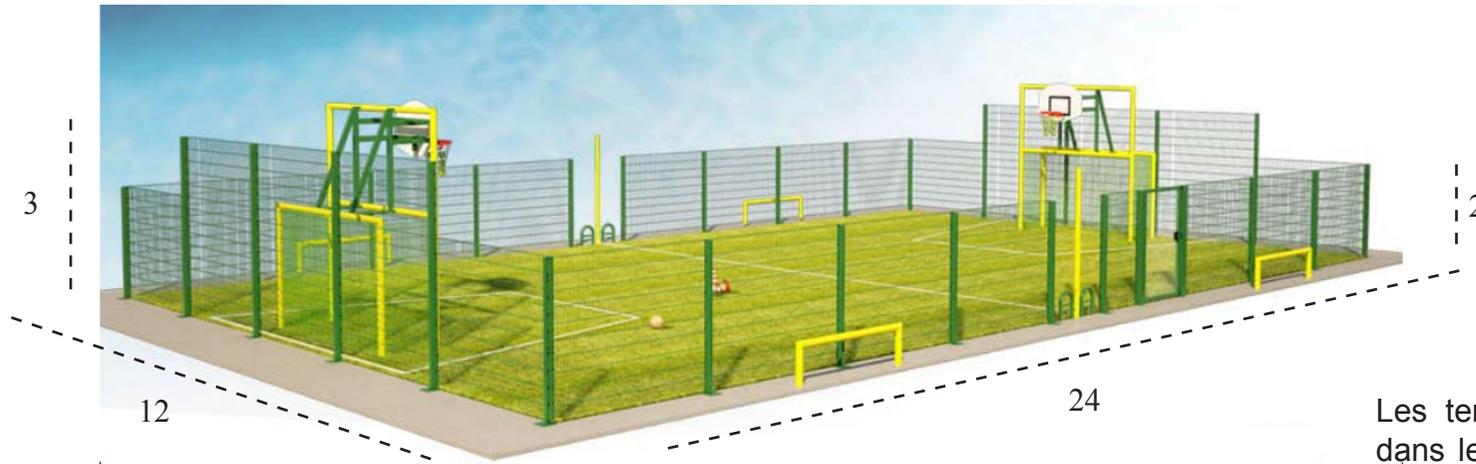
Des murs de soutènement en gabion de pierres dorées permettent de créer un balcon sur le paysage et une banquette pour s'asseoir



En contrebas de la placette, un city stade est installé à la transition avec un verger planté.

A St Verand, un aménagement récent en marge du centre bourg, au pied de l'église est un exemple intéressant en matière d'installation d'espaces publics et d'équipement dans la pente. Le projet profite de la topographie du site pour répartir et organiser des espaces proposant différents usages: une placette dominant le paysage sur la terrasse supérieure, un terrain de sport en terrasse basse en transition avec un verger planté qui se fond dans la campagne.

Références de city stades



Les terrains multisports tels qu'ils sont vendus dans le commerce sont des ouvrages standardisés dont la structure métallique est soit grillagée, soit recouverte de lames de bois.

Généralement conçus pour être installés comme un élément central autour duquel il est possible de circuler, ils apparaissent dans le paysage comme des pièces rapportées. Ces types de structures standardisées s'intègrent généralement mal dans le paysage des bourgs ruraux, et ne trouveront pas de cohérence dans un projet d'aménagement d'espaces publics, si ils sont utilisés tel quel.

L'aménagement du city-stade au abords de l'école nécessite une adaptation d'un terrain multisport vendu dans le commerce, aux contraintes, aux formes et au matériaux du projet.

Recontextualisation des propositions

Les orientations d'aménagement pour la revalorisation du parc et la création d'une nouvelle placette aux abords de l'école permet d'élargir le réseau d'espaces publics du centre de Pommiers.

Ce site multifonctionnel permet une diversification des activités et de nouvelles connexions dans le centre bourg :

- Une placette supplémentaire en balcon sur le paysage au nord du bourg
- Un espace de loisir et de détente faisant le lien entre un quartier d'habitat et le centre historique.
- En connectant le parc avec le triangle enherbé, la commune pourrait offrir une chaîne d'espaces verts permettant une traversée du centre bourg entre les deux chemins communaux.

-  Parcelles agricoles à maintenir pour la silhouette du village et les vues sur le paysage
-  Parcelles enclavées dans les extensions du village dont la vocation future est à considérer
-  Parcours piéton au sein du bourg à valoriser
-  Cheminements piéton communaux
-  Extensions potentielles des chemins piéton communaux
-  Places publiques du centre bourg
-  Espaces verts ou parcs publics
-  Espaces verts potentiel



5. Conclusion

Démarche vers une conception d'ensemble

Le réaménagement du parc communal et de l'ancien terrain de basket est un projet qui peut avoir un impact sur la valorisation d'une trame d'espaces publics à l'échelle communale. Cette mission nécessite de faire appel à un professionnel de la maîtrise d'oeuvre. Il pourra s'agir d'un architecte ayant une expérience dans le domaine des espaces publics ou d'un paysagiste, qui proposera une conception d'ensemble et un suivi de sa réalisation. Un chiffrage prévisionnel de l'opération sur la base de la proposition du CAUE pourrait être confié à un économiste.

Tous les éléments proposés dans les orientations d'aménagement doivent être réfléchis conjointement dans un souci de finesse topographique et d'unité de traitement. La réussite des connexions entre les différentes espaces, avec les passages publics alentours, et vers les chemins communaux, dépendra de cette mission de maîtrise d'oeuvre

L'installation et la conception du city stade par exemple doit être étudiée en rapport avec les autres éléments du projet, afin de l'inscrire finement dans la topographie du site, d'en dessiner la forme, de traiter ses relations visuelles et fonctionnelles avec le parc, la placette et les rues adjacentes, et d'en choisir les matériaux.

Le CAUE du Rhône en raison de ses missions de service public ne peut prétendre exercer cette mission qui lui est strictement interdite par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. C'est pour cela que les expressions graphiques contenues dans les documents produits par le CAUE n'ont qu'un caractère indicatif et incitatif, en vue de formaliser les intentions du maître d'ouvrage (la commune), d'esquisser un pré-programme d'opération et de stimuler l'intérêt des concepteurs. Seul un maître d'oeuvre choisi par la commune pourra exprimer la réalité d'aménagement à venir dans ses caractéristiques multiples (dimensions, organisation fonctionnelle et usages, matériaux) sur la base d'un montant prévisionnel estimé des travaux.

Quelques points à éclaircir lors du projet

- Des allées dans le parc? Sa petite dimension est-elle propice pour accueillir des allées?
- Eclairage des différents espaces?
- Un point d'eau à proximité de l'aire de jeux?
- Hiérarchisation dans le réaménagement des entrées?

Les décisions qui seront prises concernant ces questionnements feront varier de façon importante le chiffrage du projet.

Avis concernant la démolition de deux maisons de village dans le centre bourg

L'étude en cours pour la révision du PLU de Pommiers a soulevé l'idée d'une démolition de deux maisons de village voisines dans le centre bourg pour y créer une nouvelle placette reliant les espaces publics et le parc aux abords de la nouvelle école et la place de la Mairie.



Place de la Mairie

Les deux maisons de village dont la démolition a été évoqué dans l'étude pour la révision du PLU



Les deux maisons de village à l'entrée du Chemin de Champs du Bois forment une façade qui tient la voie du côté du centre bourg.



Les deux maisons marquent une coupure entre le triangle enherbé et la place de la Mairie et permettent la lisibilité de deux espaces ouverts différents.

La lecture urbaine et paysagère du centre bourg faite à l'occasion de l'étude pour le réaménagement des abords de la nouvelle école pousse le CAUE à défendre la place de ces deux maisons au sein du bourg :

- Les deux maisons ont une importance dans la structure bâtie du centre bourg. Elles font partie de l'ensemble architectural du bourg et s'inscrivent dans l'enchaînement des façades de la rue de la Mairie. Elles marquent l'angle au croisement avec le Chemin de Champs du Bois et permettent de tenir la voie à l'entrée de cette rue. Ces deux maisons accolées à la voie forment l'unique façade de village sur le Chemin de Champs du Bois.

- Il est possible de créer un réseau d'espaces publics entre les abords de la nouvelle école et la place de la Mairie sans démolir les deux maisons de village. Le CAUE propose de valoriser le triangle enherbé existant comme espace charnière dans la trame publique du village. Il est un potentiel espace public reliant le parc communal à la place de la mairie et permettant également de distribuer des liaisons piétonnes vers l'extérieur du village.

- Dans ce schéma, les deux maisons prennent une importance dans la tenue des espaces ouverts. Elles forment la façade nord de la Place de la Mairie, et elles tiennent de façade ouest du triangle enherbé. La façade nord du triangle pourrait être densifiée pour tenir l'espace ouvert, et la rue de la Mairie pourrait être densifiée sur son côté ouest en amont du triangle.

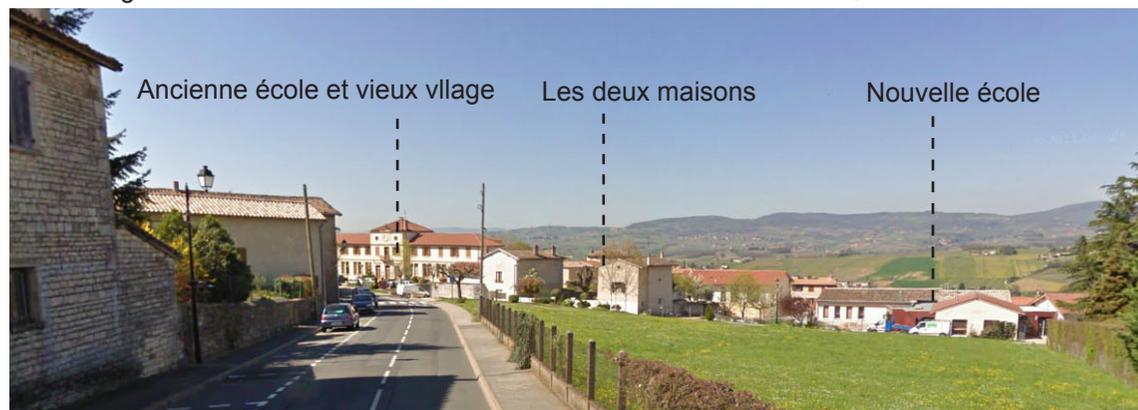
Chemins piétons

Le triangle enherbé peut devenir charnière dans un réseau d'espaces publics du centre bourg.



■ Constructions existantes qui forment les façades des rues d'entrée dans le centre bourg

■ Constructions à prévoir pour densifier les façades de rues et tenir les espaces ouverts du centre bourg



Les maisons forment une continuité bâtie entre le vieux village et les bâtiments de la nouvelle école

Approche paysagère et patrimoniale du PLU

Décembre 2012

Maître d'ouvrage :
**Mairie de
Pommiers**

Paysagiste :
Samuel Auray

Urbaniste conseiller :
Christian Le Dain



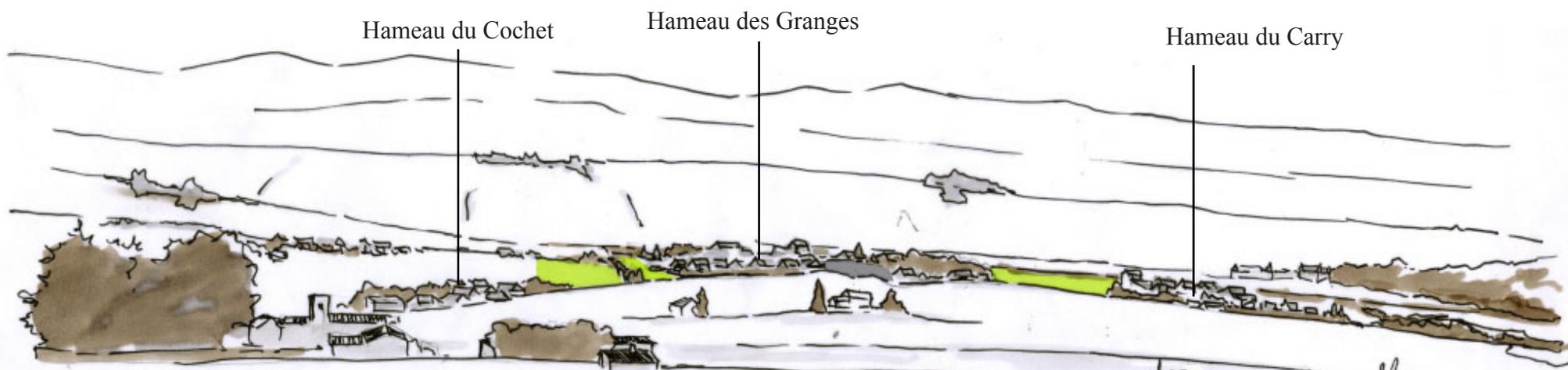
Diagnostic et enjeux sur le secteur des Granges



Plan d'analyse sur le secteur des Granges

- 1 Hameau du Carry
- 2 Hameau des Granges
- 3 Hameau du Cochet

-  Espaces d'ambiance naturelle liés à la vallée et au vallon, à protéger
-  Grands ensembles de parcelles agricoles à maintenir
-  Coupures agricoles ou naturelles à maintenir entre les trois hameaux
-  Ensembles de grandes parcelles pavillonnaires possédant de grands jardins arborés: ambiance végétale à conserver.
-  Parcelle libre, sans occupation agricole aujourd'hui
-  Zone actuellement en phase d'urbanisation
-  Chemins piétons existants
-  Parcours piétons potentiels



-  Coupures agricoles ou naturelles à maintenir pour la lisibilité des trois hameaux distincts dans le paysage

Croquis de la vue depuis Buisante

Le Secteur des Granges se compose de trois hameaux distincts, tous implantés au bas des coteaux du Nord de Pommiers, sur le rebord Est de la Vallée de la Galoche.

Les trois noyaux anciens sont composés d'un bâti aggloméré et forment des ensembles qui ont un caractère patrimonial. Le hameau du Carry, clos de murs est le plus remarquable par son architecture.

En dehors de l'architecture, leur qualité paysagère tient dans la lisibilité de trois entités bâties distinctes, séparées par des coupures agricoles et naturelles.

Les hameaux du Cochet et du Carry ont des limites urbaines claires et des abords qualitatifs qu'il faut préserver d'un point de vue paysager.

Le hameau des Granges est celui dont les extensions pavillonnaires sont les plus importantes. Elles sont concentrées à l'Est du noyau ancien et sont installées sur de très grandes parcelles aujourd'hui arborées, qui sont une qualité paysagère importante du site.

Un secteur d'urbanisation est en développement au dessus du hameau, à l'Est du Chemin de Serveau, isolant une parcelle agricole au sein du hameau et requestionnant la limite urbaine Est du hameau.

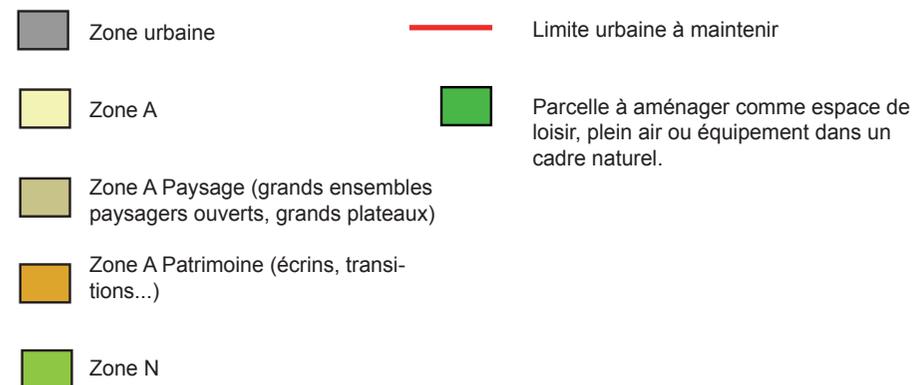
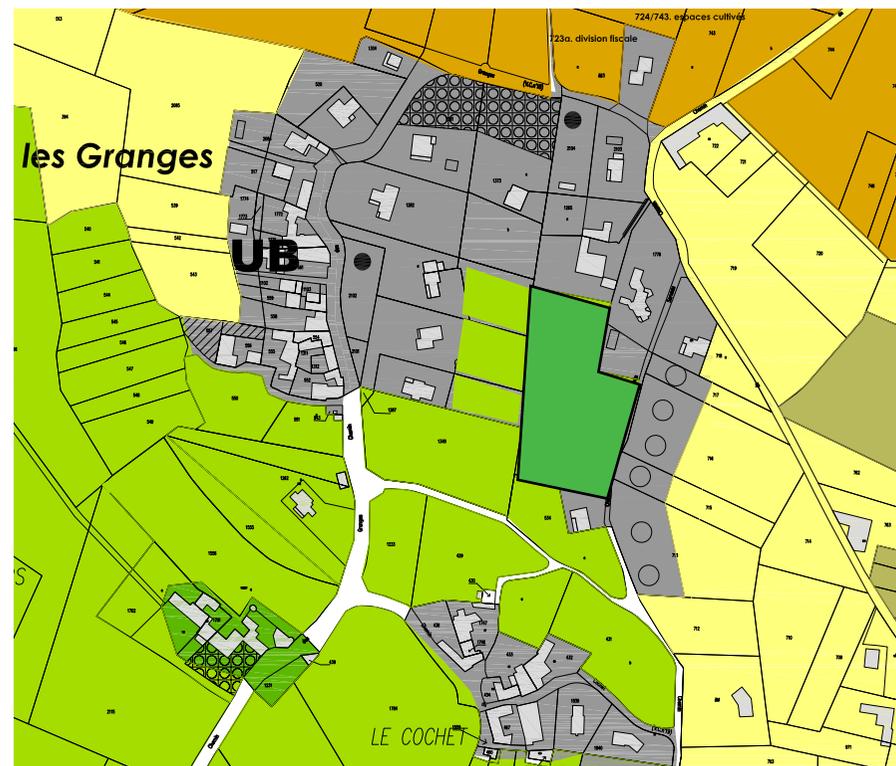
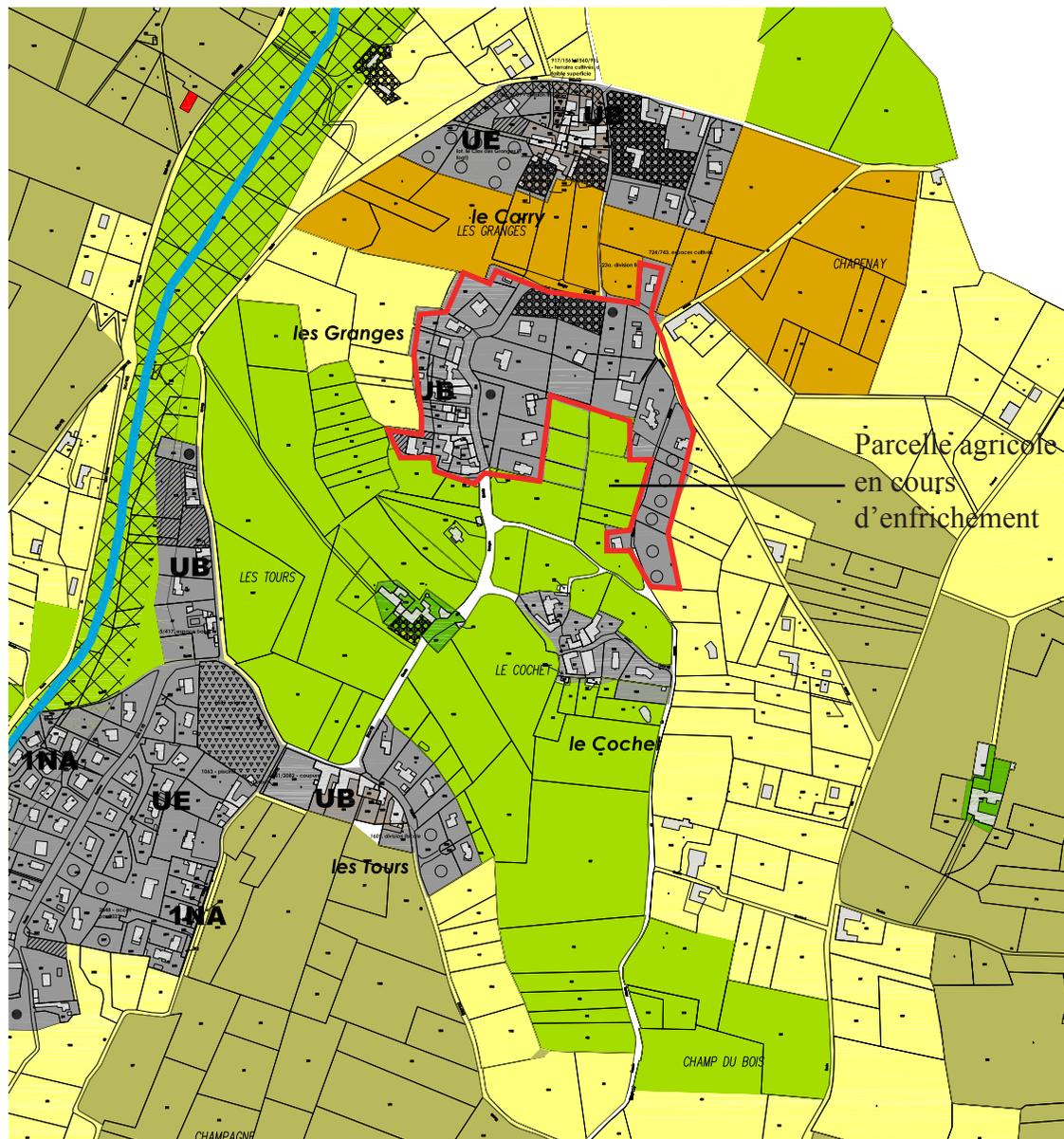


Enjeux du PLU pour le secteur

- Préserver les coupures agricoles et naturelles existant entre les trois hameaux pour maintenir la lisibilité de trois entités bâties distinctes dans le paysage.
- Redéfinir des limites urbaines claires pour le hameau des Granges
- Maintenir les qualités arborées des parcelles pavillonnaires installées à l'Est du chemin des Granges

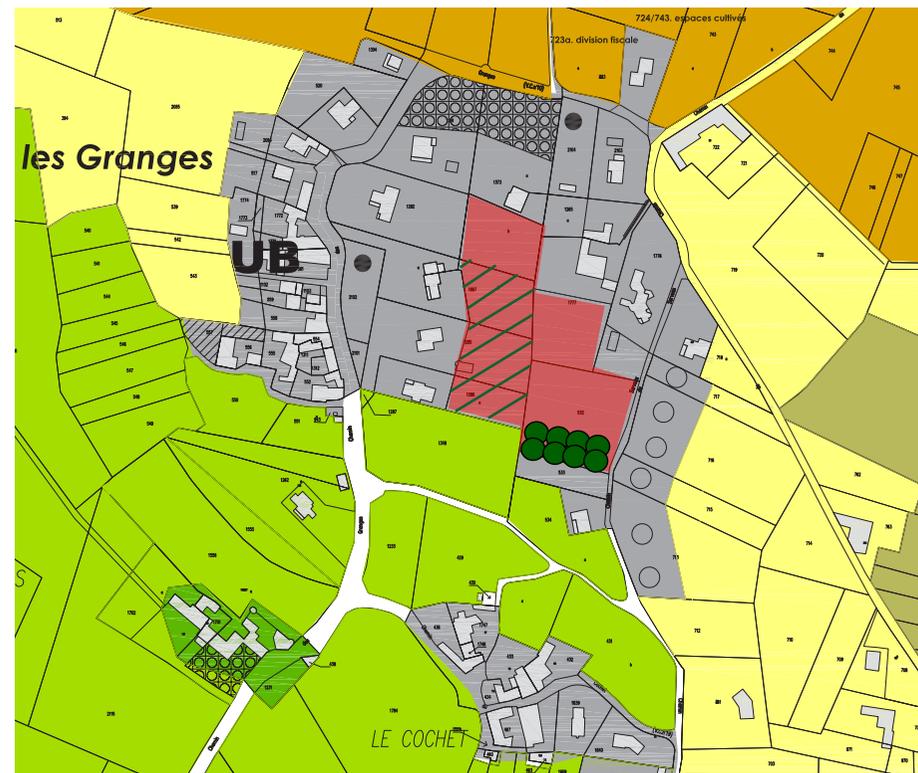
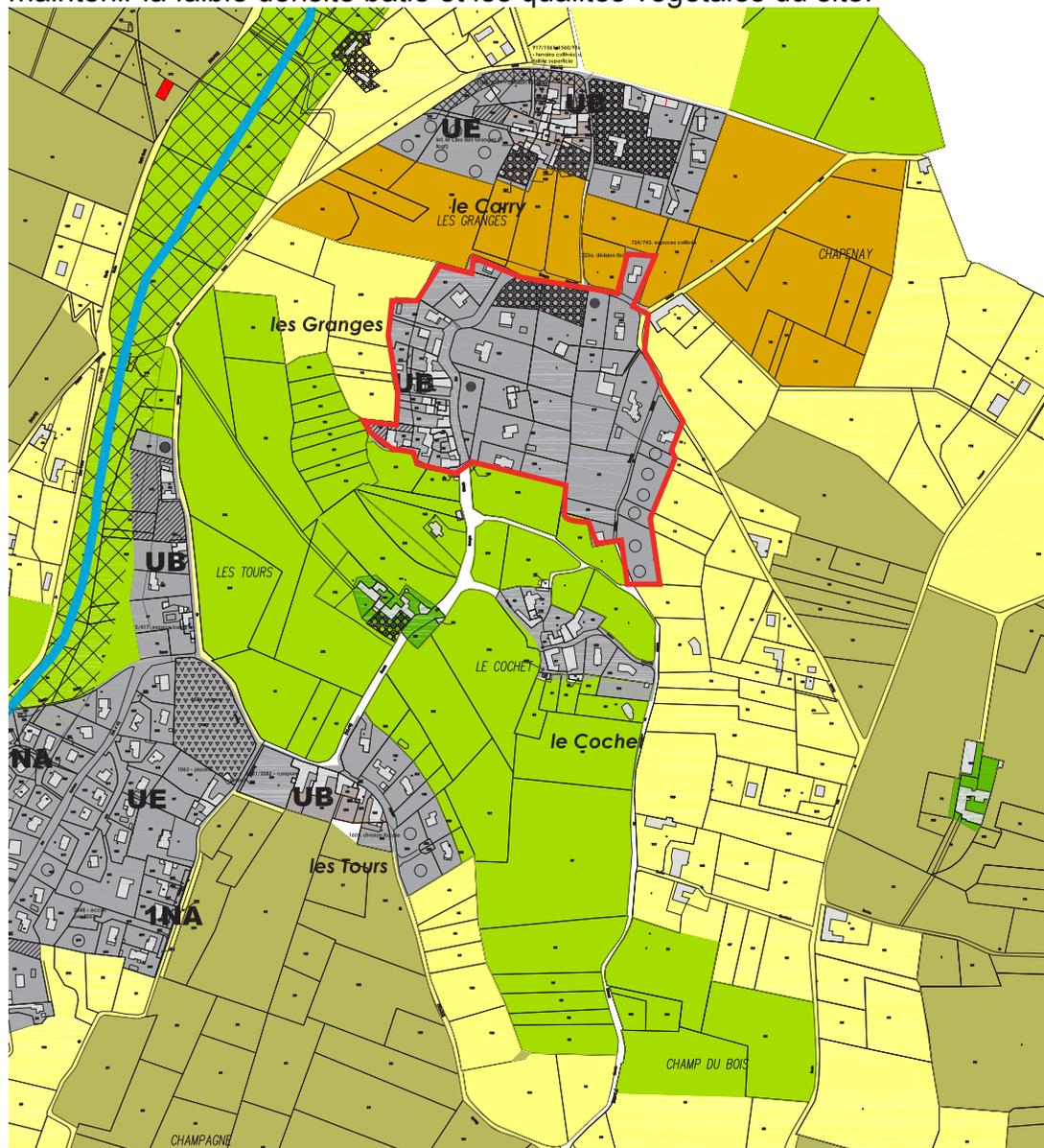
Propositions en vue du zonage et règlement du PLU

Proposition 1: Un zonage N définissant une poche verte, jusqu'au coeur de jardins du hameau pour en maintenir les qualités vertes, sans possibilités de divisions pour de nouvelles constructions. La parcelle agricole en cours d'enfrichement, pourrait faire l'objet d'un aménagement d'espace public ou paysager (jeux, loisir, jardins partagés, point de vue...) pour l'ensemble du secteur des Granges



Propositions en vue du zonage et règlement du PLU

Proposition 2: La limite urbaine du hameau des Granges est uniquement élargie au sud par inclusion des jardins et de la parcelle d'enfrichement; le zonage N ne préserve que la coupure avec le hameau du Cochet. Une Orientation d'Aménagement et de Programmation permet de maintenir la faible densité bâtie et les qualités végétales du site.



-  Zone urbaine
-  Zone A
-  Zone A Paysage (grands ensembles paysagers ouverts, grands plateaux)
-  Zone A Patrimoine (écrins, transitions...)
-  Zone N
-  Limite urbaine à maintenir
-  Périmètre d'une OAP
-  Verger de cerisier à maintenir dans l'OAP
-  Zone de jardins à maintenir

Pommiers

Les entrées de village et les abords de la RD 70

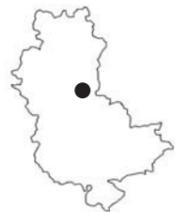
Lecture paysagère/urbaine et orientations d'aménagement

27 Janvier 2012

Maître d'ouvrage :
Pommiers

Paysagistes:
Samuel Auray
Marilyne Tardy

Urbaniste conseiller:
Christian Le Dain



Etat des lieux: Pommiers, 2 Routes Départementales, 3 entrées de bourg

La Route Départementale 70 contourne le centre du village de Pommiers

Le centre-bourg de Pommiers

- En orange: les équipements publics de la commune: Ecole primaire et maternelle, Mairie, Bibliothèque et Salle des fêtes, Maison des Associations.

- En violet: l'Eglise

La RD 70 est implantée sur la crête, évite le centre de Pommiers et traverse un tissu pavillonnaire.

Cette forme résidentielle ne traduit pas une impression de traversée d'un village du fait d'un manque de densité bâtie : éloignement des maisons à la route, largeur de la voie qui donnent **plus un aspect de route, que de rue.**

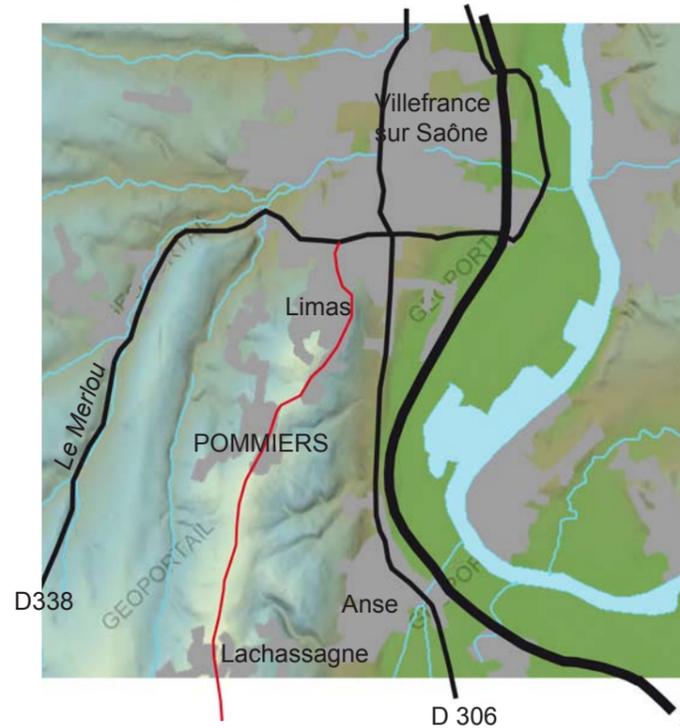


Etat des lieux: la RD 70, des paysages fragilisés et banalisés

Une route en balcon sur les paysages du Beaujolais

La RD 70 se situe sur **la ligne de crête** du massif de Pommiers, en balcon sur le Beaujolais à l'ouest et la Plaine de Saône à l'est.

Elle offre des panoramas sur ces paysages et des points de vue sur la vallée de la Galoche grâce à des parcelles maintenues ouvertes par l'agriculture. Ces parcelles ouvertes se font de plus en plus rares du fait de l'installation de pavillons le long de la route. Un des enjeux essentiels de la route de crête est **la préservation de ces parcelles agricoles qui offrent des vues sur les paysages.**



Vue sur le Beaujolais grâce à une vigne à l'entrée sud du village



Vue sur le Beaujolais à travers le Chemin de Trezette qui descend vers le centre

Dans Pommiers, la route est cadrée par des haies/ murets (effet couloir)

La RD 70 est cadrée par des haies végétales /murets qui isolent les pavillons de la route..

Le végétal (également présent dans les massifs communaux) est très présent et fait ressortir **une ambiance fleurie et jardinée.**

En revanche, la variété de formes végétales et de limites séparatives (muret+haie, clôture+haie, mur, lisière plantée...) n'offre pas une cohérence de traitement dans la traversée du village. **Cela ne permet pas de lire les différentes transitions entre l'extérieur et l'intérieur du bourg.**



Etat des lieux: des entrées peu lisibles dans le paysage et les formes urbaines.

Le développement pavillonnaire le long de la RD 70 entre Limas et Lachassagne ne permet plus de lire les limites entre chacun des hameaux ou villages qui jalonnent le parcours.

La RD 70 ne traverse pas le centre du village de Pommiers. La route ne cotoie qu'un tissu pavillonnaire dont la faible densité rend difficile la lecture des entrées dans le village. Un visiteur pourrait traverser Pommiers sans remarquer le village.

Au niveau des panneaux d'entrées de bourg les modifications spatiales ou de traitement de la voirie ne sont pas suffisamment claires pour permettre de lire le passage entre l'extérieur et l'intérieur du village.

L'accroche du centre bourg à la RD 70 n'est pas suffisamment claire. Les entrées dans le centre du village ne sont pas suffisamment lisibles pour les visiteurs.



200 mètres avant l'entrée est du village



L'entrée est du village



700 mètres avant l'entrée sud du village



300 mètres avant l'entrée sud du village



L'entrée sud du village



600 mètres avant l'entrée nord du village

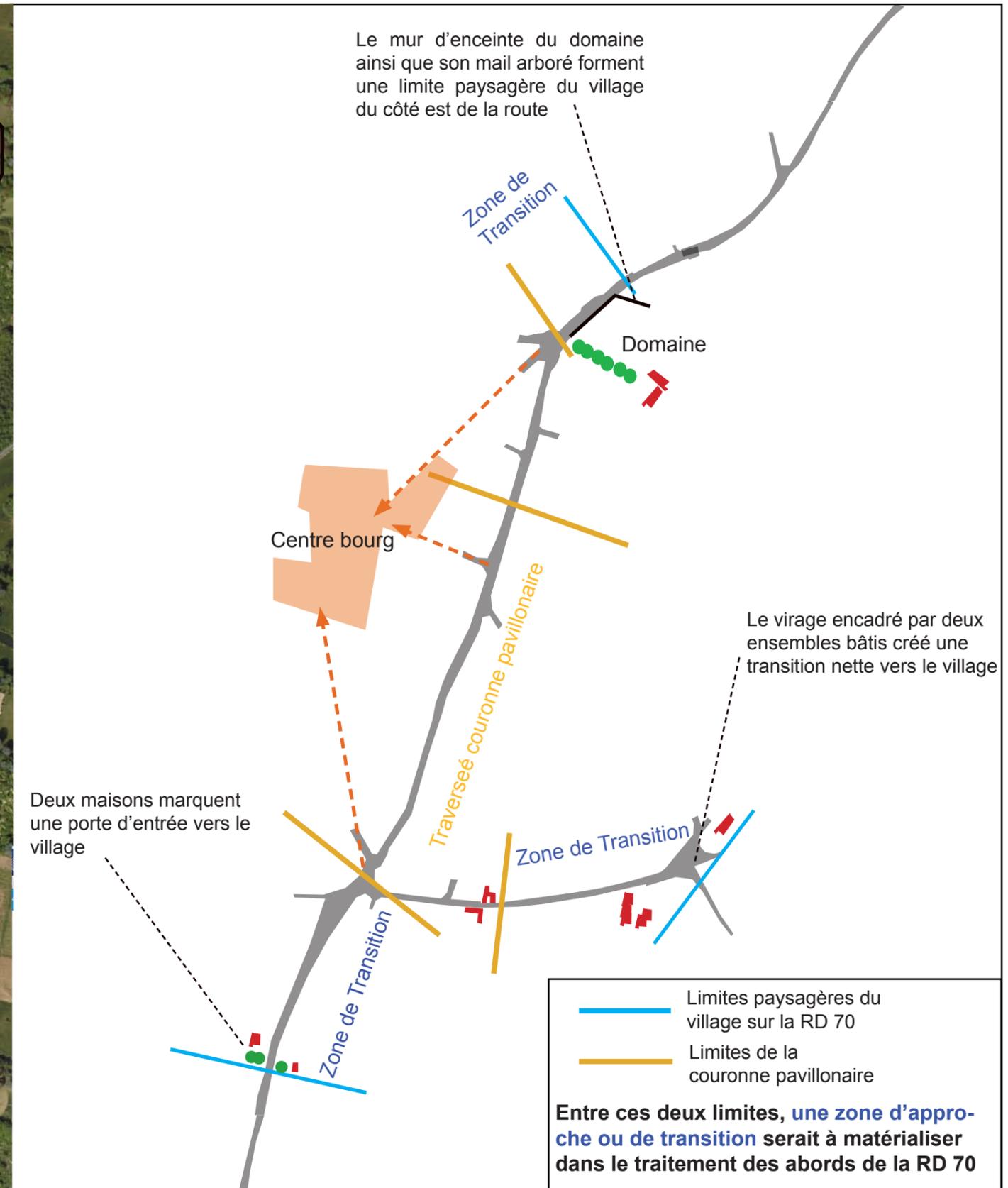


300 mètres avant l'entrée nord du village



L'entrée nord du village

Enjeux / Problématiques : la lisibilité du village dans sa traversée par les RD



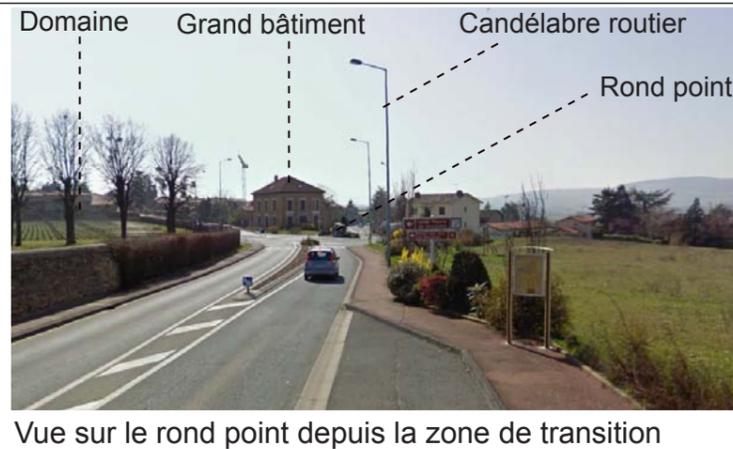
- ENJEUX D'AMENAGEMENT:
- Maintenir et donner à voir les coupures agricoles qui permettent d'accentuer la lisibilité des entrées du village.
 - Employer un traitement des abords de la RD 70 et des espaces publics identifiable et caractéristique à chacune des couronnes du village: les zones de transition, la couronne pavillonnaire, et le centre du village.
 - Améliorer la lisibilité des voies d'accès au centre du village: des voies secondaires par rapport à la RD 70.

Enjeux / Problématiques : trois intersections charnières pour la lisibilité du village

Le carrefour à l'entrée nord du village

Le rond point marque le point d'entrée dans la couronne pavillonnaire et le centre du village

L'apparition d'une densité bâtie qui génère surtout la perception de cette entrée de village. Le grand bâtiment au carrefour de la rue de la mairie marque fortement l'entrée. **Il pourrait être davantage mis en scène depuis la zone de transition**



Panneau d'entrée de village

Zone d'approche ou de transition

La voie se rétrécit le long d'un domaine à l'entrée du bourg côté est. Côté ouest la voie s'accompagne d'une bande plantée peu dense et très hétérogène. Des trottoirs apparaissent. Les candélabres pourraient employer un vocabulaire plus urbain.

L'enjeu est de tenir la rue du côté ouest de la RD 70 et de créer un traitement plus urbain à l'arrivée dans le bourg.

Le carrefour à 5 embranchements:

Ce carrefour est un point d'importance. Il offre des directions vers Anse et le centre-bourg de Pommiers.

Le futur ensemble de logements installé sur la parcelle viticole conditionnera la qualité de l'entrée dans le centre bourg: densité, hauteur, rapport à la rue, espace public....

Il est important de marquer plus clairement ce carrefour comme un point de transition vers le centre du village.



Zone d'approche ou de transition

L'entrée sud du village est clairement marquée par deux parcelles bâties de part et d'autre de la RD70, qui forment une porte. En revanche la densité bâtie disparaît ensuite dans l'approche de la couronne pavillonnaire. Là encore les candélabres arborent un style trop routier.

L'enjeu est de tenir la rue et de matérialiser cette zone d'approche dans le traitement des abords de la voirie.

L'entrée est

Elle est marquée par deux constructions imposantes de part et d'autre de la voirie et par une lisière bâtie en contraste avec les vignes.

L'enjeu porte sur l'aménagement du belvédère à l'entrée dans la zone d'approche et sur le traitement des abords de la chaussée pour relier le belvédère à la couronne pavillonnaire.



La zone de transition est: vue sur le front bâti de la couronne pavillonnaire

Belvédère aménagé sur la vallée de la Saône

ENJEUX D'AMENAGEMENT:

- Faire correspondre les panneaux d'entrée de bourg avec une modification dans le traitement de la voirie et ou de l'espace public: candélabres, végétation, sols...
- Marquer par un traitement particulier le seuil des rues d'accès au centre du village

Enjeux / Problématiques : la valorisation paysagère et patrimoniale du village.

Les ouvertures sur le paysage viticole



Les éléments remarquables le long de la RD 70



ENJEUX D'AMENAGEMENT:

- Préserver les parcelles agricoles qui offrent des vues sur le village et les paysages environnants
- Offrir un dégagement visuel sur les franges de ces parcelles permettant des vues sur le paysage pour les piétons et les automobilistes.
- Encourager la viticulture sur les parcelles en frange du village et le long de la RD 70 comme activité identitaire de la commune.
- Donner à voir le patrimoine architectural et arboré le long de la RD 70.

Orientations d'aménagement

Orientations d'aménagement : l'entrée nord

Parc du domaine: murs et alignement d'arbres

Bande d'arbustes hétérogènes

Panneau d'entrée de bourg



Terrain à garder ouvert en contraste avec la densité créée par le domaine

Ouverture sur le Beaujolais

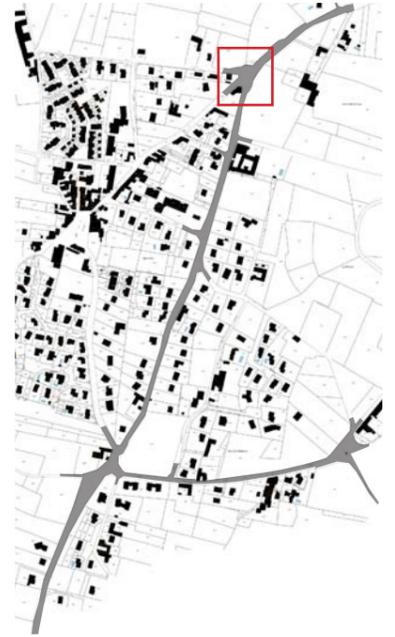
Vue sur l'entrée de Pommiers

L'enjeu pour l'entrée nord de Pommiers porte sur l'amélioration de la visibilité de la rue de la Mairie (voie conduisant au centre-bourg) et la lisibilité de la zone de transition entre le panneau d'entrée de bourg et le rond point menant au centre du village.

Au nord du village de Pommiers un petit domaine du côté est de la RD 70, marque l'entrée du village. Les murs d'enceinte du domaine et un alignement d'arbres créent de la densité du côté est de la départementale jusqu'au rond point d'entrée dans le village.

Côté ouest une vigne offre une ouverture sur le paysage du Beaujolais. En revanche cette parcelle ouverte laisse fuir le regard du visiteur à l'entrée dans le centre.

A cet endroit, les massifs dont les formes sont très hétérogènes ne suffisent pas à tenir la voie et à cadrer sur la rue d'entrée dans le centre.

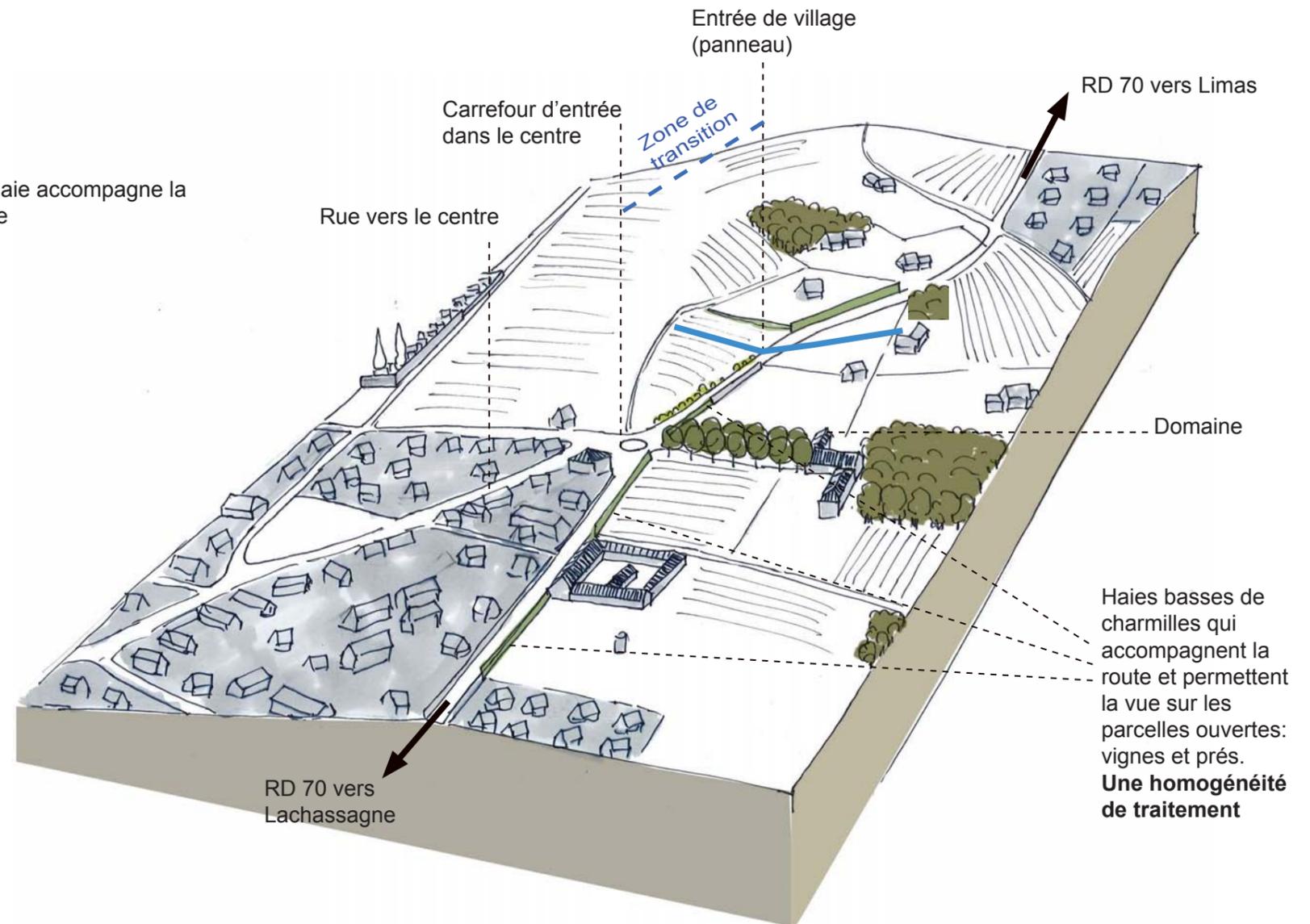


La haie accompagne la route

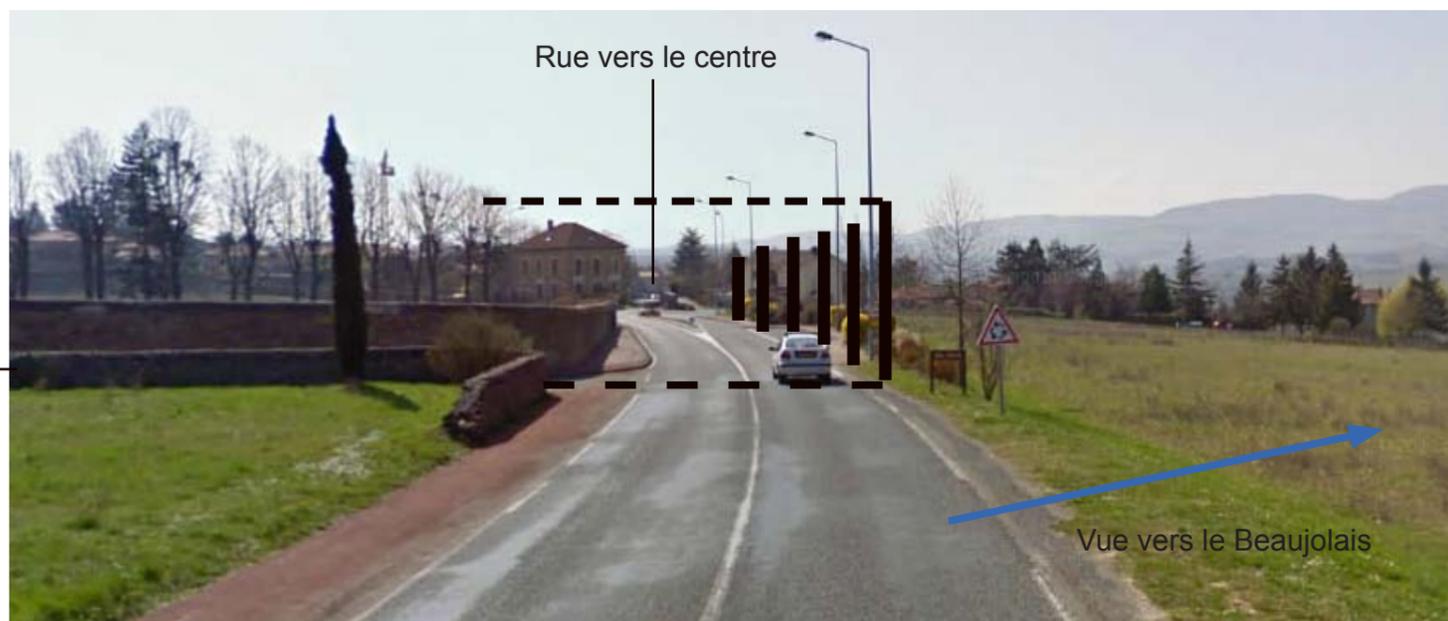
Vue vers la sortie de Pommiers



Vue sur le carrefour d'entrée dans le centre du village.



Orientations d'aménagement : l'entrée nord



Proposition de simplification du carrefour d'entrée dans le centre bourg:

Supprimer la cabane et les plantations qui encombrant le carrefour. Remplacement par un giratoire minéral.

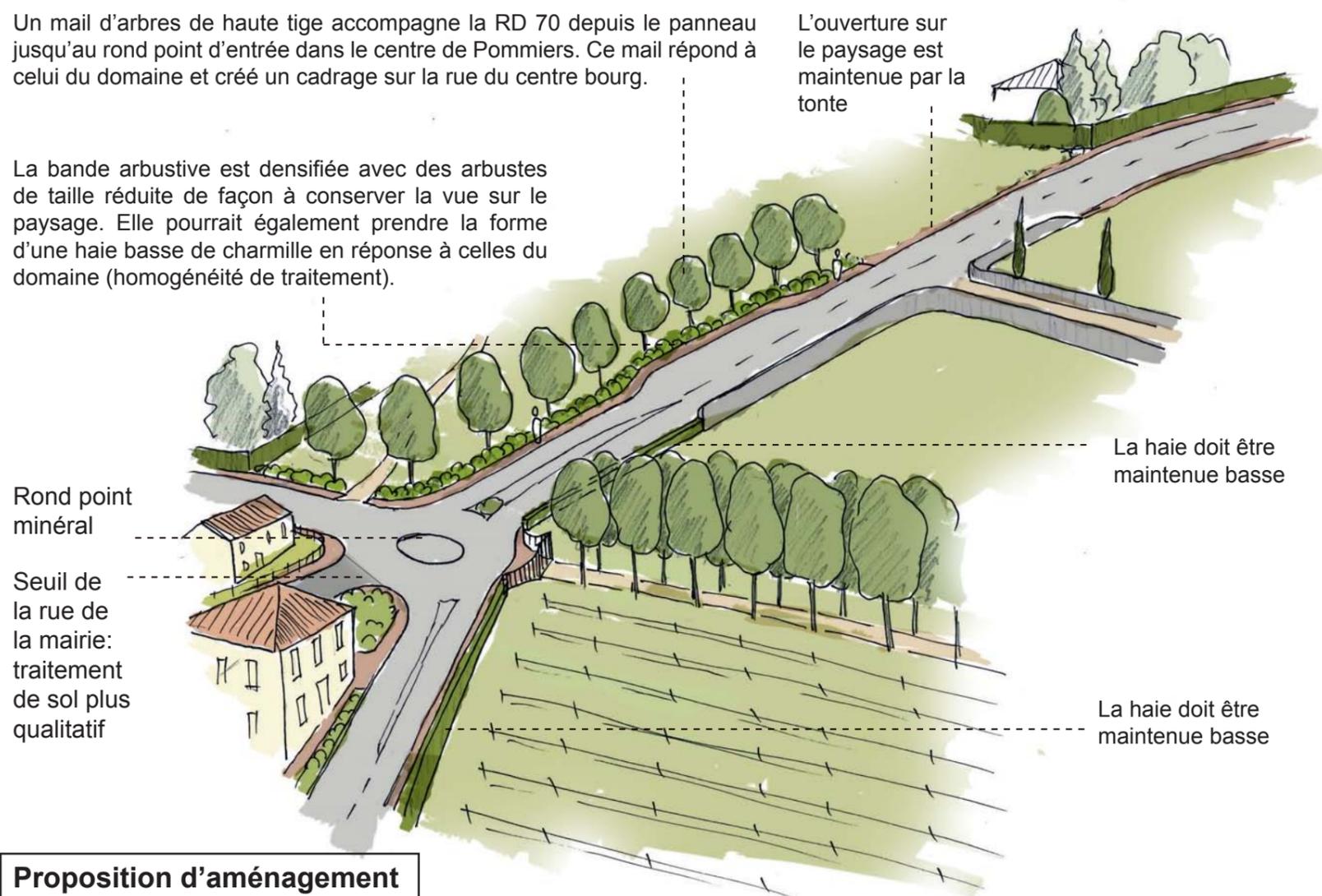
Marquer le seuil de la rue de la Mairie (côté rond point) par un traitement de sol plus qualitatif (distinction RD 70/ rue de la Mairie).

Proposition de traitement de l'espace de transition: Créer une porte au niveau du panneau d'entrée de bourg, qui cadre sur la rue conduisant vers le centre du village et qui marque un contraste avec l'ouverture visuelle sur le Beaujolais.

Un mail d'arbres de haute tige accompagne la RD 70 depuis le panneau jusqu'au rond point d'entrée dans le centre de Pommiers. Ce mail répond à celui du domaine et créé un cadrage sur la rue du centre bourg.

L'ouverture sur le paysage est maintenue par la tonte

La bande arbustive est densifiée avec des arbustes de taille réduite de façon à conserver la vue sur le paysage. Elle pourrait également prendre la forme d'une haie basse de charmille en réponse à celles du domaine (homogénéité de traitement).



La haie doit être maintenue basse

La haie doit être maintenue basse

Rond point minéral

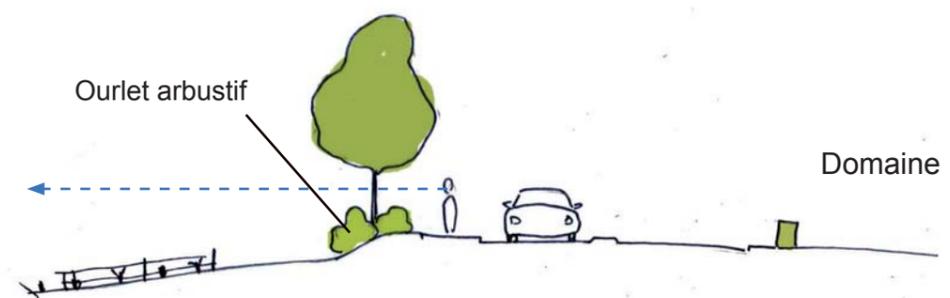
Seuil de la rue de la mairie: traitement de sol plus qualitatif



Ourlet de prairie sur le talus: 1 à 2 fauches par an

Haie de charmille taillée basse

Domaine



Ourlet arbustif

Domaine

Proposition d'aménagement

Différentes gestions végétales possibles pour le côté ouest de la RD70

Orientations d'aménagement : l'entrée sud

L'enjeu pour l'entrée sud de Pommiers portent sur la redéfinition de la zone de transition et la requalification du carrefour d'entrée dans le village.

Cette zone de transition se situe entre les deux parcelles pavillonnaires qui marquent la porte d'entrée de la commune sur la RD 70 et le carrefour d'entrée dans le village.

Porte d'entrée marquée par deux pavillons et leur jardin arboré

Les arbustes du massif qui borde la route sont trop haut pour profiter du panorama sur le village et sur le Beaujolais

Rue vers le centre

Carrefour à 5 branches

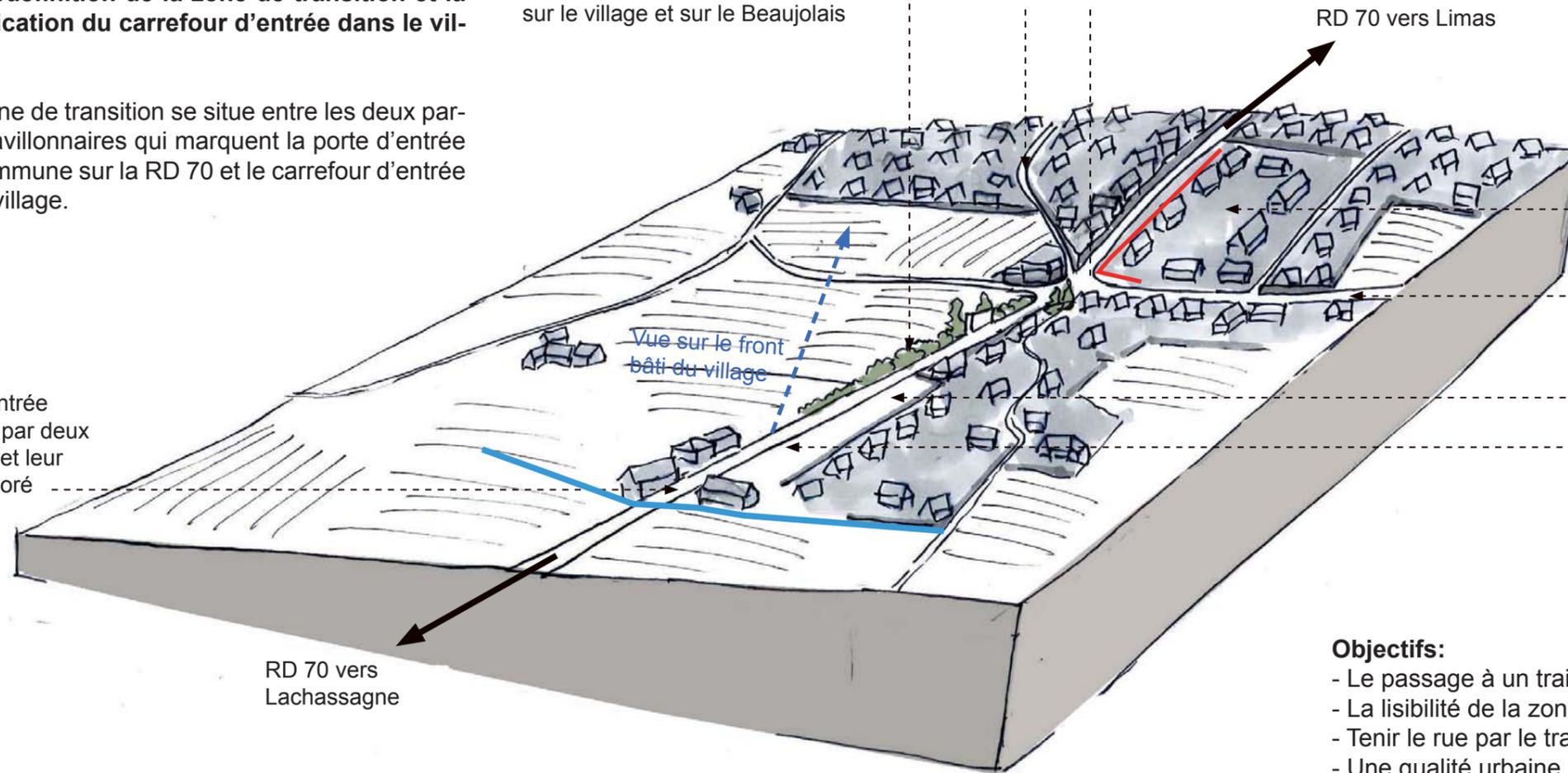
RD 70 vers Limas

Parcelle du futur Ecoquartier. Une façade de rue du côté de la RD 70 et à l'angle sud ouest de la parcelle permettrait de créer de la densité et de marquer clairement l'entrée dans le tissu du village

Entrée est

Bande enherbée entre la route et les pavillons.

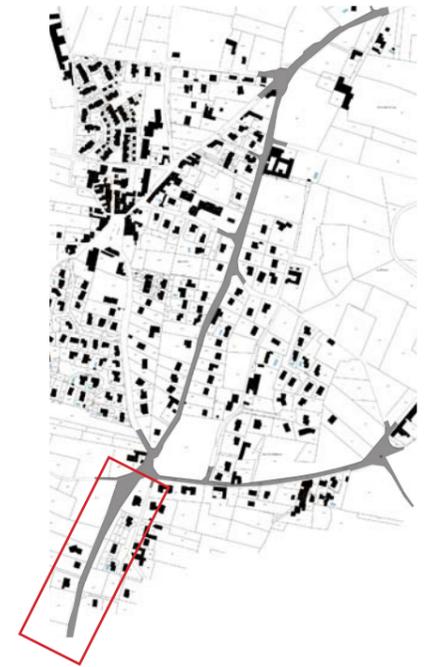
Implantation actuelle du panneau d'entrée de bourg sans logique spatiale



RD 70 vers Lachassagne

Objectifs:

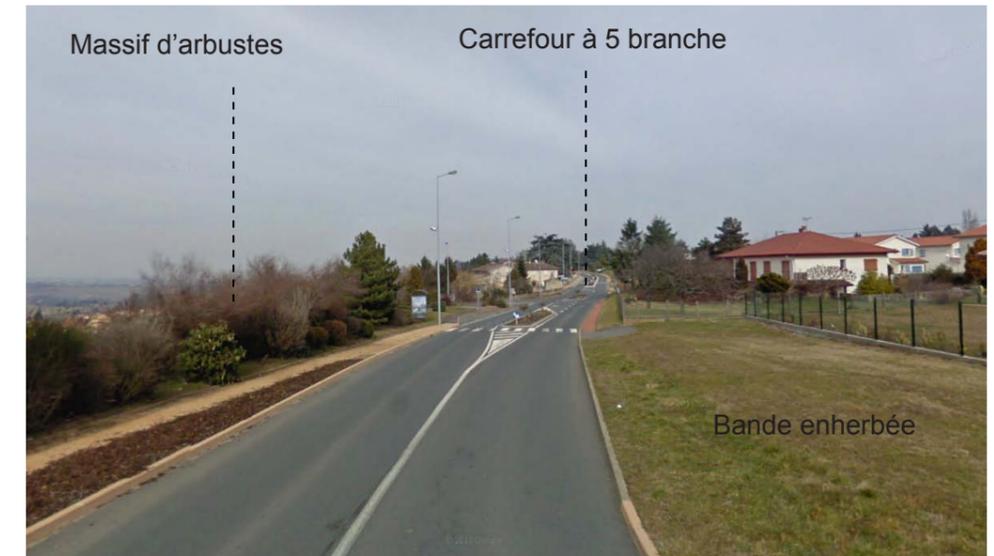
- Le passage à un traitement moins routier dès le panneau d'entrée de bourg.
- La lisibilité de la zone de transition
- Tenir le rue par le traitement paysager de ses abords
- Une qualité urbaine au carrefour
- La visibilité de la rue qui mène au centre du village.



Les deux parcelles pavillonnaires qui marquent une porte d'entrée paysagère de Pommiers.



Perte de structure au niveau du panneau d'entrée de bourg: la bande enherbée côté est; ouverture agricole côté ouest: la voie n'est pas tenue

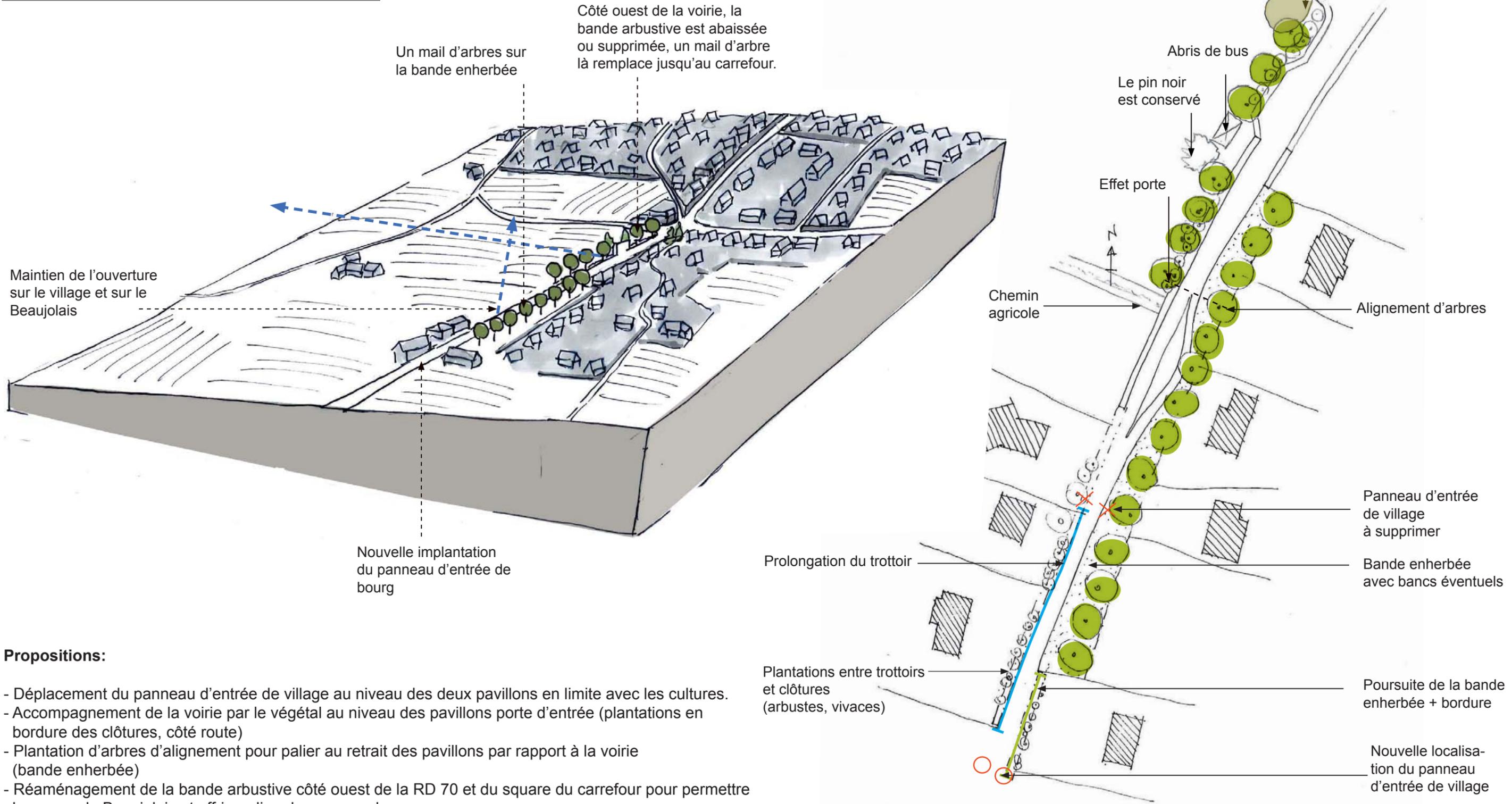


A l'approche du carrefour, le massif côté ouest bloque la vue sans pour autant créer de la densité. Le vocabulaire de la voirie reste très routier.

Orientations d'aménagement : l'entrée sud

Traitement de la zone de transition vers le carrefour à 5 branches

Schéma de propositions d'aménagements



Propositions:

- Déplacement du panneau d'entrée de village au niveau des deux pavillons en limite avec les cultures.
- Accompagnement de la voirie par le végétal au niveau des pavillons porte d'entrée (plantations en bordure des clôtures, côté route)
- Plantation d'arbres d'alignement pour palier au retrait des pavillons par rapport à la voirie (bande enherbée)
- Réaménagement de la bande arbustive côté ouest de la RD 70 et du square du carrefour pour permettre la vue sur le Beaujolais et offrir un lieu de promenade.
- Mise en contact de la bande enherbée avec l'espace agricole pour permettre une promenade vers l'extérieur du village
- Prolongement des trottoirs afin de donner un caractère plus urbain à la voirie.
- Remplacement des candélabres: vocabulaire urbain.

Plan de propositions d'aménagements

Orientations d'aménagement : l'entrée sud

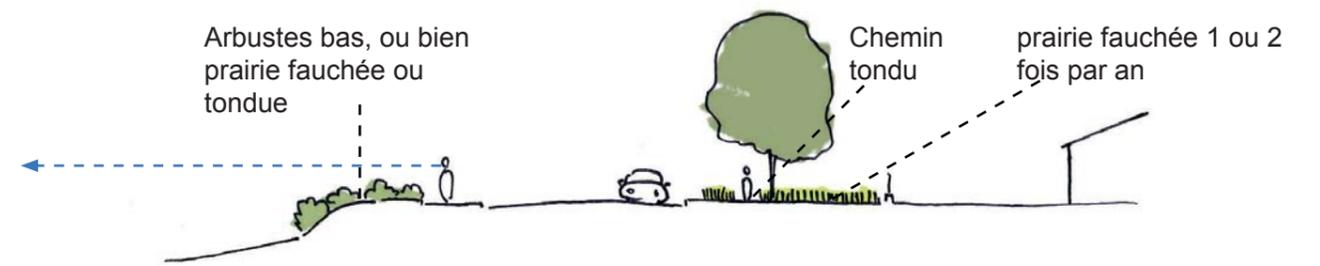
Plantation d'alignements d'arbres



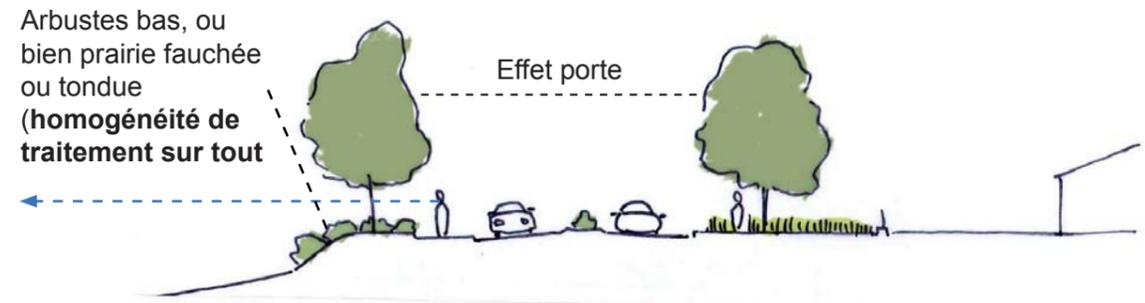
L'alignement d'arbre apporte de la densité végétale dès l'entrée dans la zone d'approche du village



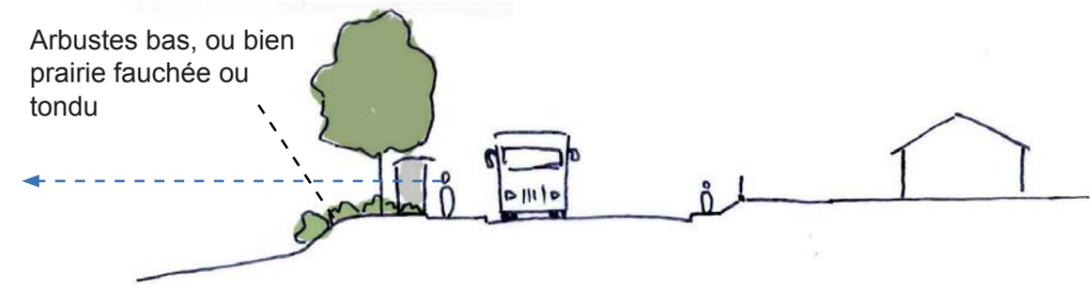
La rencontre des deux alignements de part et d'autre de la voie crée un effet porte d'entrée et annonce l'entrée dans le centre de Pommiers



Coupe à hauteur de la parcelles viticole qui offre la vue sur le village et sur le Beaujolais

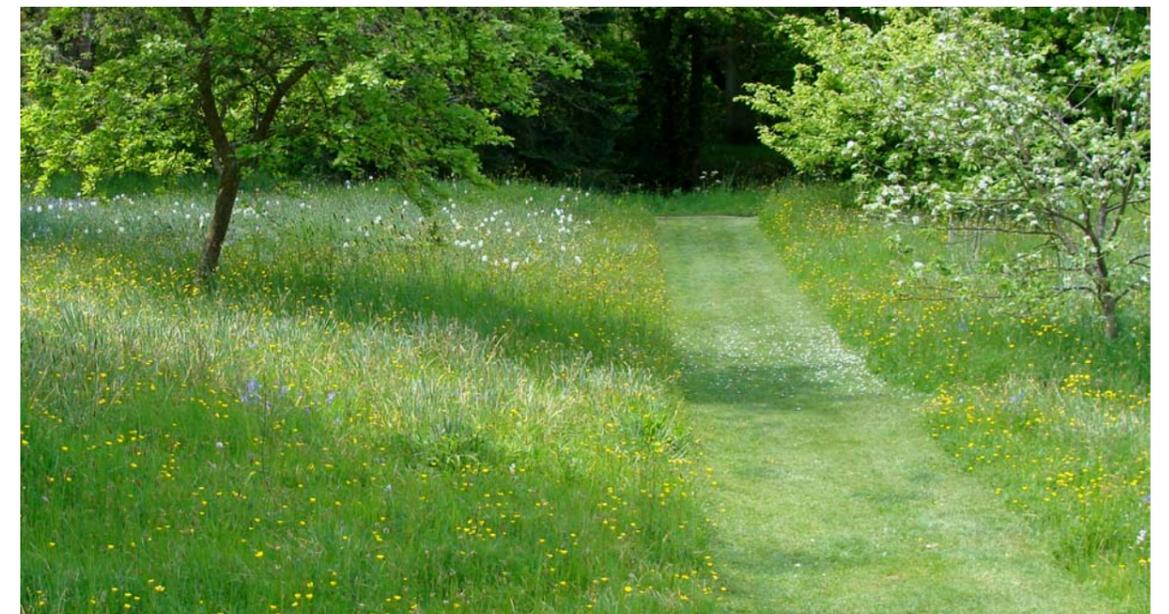


Coupe au nord du chemin agricole qui descend dans les vignes côté ouest de la route



Coupe à hauteur de l'arrêt de bus

Profils d'aménagement sur la zone de transition vers le carrefour



Exemple de chemin tondu dans une prairie arborée

Orientations d'aménagement : l'entrée sud

Le carrefour à cinq branches et son square

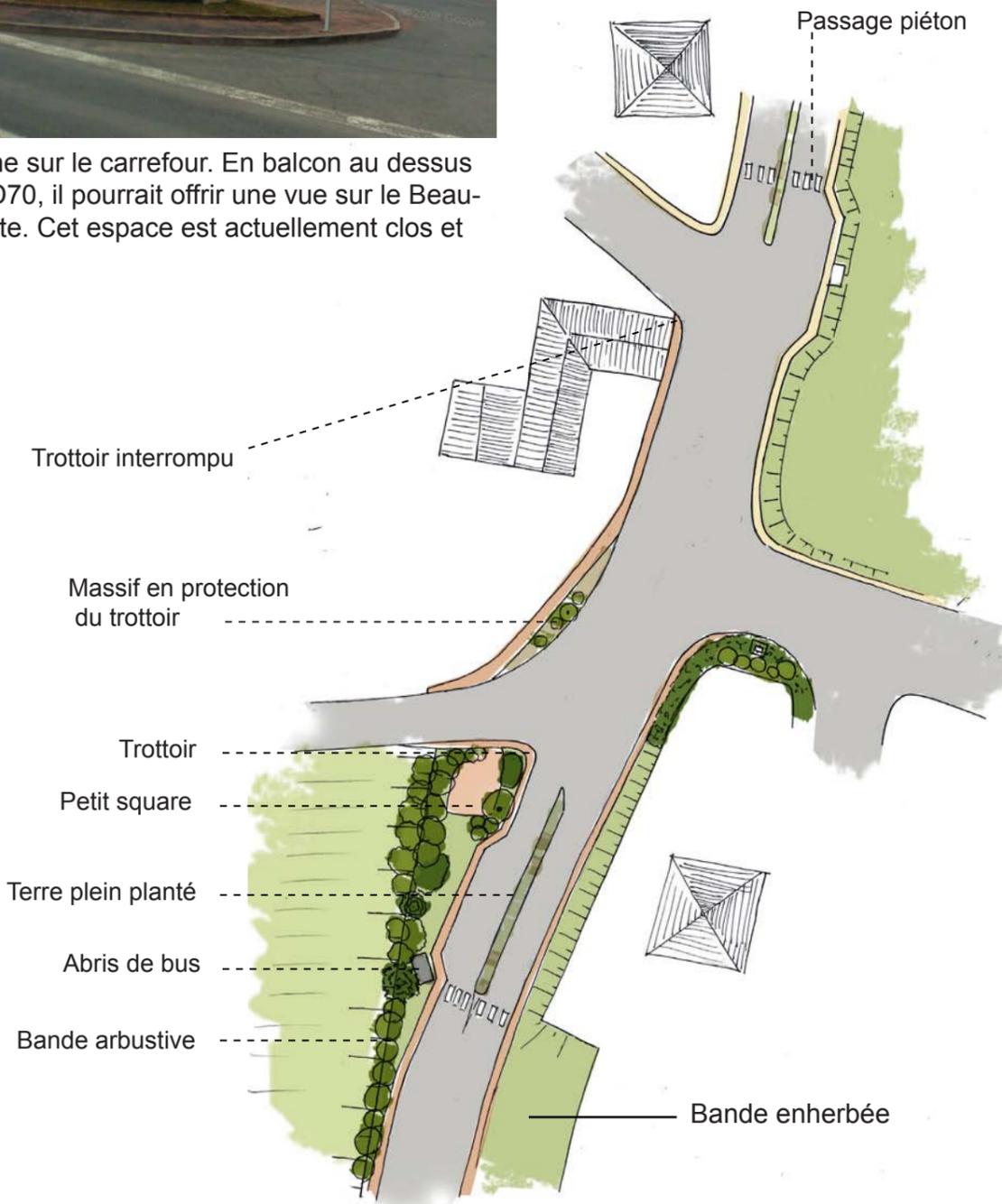


Le square au nord de l'arrêt de bus donne sur le carrefour. En balcon au dessus de la parcelle de vigne à l'ouest de la RD70, il pourrait offrir une vue sur le Beaujolais si la haie arbustive était moins haute. Cet espace est actuellement clos et fonctionne en impasse

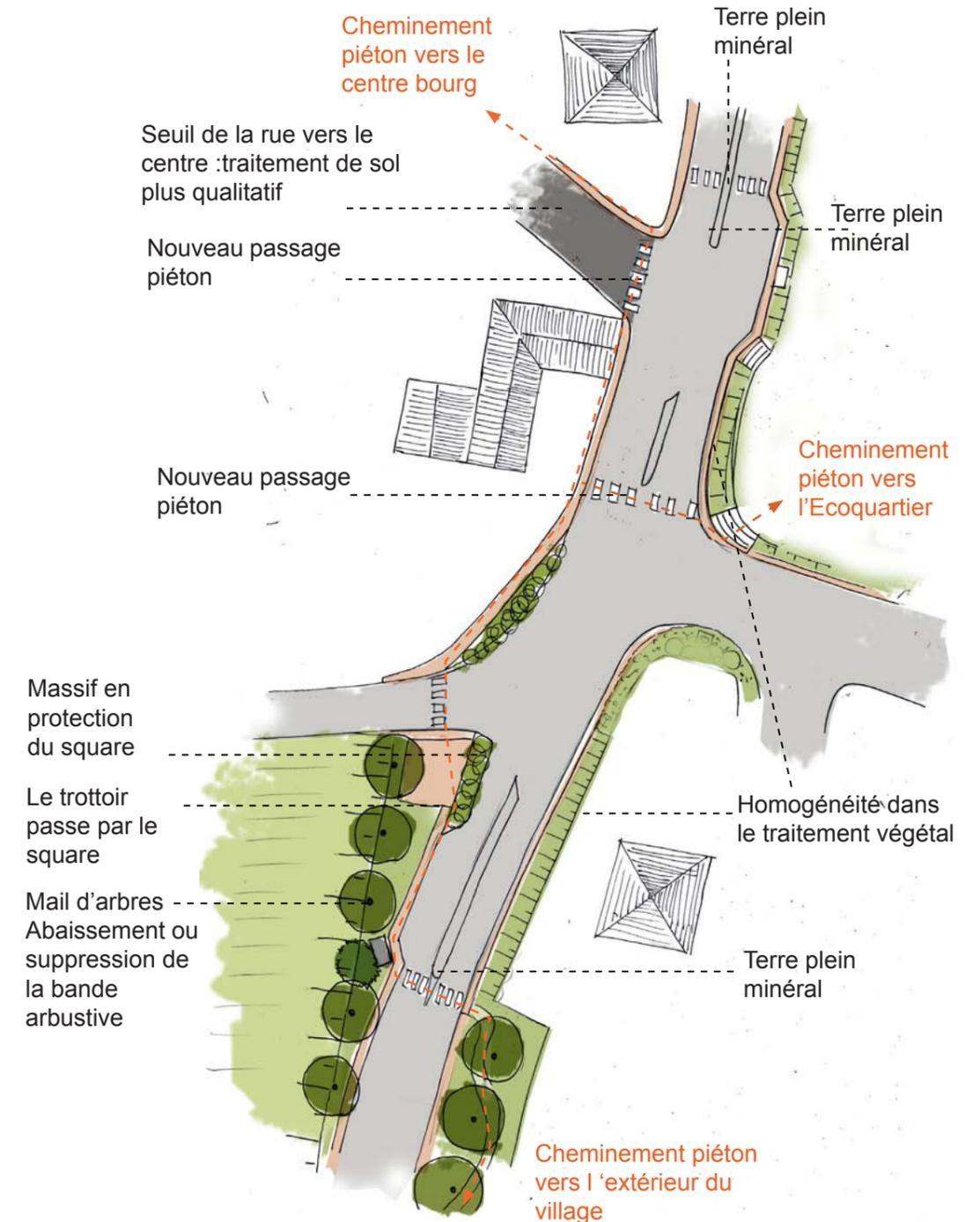
Propositions:

- L'ouverture du square à la vue sur le Beaujolais par l'abaissement ou la suppression de la bande arbustive: remplacement éventuel par une bande enherbée fauchée ou tondue: **traitement identique à l'ensemble de l'acotement ouest.**
- La mise en relation du square avec le trottoir: il devient un espace traversant.
- La mise en relation des cheminements piétons existants pour créer une circulation douce depuis le centre du village jusqu'à sa frange agricole sud en passant par le nouvel Ecoquartier
- Un traitement de sol identifiable pour marquer le seuil de la rue menant vers le bourg

Plan d'état existant



Plan de propositions



Orientations d'aménagement : l'entrée sud

Le futur Ecoquartier

Le futur ensemble de logements (Ecoquartier) est implanté sur une parcelle stratégique pour la découverte du village. Il sera construit au bord de la RD 70 sur le carrefour d'entrée dans le centre bourg et dans la couronne pavillonnaire.

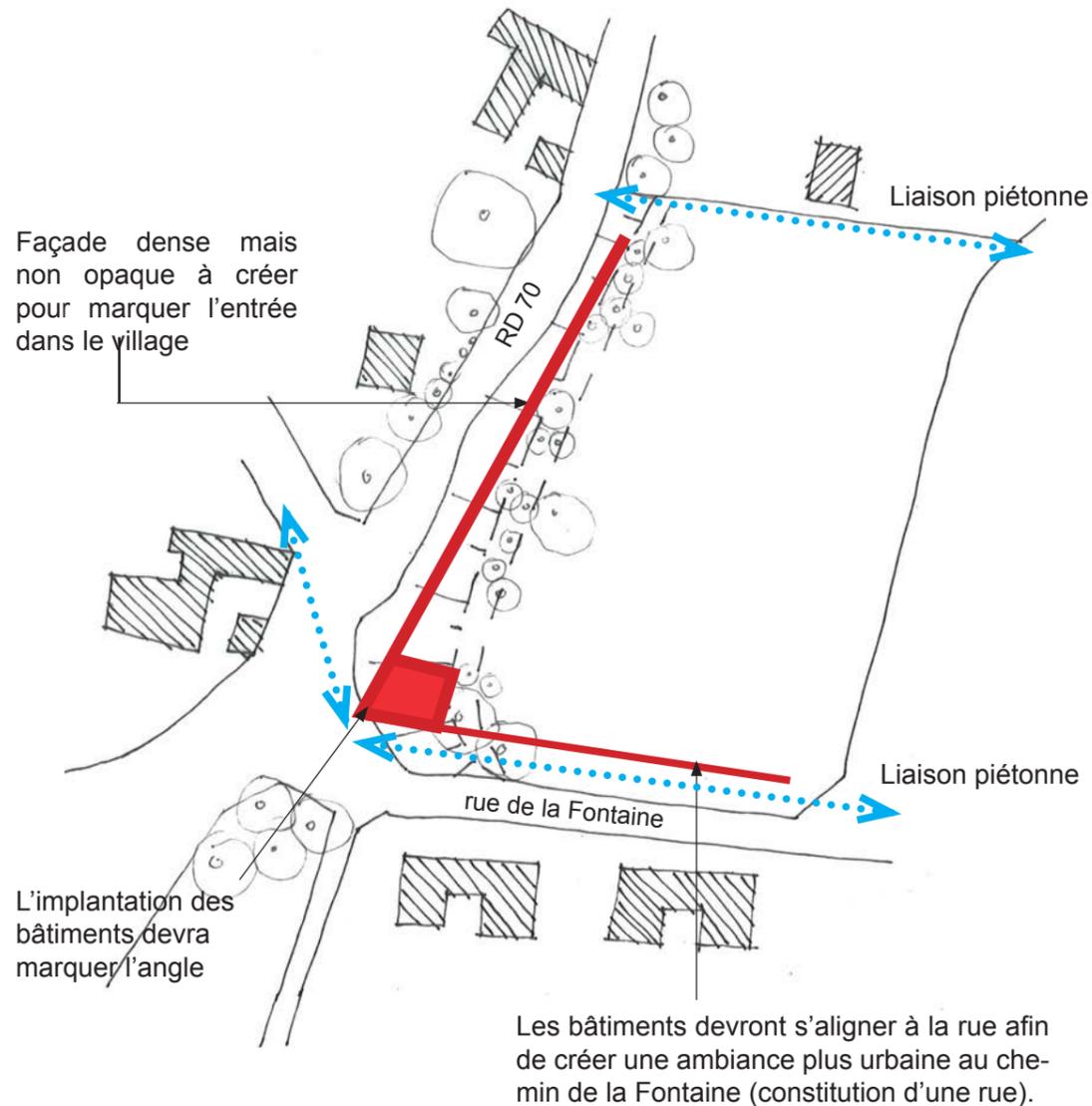
L'implantation des constructions, leur forme leur façade sur la RD 70, et la densité qu'elles offriront à l'angle du Chemin de la Fontaine et de la départementale, conditionneront la qualité de l'entrée de village et du carrefour. Il est important que cet ensemble de logement apporte une densité bâtie forte sur le carrefour et sur la RD70 pour marquer clairement le passage dans le tissu urbain du village.

Le quartier devra proposer des traversées piétonnes permettant de relier le centre du village au tissu pavillonnaire existant au sud et à l'est de la parcelle.



Vue sur l'angle sud ouest de la parcelle du futur Ecoquartier

Schéma des enjeux pour l'entrée de bourg



Esquisse proposée par le bureau d'étude



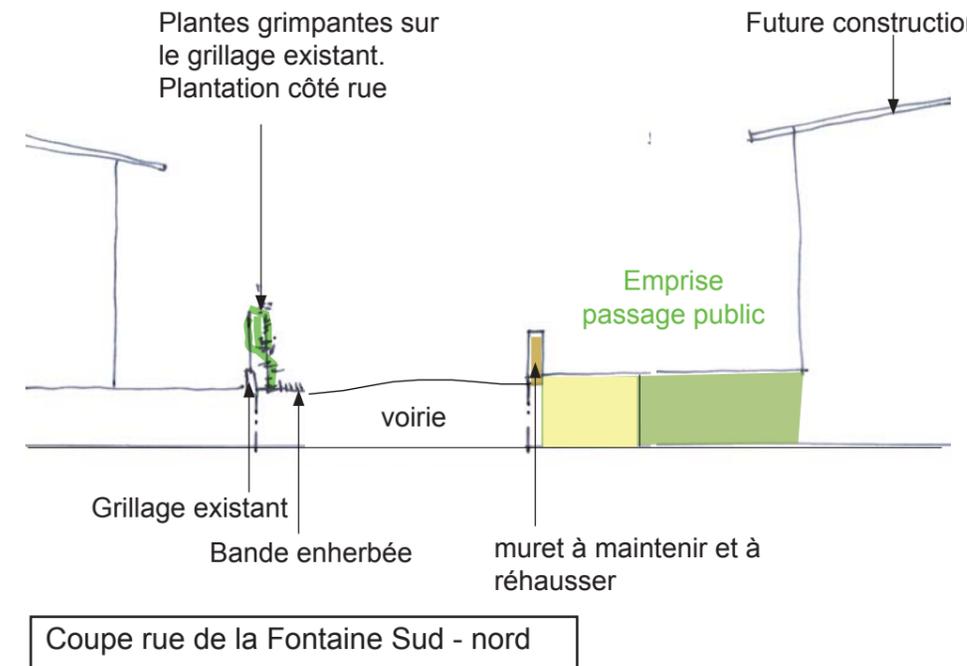
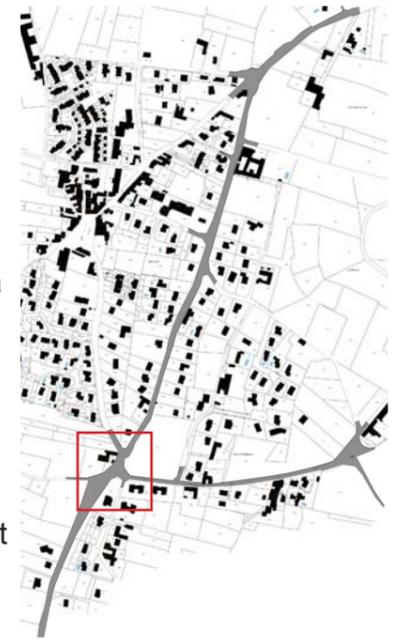
Orientations d'aménagement : l'entrée sud

Le futur Ecoquartier



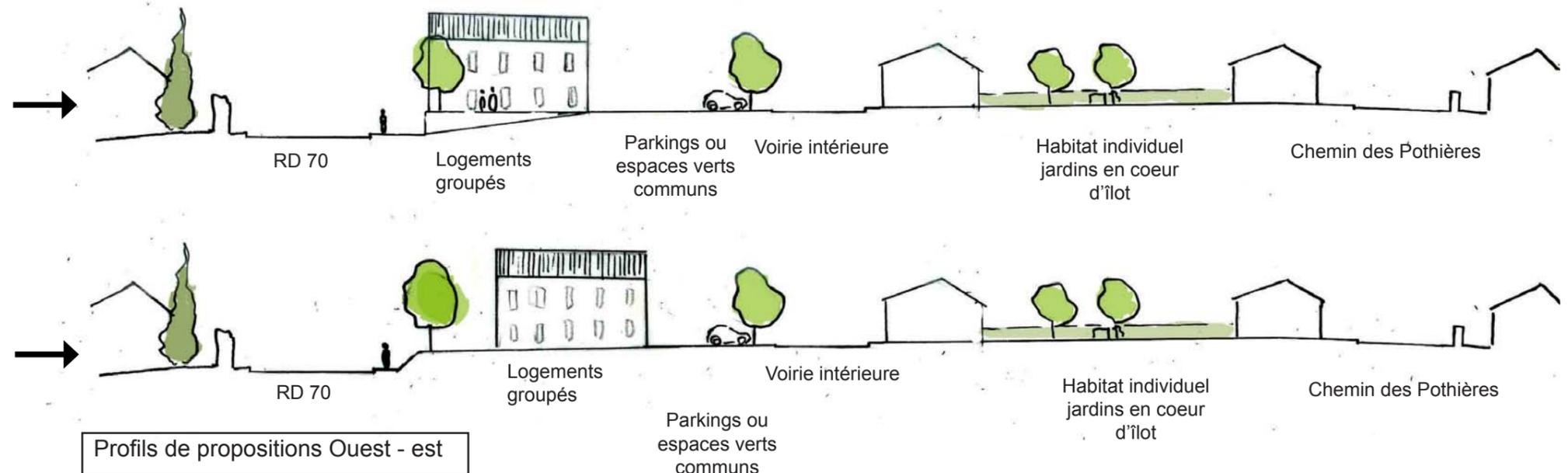
Propositions de principes de compositions: elle sont élaborées sur la base du programme proposé par le bureau d'étude ARCADE

- Implantation des bâtiments de logement groupés sur la frange ouest de la parcelle et le logement collectif à l'angle sud-ouest pour créer de la densité bâtie au carrefour d'entrée de village.
- Alignement des bâtiments par rapport aux rues adjacentes pour créer des façades urbaines.
- Création d'un passage sur la frange nord pour un accès piéton vers le centre commercial du village
- Création d'une liaison piétonne sur la frange sud, protégée par le muret existant



Proposition 1:
Les pignons des bâtiments de logements groupés tombent sur la rue (RD70). Les bâtiments absorbent le talus et créent une vraie façade de rue (possibilité d'avoir des caves au sous sol). Le trottoir sur la rue est élargi.

Proposition 2:
Les bâtiments de logements groupés sont implantés en retrait de la rue. Le talus et le trottoir existant sont conservés. Un mail d'arbre compense le manque de densité sur la rue.



Orientations d'aménagement : l'entrée est

Le belvédère sur la vallée de la Saône

Depuis Anse, l'entrée est du village est marquée par un virage et un basculement topographique. La route arrive sur la crête et on découvre le village. Le premier événement sur l'accotement est un parking peu qualitatif qui sert à l'arrêt pour le belvédère.

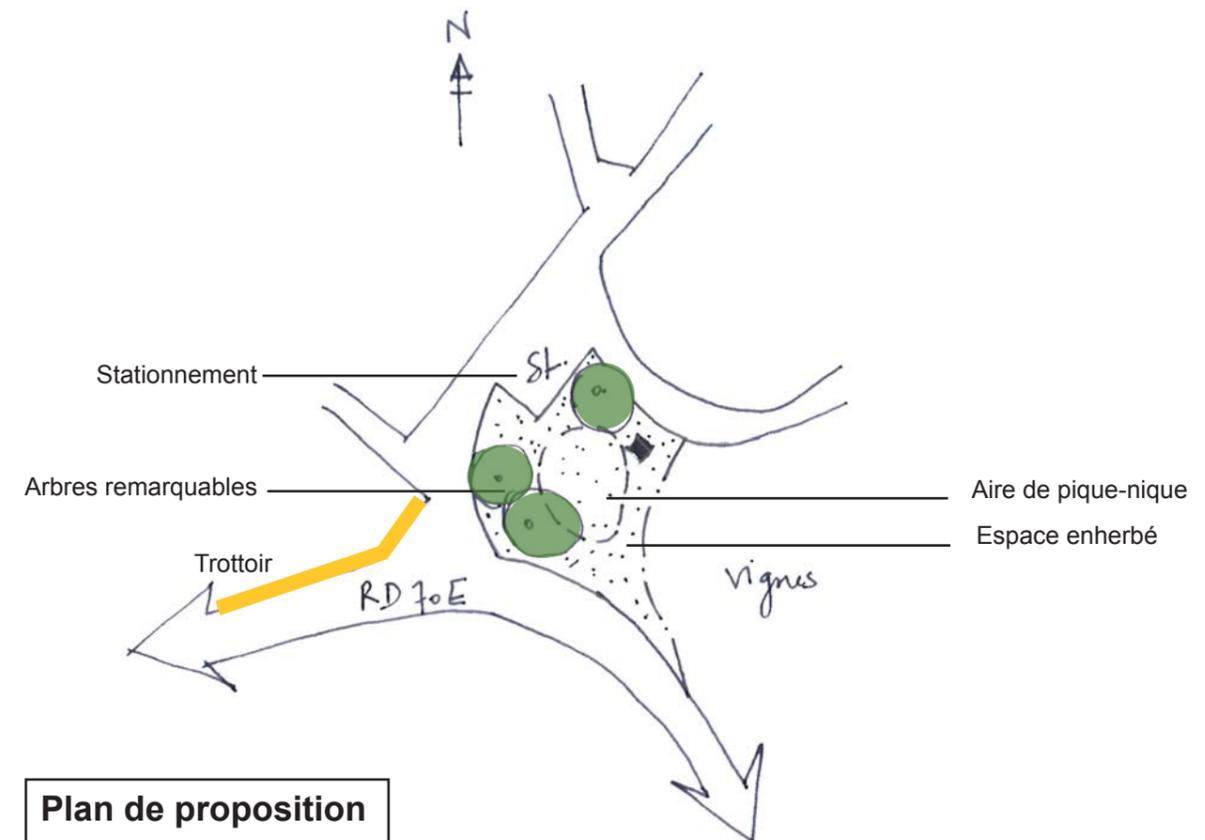
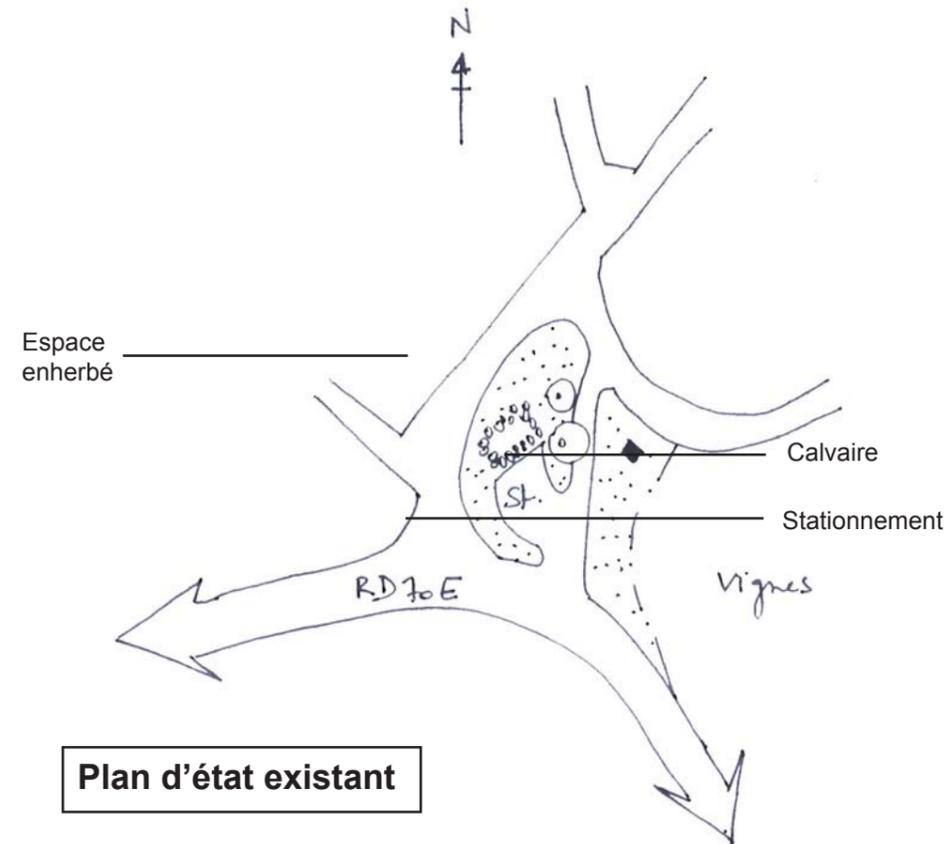
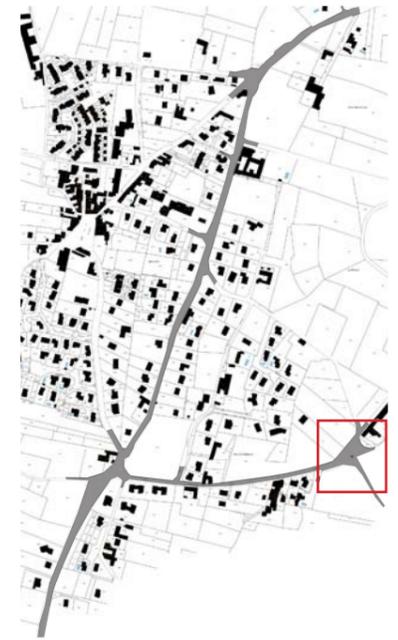
Ce lieu qui propose un point de vue sur la vallée de la Saône ainsi qu'un calvaire, mérite un traitement moins fonctionnel qui le rendrait plus attractif et singulier.



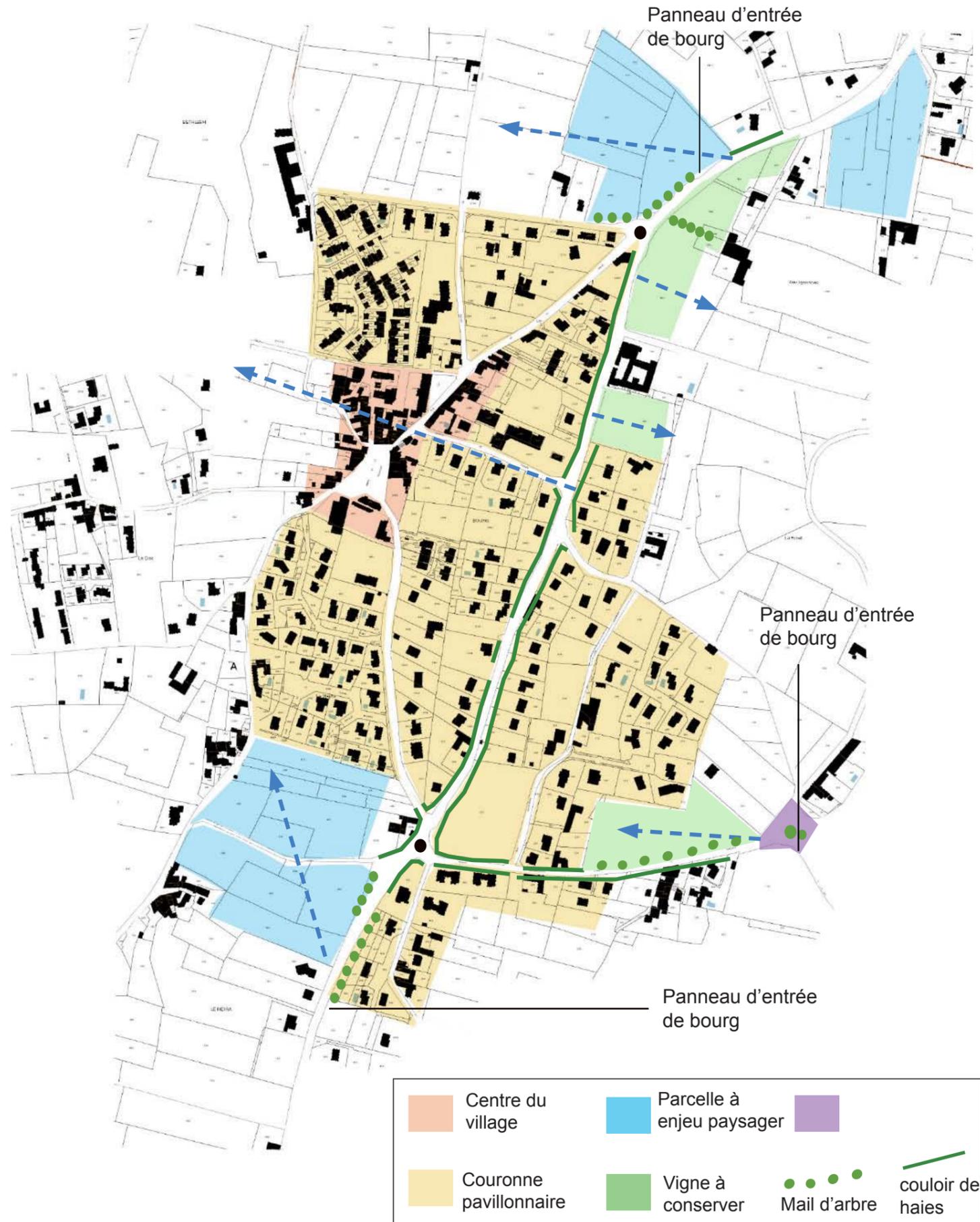
Vue sur le parking du belvédère à l'arrivée à Pommiers

Propositions:

- Déplacer le panneau d'entrée de bourg au niveau du belvédère
- Déplacer le stationnement chemin de Saint Trys (visibilité moindre)
- Installer en premier plan un espace enherbé, avec bancs, tables de pique-nique...
- 2, 3 arbres remarquables sont plantés comme éléments de repères forts. Ces derniers marqueront durablement ce lieu en lui redonnant une identité et une visibilité.
- Créer un trottoir le long de la route permettant de relier de façon piétonne le centre du village au belvédère via l'Ecoquartier. Ce trottoir imprimera un traitement plus urbain sur la zone de transition entre le panneau d'entrée de bourg et le village.



Orientations d'aménagement : une cohérence de traitement aux entrées de Pommiers



Les propositions d'aménagement sur les trois entrées de bourg de Pommiers s'inscrivent dans une réflexion générale à l'échelle du village et dans une volonté de rendre lisibles:

- **Trois portes d'entrée dans la commune** (correspondant au panneau d'entrée de bourg) qui marquent chacune un changement paysager le long des départementales et permettent d'identifier clairement Pommiers des autres villages et hameaux de la crête.
- **Trois zones de transition entre le panneau d'entrée de bourg et l'entrée dans le tissu dense du village.** Le long de la route de crête ces zones de transition sont marquées par des mails d'arbres d'une seule et même essence. La cohérence dans le traitement de ces zones de transition permet de les identifier clairement. La transition à l'entrée est pourrait également adopter un mail d'arbre pour être identifiée aux deux autres. Ces mails d'arbres sont également un support de circulations piétonnes entre le centre et l'extérieur du village.
- **Deux carrefours d'entrée dans le village dense,** pour lesquels les aménagements visent à traduire une ambiance urbaine et à orienter les visiteurs à emprunter les rues secondaires vers le coeur ancien de Pommiers: Seuils des rue vers le centre, élargissement des trottoirs, rétrécissement de la route, multiplication des passages piétons.

Choix d'arbres d'alignement originaux



Tilia henryana



Robinia pseudoacacia Bessoniana ou Sempervflora

Choix d'arbres remarquables pour le belvédère



Acer rubrum



Juglans nigra



Prunus subhirtella

Approche paysagère et patrimoniale du PLU

Octobre 2012

Maître d'ouvrage :
**Mairie de
Pommiers**

Paysagiste :
Samuel Auray

Urbaniste conseiller :
Christian Le Dain



SOMMAIRE

I Diagnostic paysager

I.1 Le PLU de Pommiers face aux enjeux paysagers du Sud

Beujolais.....p 6

I.2 Constats sur le paysage de Pommiers.....p 8

- A. Une crête viticole entre Saône et Bois d’Alix
- B. Trois grandes composantes du paysage
- C. Une relation historique entre relief, bâti et agriculture
- D. Une pression urbaine qui a transformé le paysage
- E. Un recul de l’agriculture
- G. Le patrimoine végétal
- H. Un réseau de cheminements piétons

I.3 les enjeux paysagers de Pommiers.....p 24

- A. Les enjeux urbains
- B. Les enjeux agricoles
- C. Les enjeux de développement durable

II Orientations paysagères pour le PLU

II.1 L’échelle de la commune

- A. Redéfinition des limites urbaines.....p 31
- B. Un zonage agricole paysager.....p 32
- C. Une trame verte communale.....p 33
- D. Les itinéraires pédestres et circulations douces.....p 34

II.2 L’échelle du bourg

- A. La densification du bourg.....p 36
- B. Trames vertes du bourg.....p 38
- C. Continuités végétales et baties.....p 40
- D. Circulations douces autour du bourg.....p 42
- E. Espaces publics du bourg.....p 44

II.3 L’échelle des hameaux

- A. Limites et silhouettes urbaine des hameaux.....p 47
- B. Trames vertes des hameaux.....p 47
- C. Espace public et trame piétonne.....p 47

ANNEXES

Recommandations et références pour le projet agricole

- 1. Un projet agricole communal.....p51
- 2. Des actions pour le maintien de l’activité agricole et du potentiel agronomique de la commune.....p 52
- 3. Recommandations pour l’implantations de nouveaux bâtiments agricoles..... p 55

I. Diagnostic

Bases de connaissances du territoire

1.1 Le PLU de Pommiers face aux enjeux paysagers du Sud Beaujolais

Le territoire de la commune de Pommiers est traversé par la vallée de la Galoche qui relie les bois d’Alix, un cœur vert du Beaujolais, à Villefranche.

Etat des lieux

La vallée de la Galoche prend sa source en lisière des Bois d’Alix sur la commune de Marcy à une altitude d’environ 360 mètres. Elle s’écoule jusqu’à l’entrée de l’agglomération Caladoise à 200 mètres d’altitude, où elle est busée et rejoint la rivière du Morgon de façon souterraine. Le Morgon se jette ensuite dans la Saône à Jassans.

Une distance de 3,5 km sépare Villefranche des Bois d’Alix par la Vallée de la Galoche.

La vallée de la Galoche est large et boisée dans sa partie supérieure en contact avec les Bois d’Alix, mais présente des tronçons très étroits et minéralisés dans sa partie basse à l’approche de la ville et notamment sur le territoire de Pommiers. De même un cheminement piéton emprunte la vallée dans sa partie haute et rejoint les chemins de randonnée du secteur d’Alix, mais s’interrompt dans sa partie basse sur le territoire communal de Pommiers.

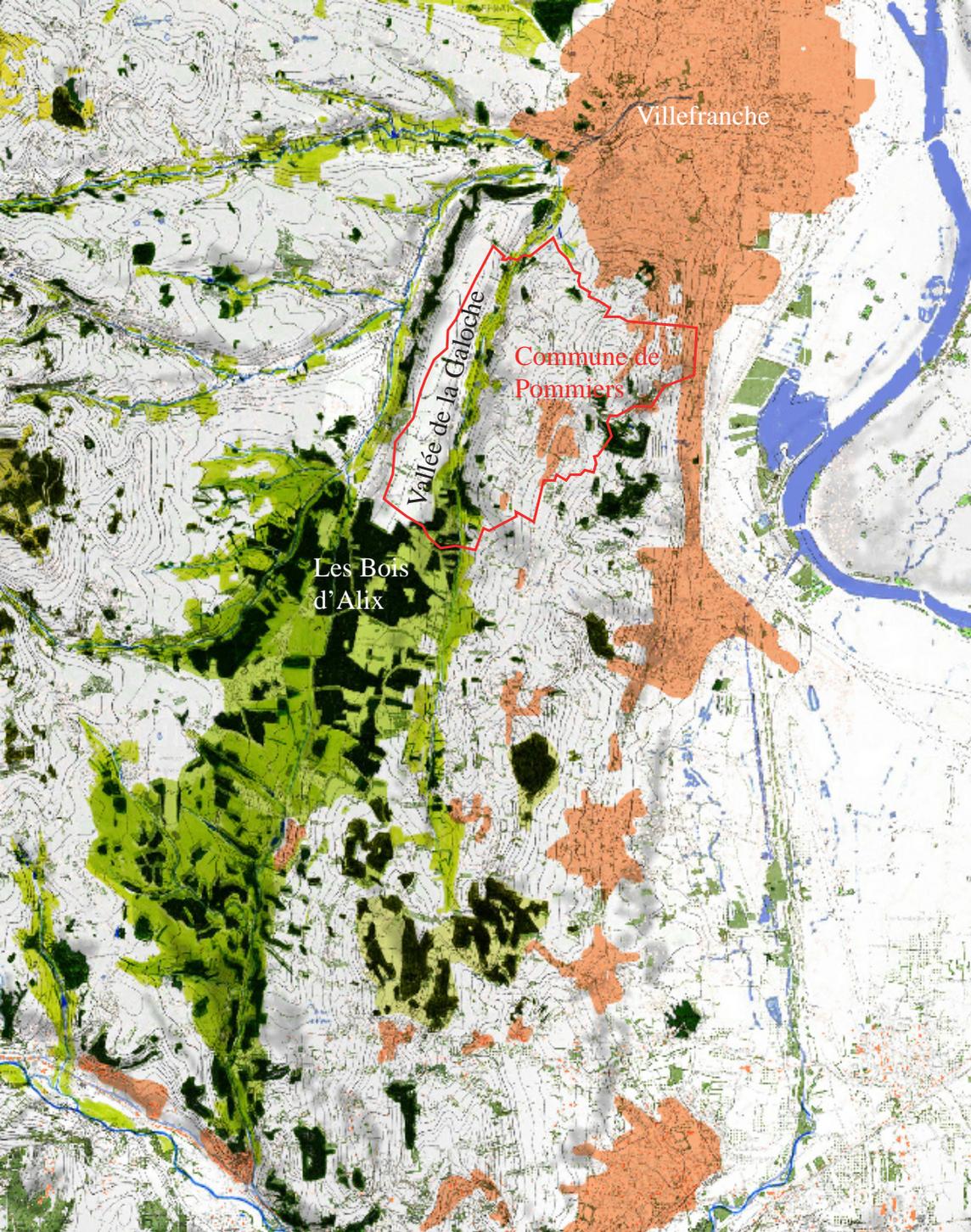
Enjeux

Cette vallée fait partie du réseau de vallées structurantes des paysages viticoles du Beaujolais et constitue une branche fondatrice des Trames Vertes et Bleues à mettre en place sur le territoire.

L’enjeu de cette vallée est de constituer un corridor écologique entre les Bois d’Alix et Villefranche en lien avec le Val de Saône, mais également de permettre des circulations douces et des lieux de nature entre la ville et le secteur des Bois d’Alix.

Perspectives

Des opérations pour la re-végétalisation du fond de vallon, l’élargissement du corridor vert et pour le prolongement d’un sentier pédestre, pourraient être menées conjointement.



Carte des structures paysagères
du Sud Beaujolais



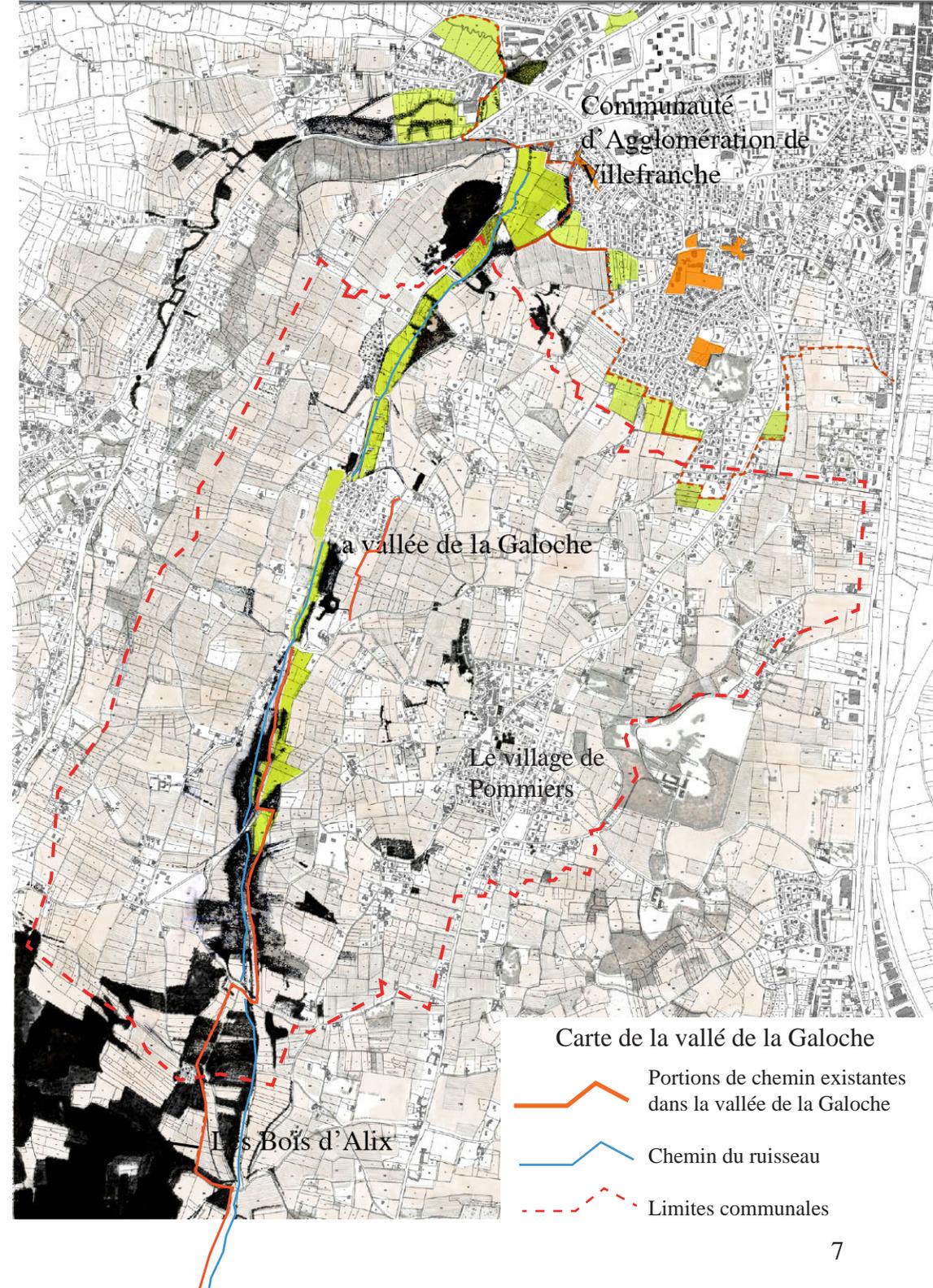
Une portion de chemin entre vignes et bois dans la vallée de la Galoche



Une prairie de fond de vallée au bord de la Galoche, au pied du château de St Fond

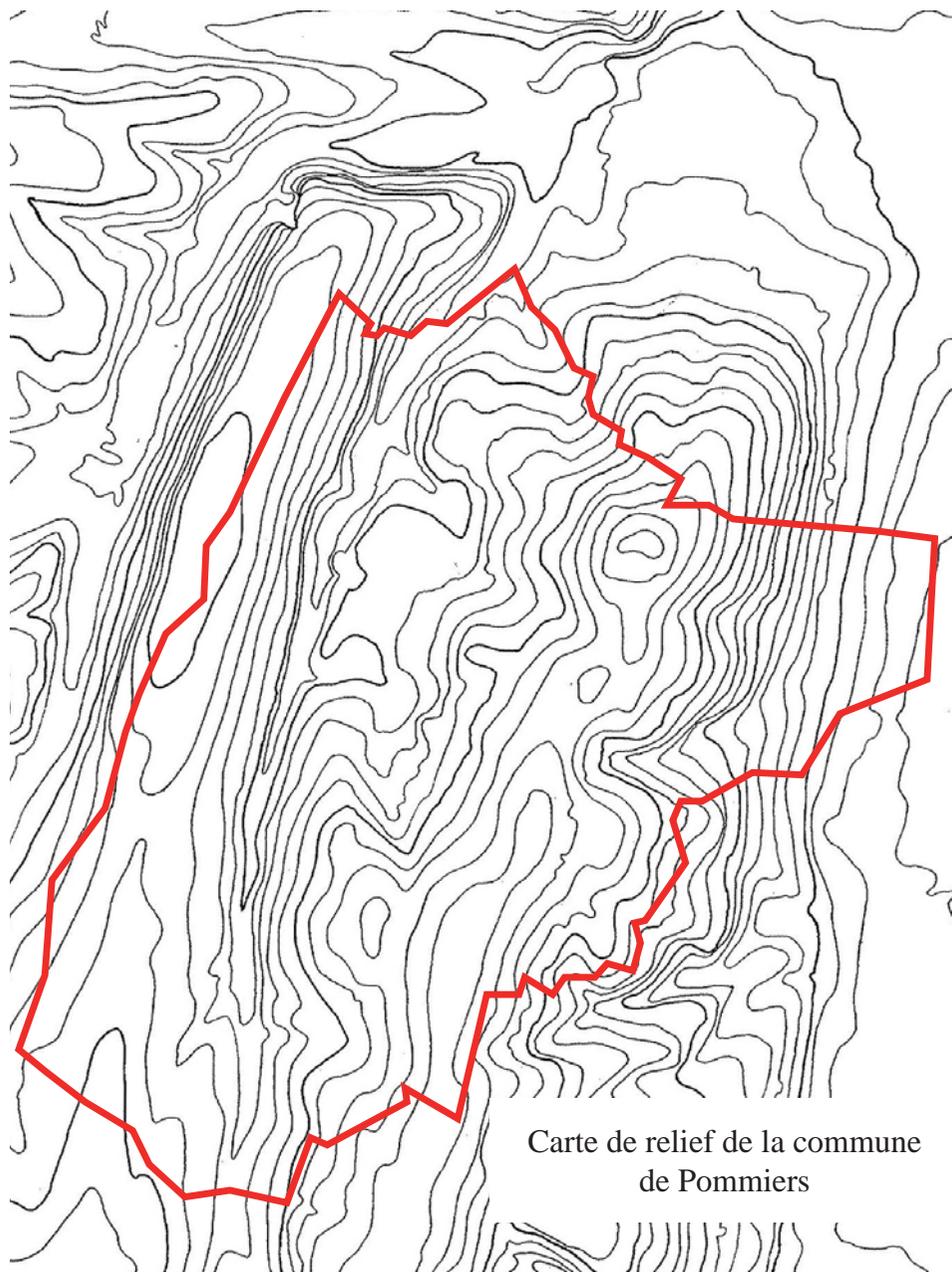


La vallée de la Galoche aux portes de la CAVIL



1.2 Constats sur le paysage de Pommiers

A. Une crête viticole entre Saône et Bois d'Alix



Vue vers les monts du Beaujolais, les paysages de Pommiers et ses trois motifs paysagers



Des points de vue exceptionnels sur le Val de Saône



Le bâti, souvent à la recontre entre vigne et bois.

B. Trois grandes composantes du paysage

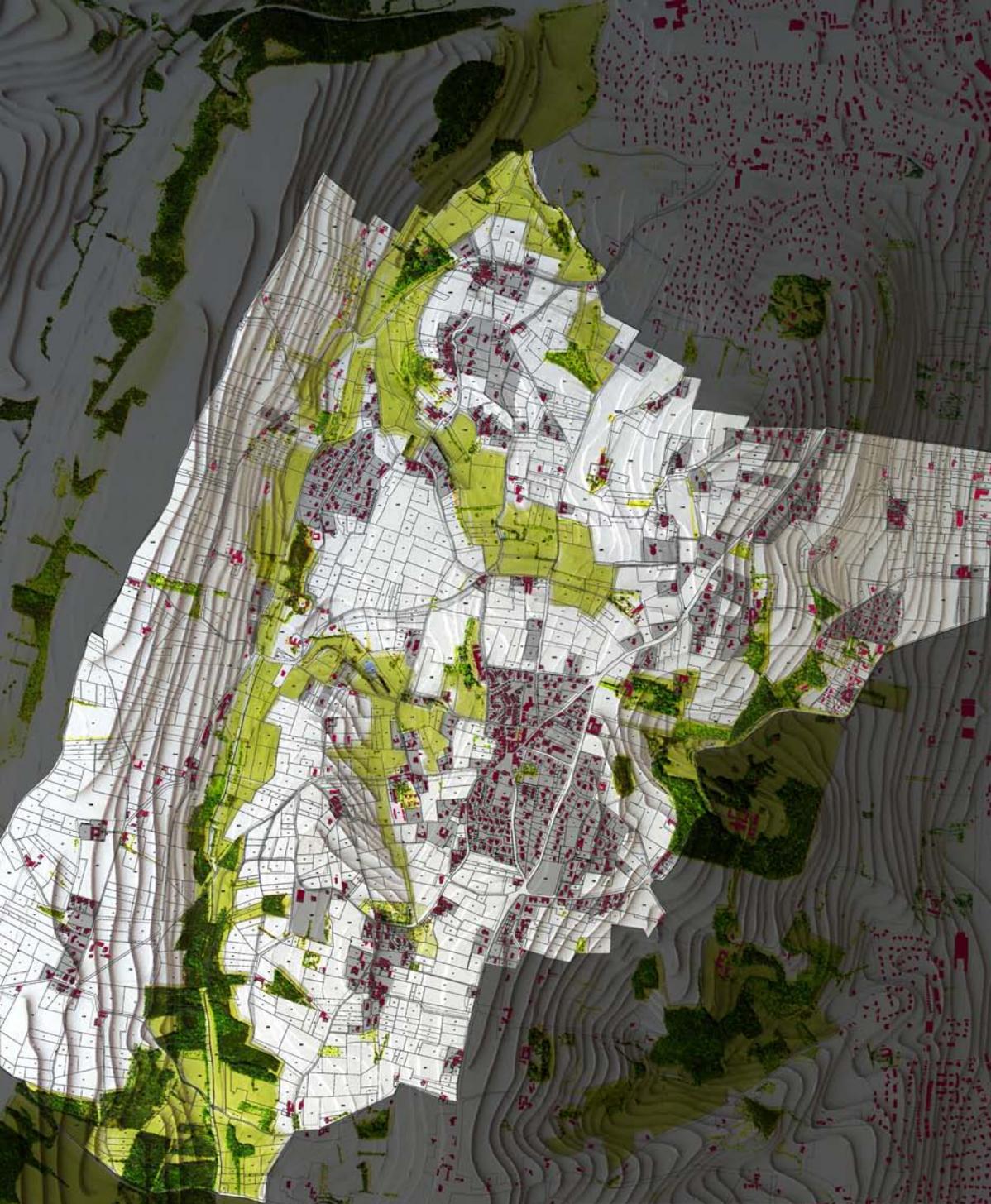
La commune de Pommiers présente un paysage relativement homogène sur l'ensemble de son territoire.

Trois grands motifs composent ce paysage et sont particulièrement liés au relief du territoire:

- La vigne, motif dominant du paysage, occupe les pentes douces ou bien exposées et les plateaux.
- Les prairies, boisements et autres cultures occupent le fond de vallée de la Galoche et de ses vallonnements adjacents (talweg)
- L'habitat regroupé en hameaux ou isolé est diffus. Mais les implantations historiques du bâti sont fortement liées aux deux motifs précédents.

Pommiers est situé sur un massif qui se détache des autres collines du Beaujolais. Le massif de Pommiers borde la vallée de la Saône et offre des vues à la fois sur l'*est* et les paysages du Val de Saône jusqu'aux Monts d'Or, et sur l'*ouest* et les collines du Beaujolais au delà du Mont Brouilly.

La crête de Pommiers et notamment son sommet de Buisante est un point de vue exceptionnel sur les paysages de la région.



 Prairies, boisements et champs

 Vignoble

 Bâti

Carte de l'occupation du sol
actuelle de Pommiers

C. Une relation historique entre relief, bâti et agriculture

Le bâti est très présent sur le territoire de Pommiers. Historiquement très dispersé, il présente tout de même des logiques d'implantation et de répartition.

Le bâti se compose de hameaux ou de corps de ferme regroupés et ouverts sur le vignoble.

L'implantation du bâti est très liée à la topographie et à l'occupation agricole du territoire. L'habitat traditionnel est souvent installé sur des zones de rupture de pente.

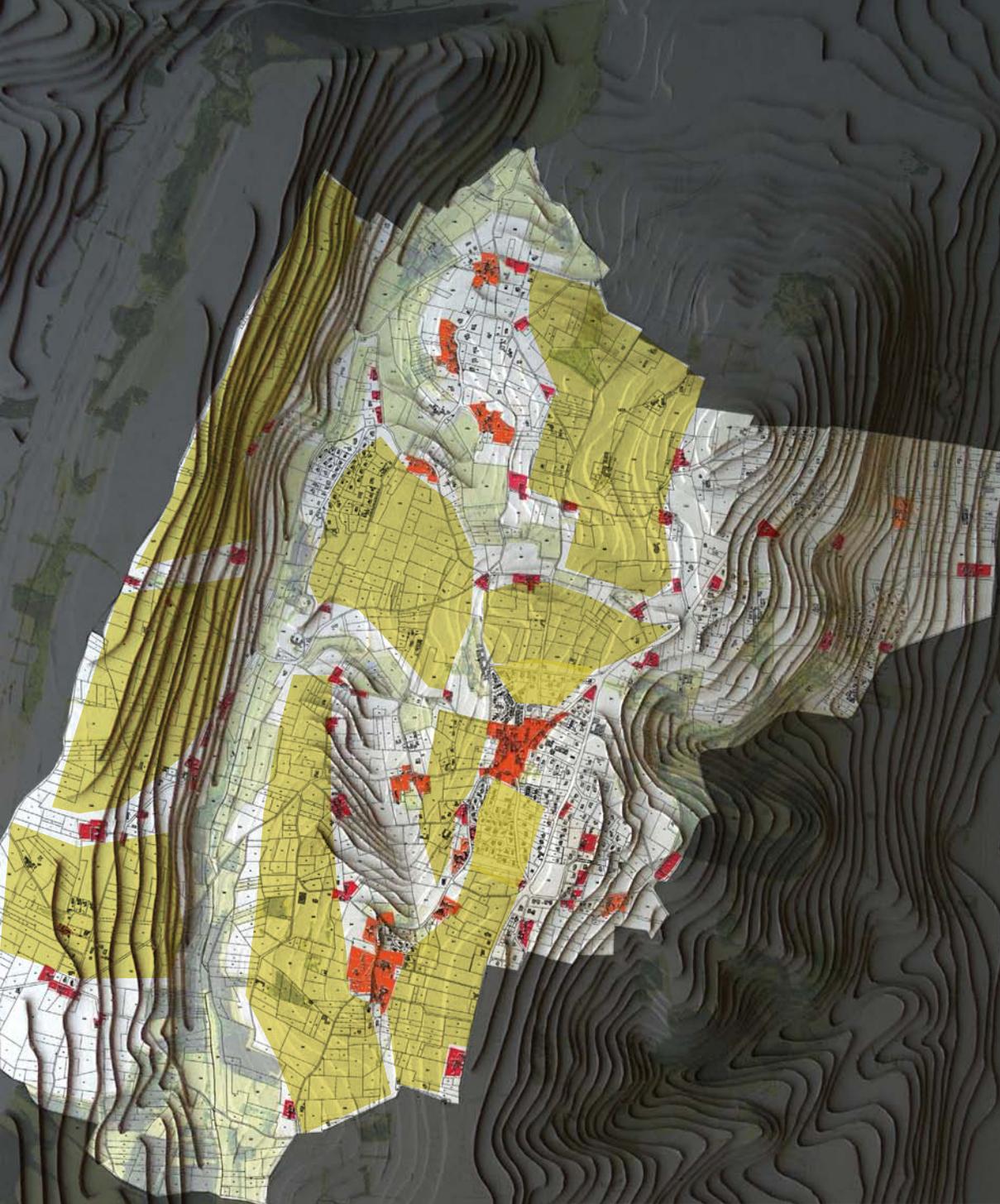
Deux types d'implantations se dégagent:

- **Des implantations liées aux vallons:** de nombreuses fermes anciennes sont installées à la rupture de pente entre un plateau ou un replat agricole et un vallon ou un creux du relief plus humide. La ferme est souvent en contact avec la végétation présente dans les vallons. C'est le cas sur les franges du plateau de Champagne.

- **Des implantations liées aux crêtes:** d'autres fermes sont installées sur des points hauts et forment des silhouettes prégnantes dans le paysage par leur typologie de bâti groupé. C'est le cas du hameau agricole de Gros Bois.

-  Les hameaux historiques
-  Le bâti isolé: fermes, domaines...
-  Détail 1 voir en page...
-  Détail 2 voir en page...

Carte des implantations historiques du bâti



Carte des implantations
historiques du bâti en rapport
avec les terroirs agricoles

De façon récurrente, les implantations du bâti ancien se sont faites autour des grands ensembles agricoles, en préservant les meilleurs terroirs: les pentes douces et bien exposées.



Les grands ensembles de parcelles agricoles
autours desquelles le bâti s'est historiquement
installé: **les terroirs**

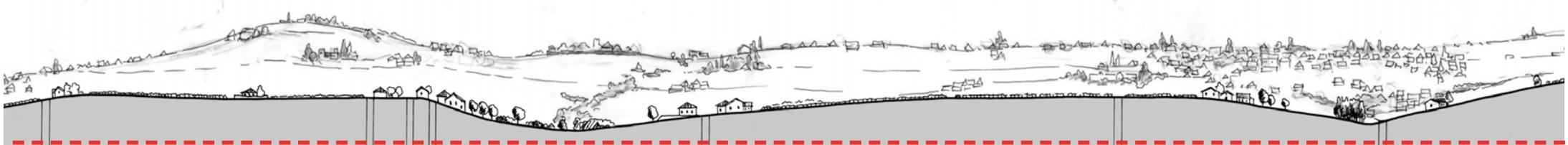
Des implantations liées aux vallons.



Ancienne ferme dont le jardin se fond dans la végétation du haut du vallon du Champs du Bois



Le hameau du Carry dialogue avec le bas du vallon du Champs du Bois



Vallon de Champs du Bois

Vallon de la Cheville

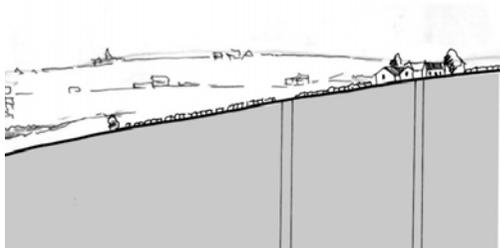
Des implantations liées aux crêtes.



Le hameau des Bonnetières installé en crête dominant la vallée de la Galoche



Le hameau de Gros Bois installé sur la crête en face du village.



Ferme sur la crête de Gros Bois

Gros Bois



Les Bonnetières

D. La pression urbaine a transformé le paysage

Un fort développement du bâti à partir des années 60 et principalement dans les années 80, 90 et 2000, a transformé le paysage de Pommiers.

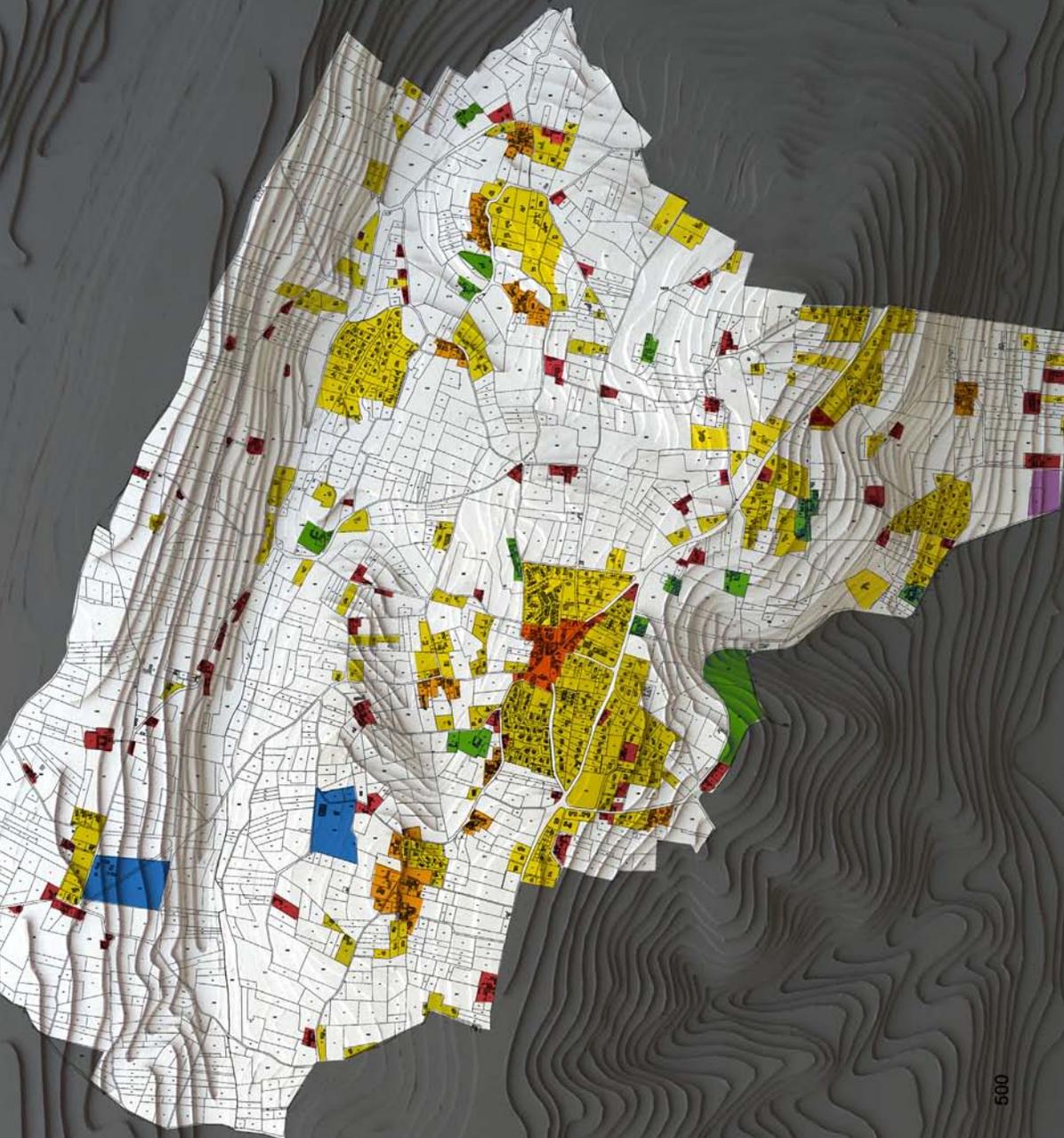
- un fort développement d'habitat pavillonnaire
- création de nouveaux hameaux, extensions sur des hameaux existants ou autour de fermes isolées.

Conséquences de l'urbanisation à Pommiers:

- l'équilibre vides / bâti menacé.
- des ensembles de parcelles agricoles parfois morcelés

Pourtant le paysage présente encore des lignes de force:

- lisibilité d'un village et de hameaux.
- des silhouettes bâties remarquables.
- certaines limites claires entre bâti et zones agricoles
- un patrimoine bâti de qualité et peu dégradé
- équilibre vides / pleins
- des ensembles agricoles de taille importante et non mité
- des structures naturelles riches et cohérentes



Carte actuelle du bâti

- | | |
|---|---|
|  Le centre ancien du village (regroupe les principaux équipements de la commune) |  Les domaines et châteaux: patrimoine bâti et arboré remarquable |
|  Les hameaux anciens |  Les équipements communaux hors du bourg |
|  Les fermes et l'habitat isolé ancien |  Les secteur de zone d'activité |
|  Les zones d'extensions récentes | |



Un ensemble viticole morcelé par le développement pavillonnaire sur la crête de Pommiers



Le front bâti nord du village: l'urbanisation groupée a permis de préserver la silhouette compacte du bourg



Vue générale sur la commune depuis le sud: le village et ses hameaux environnants restent lisibles grâce aux dernières grandes coupures agricoles

E. Les problématiques agricoles

Une déprise viticole, un foncier agricole difficile d'accès

Comme l'ensemble de la moitié sud du Beaujolais, la commune de Pommiers est touchée par une importante crise viticole. De nombreux viticulteurs partent en retraite ou cessent leur activité sans reprise des exploitations par des jeunes. Les coûts de production sont trop élevés par rapport au prix de vente des bouteilles, les viticulteurs restent majoritairement locataires de leur parcelles, **le foncier agricole est très cher et difficile à acquérir de par la pression urbaine**, et les contrats de fermages sont également difficiles à obtenir. Les viticulteurs encore installés ont du mal à développer leur activité. Un jeune qui souhaiterait s'installer aurait des difficultés à obtenir des terrains du fait de la pression foncière.

Un morcellement et enrichissement du parcellaire agricole

De nombreuses parcelles viticoles sont arrachées ou abandonnées et le territoire s'enrichit au gré des cessations d'activités. De beaux coteaux menacent de retourner au boisement, et de grands ensembles de parcelles cultivées depuis des siècles se retrouvent mités par des friches. Aujourd'hui, aucune reconversion agricole n'est véritablement rentable sur ces terrains difficiles à travailler

Des conflits d'usages avec les néo-ruraux

S'ajoutent à ces problématiques agricoles, des frictions avec l'urbanisation qui cotoie l'agriculture. Le développement pavillonnaire qui a eu lieu ces vingt dernières années sur le territoire agricole s'est parfois fait sans prise en compte des besoins de l'activité. **Des grands ensembles viticoles ont parfois été morcelés par des maisons.** Certaines parcelles viticoles se retrouvent au proche voisinage d'habitations, parfois même entourées et enfermées par des maisons. Dans ces conditions l'agriculture est perçue comme une nuisance pour les néo-ruraux qui veulent bénéficier d'un cadre de vie à la campagne, sans les bruits ou les odeurs de l'activité agricole. Les accès aux parcelles deviennent difficiles, et les conflits d'usages n'encouragent pas les agriculteurs à maintenir leur activité.



Une friche viticole dans laquelle poussent des jeunes robiniers

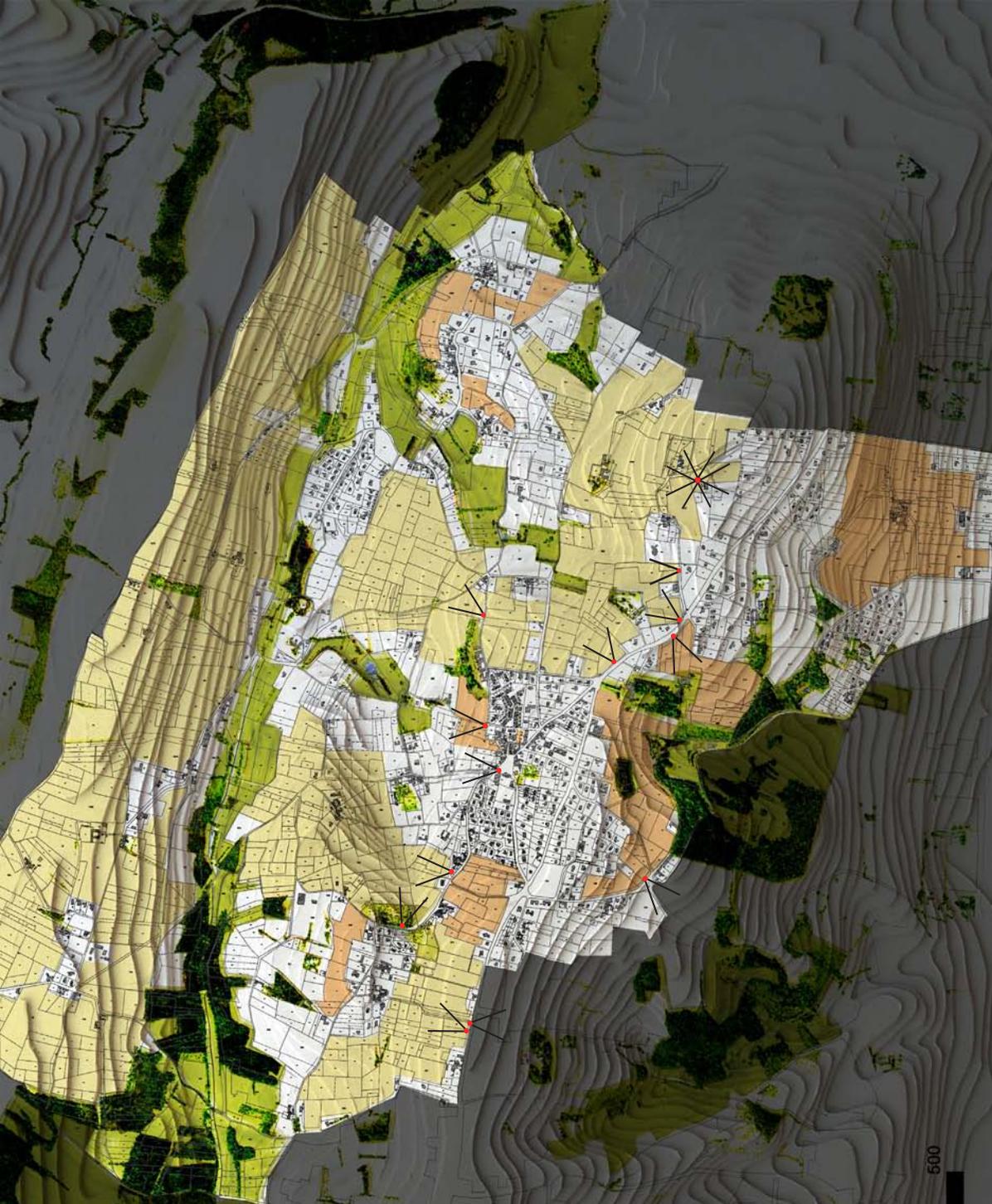


Une parcelle viticole entourée de pavillon

Maintenir les grands ensembles agricoles encore existants

Face au constat du recul de l'agriculture sur la commune et de l'importance des espaces ouverts et cultivés pour la qualité des paysages, il est urgent de préserver:

- **Les grands ensembles agricoles encore existants**, permettant à l'avenir aux agriculteurs de cultiver des grandes surfaces continues ou d'un seul tenant. Ces grands espaces ouverts jouent également un rôle de maintien de la qualité des paysages de Pommiers.
- **Les terrains les plus intéressants du point de vue agronomique** et mécanisables (pentes faibles). Ces terrains correspondent souvent aux grands ensembles agricoles qui ont été maintenues jusqu'à nos jours.
- **Les espaces agricoles qui maintiennent des coupures** entre des hameaux ou qui forment des écrans ouverts à des entités patrimoniales: front ancien du village, château, hameau patrimonial...
- **Les espaces agricoles dans les vallons** qui présentent des sols plus profonds, riches et frais et sont propices à d'autres cultures que la vigne. Ces parcelles présentent également des qualités d'espaces naturels et constituent des potentielles trames vertes et bleues pour la commune.



-  Trame verte et bleue à enjeu d'espace naturel
-  Grands espaces agricoles à enjeu d'ouverture du paysage
-  Espaces agricoles à enjeu de coupure verte, écran ouvert
-  Points de vue sur le grand paysage.

Carte des zones à enjeux paysagers

F. Le patrimoine végétal de la commune

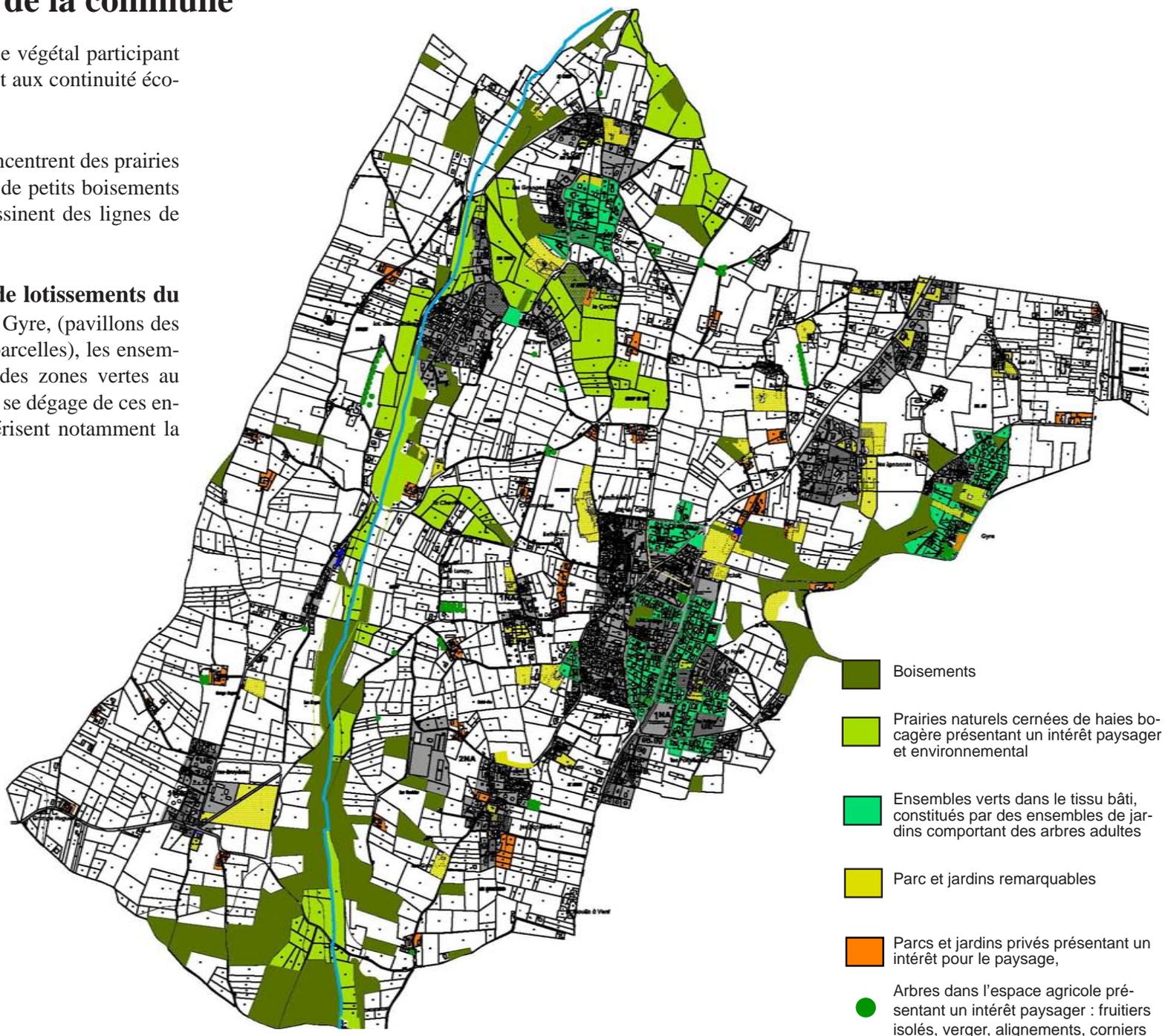
Pommiers possède un important patrimoine végétal participant au cadre de vie, à la qualité des paysages et aux continuités écologiques sur le secteur.

- **Les fonds de vallées et de vallons** concentrent des prairies permanentes parfois humides, cernées par de petits boisements et des cordons de haies bocagères qui dessinent des lignes de forces du paysage.

- **Au coeur des plus anciennes zones de lotissements du village** et des hameaux des Granges et de Gyre, (pavillons des années 70 et 80 installés sur des grandes parcelles), les ensembles de jardins souvent arborés forment des zones vertes au coeur du tissu urbain. L'ambiance végétale se dégage de ces ensembles verts est à préserver. Elle caractérise notamment la traversée du village par la départementale.

- **La commune compte de nombreux parcs et jardins privés** dont certains sont remarquables du point de vue de leur patrimoine arboré accompagnant un bâti historique. D'autres, plus modestes ou moins intéressants d'un point de vue ornemental (parcs et jardins de ferme, de demeure bourgeoise ou de maison isolée) forment des ensembles arborés intéressants de par la silhouette végétale qu'ils dessinent dans le paysage.

- **Certains arbres au coeur de l'espace agricole** forment de repères verticaux dans le paysage de vignoble. Des arbres fruitiers qui étaient traditionnellement plantés dans le vignoble, perdurent encore. Les alignements d'arbres le long de chemins agricoles, les vergers ou les arbres corniers, sont autant de repères paysagers à maintenir et à renouveler.



Le patrimoine végétal de la commune

Les arbres et masses végétales liées à l'habitat



Le patrimoine végétal indéniable: tous les parcs et jardins liés aux domaines et aux maisons bourgeoises, présentant une diversité d'espèces ornementales et des arbres remarquables



Les arbres d'ornement et d'alignement présents au contact des espaces publics du bourg.



Les parcs et jardins remarquables dans le bourg



Les ensembles verts formés par les jardins de certaines zones pavillonnaires du bourg, présentant des parcelles de grandes taille et une végétation mature. Ces jardins, notamment ceux installés sur la crête, participent à la silhouette arborée du bourg.



Les îlots verts dans le territoire agricole, formé par les jardins arborés de certaines maisons isolées.

Les arbres isolés marqueurs du paysage agricole



Les cerisiers isolés traditionnellement plantés dans le vignoble animent les paysages de la commune



Les arbres corniers: plantés au croisements de routes



Les arbres corniers: plantés au croisements de routes



Des arbres liés au petit patrimoine



Des arbres liés aux chemins et bords de parcelles

Les alignements d'arbres et les vergers dans le paysage agricole



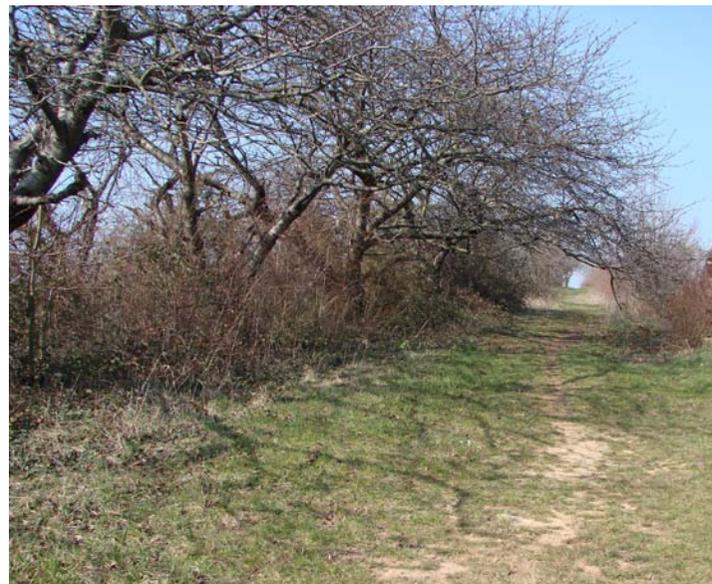
Alignements de cersiers, certainement restes d'un ancien verger



Alignements de noyer sur la crête de Chalièr



Alignements de cersiers en coeur de village



Alignements de cersiers menant au sommet de Buisante



Vergèr sur une parcelle en attente de construction

Les haies, les bois et le continuités arborées



Les grands cordons de haies arborées cernant les prairies de fonds de vallon



La ripisylve de fond de vallée de la Galoche



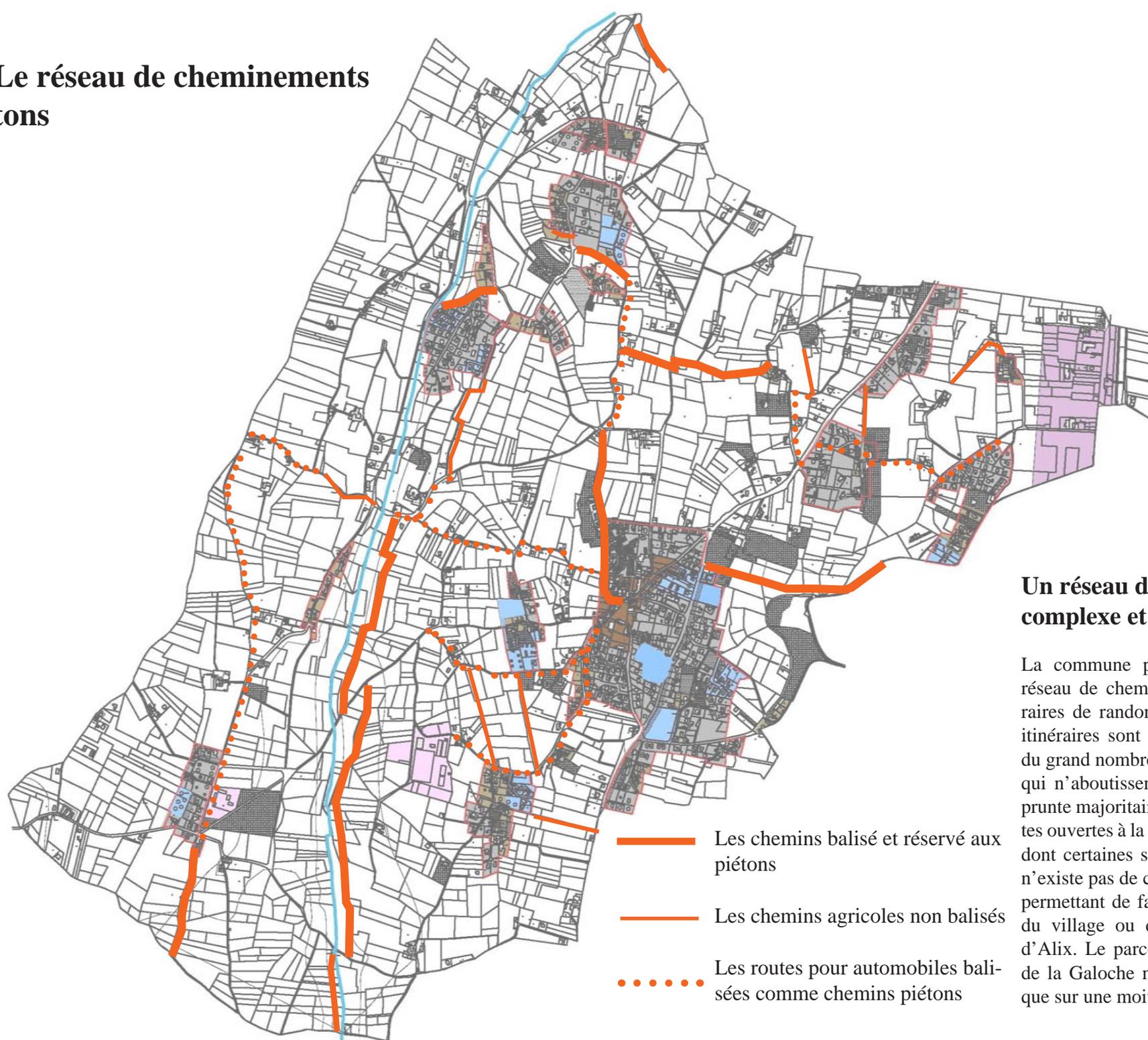
Les saules au milieu des prairies de fonds de vallée



Les haies en bordure de routes traversant les vallons



G. Le réseau de cheminements piétons



Un réseau de chemins complexe et peu lisible

La commune possède un important réseau de chemins piétons et d'itinéraires de randonnée. En revanche les itinéraires sont peu lisibles en raison du grand nombre de chemins agricoles qui n'aboutissent pas. Le réseau emprunte majoritairement des petites routes ouvertes à la circulation automobile dont certaines sont très passagères. Il n'existe pas de circuit balisé et sécurisé permettant de faire une boucle autour du village ou de rejoindre les Bois d'Alix. Le parcours de fond de vallée de la Galoche n'est seulement piéton que sur une moitié de la commune.

1.3 les enjeux paysagers de Pommiers

Maintenir une lisibilité et une qualité du paysages



La commune est à un moment charnière de son développement. Pommiers présente encore une qualité paysagère qui est une des raisons de son attractivité. La lisibilité de silhouettes végétales et bâties est le gage de la qualité et de l'identité de son paysage.

Cette qualité est désormais fragile; les choix en terme d'urbanisation et de préservation du territoire agricole seront déterminant pour l'avenir du paysage.



A. Les enjeux urbains du PLU

1. Définir et maintenir des limites claires à l'urbanisation du village et des hameaux, en tenant compte de leur silhouette.

2. Adopter un traitement paysager des espaces en limite des ensembles urbains et notamment sur les frange des lotissements récents: éviter la frontalité des constructions récentes avec l'espace agricole, utiliser le végétal dans un vocabulaire libre et naturel, maintenir des espaces de jardin ou de verger en transition entre les parcelles agricoles et le bâti.

3. Favoriser l'aménagement d'équipements et d'espaces publics au sein du village et des hameaux. L'espace public dans les hameaux est aujourd'hui quasiment inexistant: pas d'espace piéton, l'enrobé s'étend jusqu'au pied des façades.

4. Maintenir des contacts visuels et physique entre les ensembles urbains et l'espace agricole environnant: vues depuis le centre du village vers les monts du beaujolais, connexions entre les espaces piéton du village et les sentiers de randonnée.



La vue sur le Beaujolais depuis la place du village est un atout important de Pommiers



Les limites ouest du village deviennent difficiles à lire. L'aménagement des franges du hameau du Déo semble important pour le différencier du bourg

B. Les enjeux agricoles du PLU

1. Maintenir les grands ensembles de parcelles agricoles ouverts structurant le paysage. Eviter notamment la construction de bâtiments agricoles sur ces grands ensembles agricoles

2. Maintenir les espaces agricoles formant des coupures vertes entre des hameaux, des écrins autour d'ensembles patrimoniaux, des percées visuelles sur la route des crêtes, ou un cadre viticole pour le village

3. Assurer la pérennité de l'activité agricole et essentiellement viticole: éviter l'enfrichement des meilleurs terrains agricoles (plateaux, pentes douces), et motiver l'installation de jeunes agriculteurs en proposant des zones d'accueil et d'installation.



L'ensemble de parcelles viticoles forment un écrin au château.



Les vastes parcelles viticoles de la crête de Chalier permettent des panoramas exceptionnels



Le plateau de Champagne fait parti de ces terroirs viticoles à défendre pour leur rôle paysager et leurs qualités culturelles

C. Les enjeux de développement durable (également dans le cadre de l'Agenda 21)

1. Protéger et mettre en valeur les corridors écologiques que sont la vallée de la Galoche et ses vallons adjacents: protection et renouvellement des cordons de haies et des boisements, maintien des prairies de fonds de vallée. Des actions qui participent à réguler les risques d'inondations.

2. Maintenir et renouveler les arbres isolés dans le vignoble. Ils sont à la fois des repères qui animent le paysage et des éléments favorisant la biodiversité du vignoble.

3. Encourager la population à emprunter des modes de circulation doux en améliorant le réseau de chemins piétons et de sentiers de randonnée, en proposant des pistes cyclables dans les secteurs plats (vallée de la Galoche, Route des crête, entre le village et les hameaux proches), en assurant des zones de stationnement relais au départ des chemins et en aménageant des zones d'arrêt au sein des parcours.



Le chemin botanic est un parcours très agréable pour la promenade et pour rejoindre Anse. Il est dommage qu'il termine rapidement sur une route



Un ceriser isolé dans le vignoble



Les cordons de haies arborées soulignent les prairies du vallon du Champs du Bois

II Orientations paysagères pour le PLU

- à l'échelle de la commune**
- à l'échelle du bourg**
- à l'échelle des hameaux**

II.1 L'échelle de la commune

Parti pris général

La qualité d'un paysage se lit généralement à travers un équilibre d'espaces ouverts (zones agricoles) et d'espaces pleins (bâti, haies, boisements). Le paysage de Pommiers est un parfait exemple. La qualité de ses paysages dépend de grands espaces ouverts (vignes) permettant de lire des silhouettes bâties marquantes et des structures de haies et de bois qui soulignent les creux du relief.

Les objectifs du PLU sont :

1. De définir des limites claires au bourg et aux hameaux: enveloppe pour l'accueil de toutes futures urbanisations. Les limites des ensembles bâtis doivent avant tout être paysagère. Il faut avant tout préserver et renforcer les silhouettes bâties formées par les ensembles bâtis de la commune.

2. De préserver et de valoriser le potentiel agricole de la commune. La définition de limites claires à l'urbanisation est un grand pas vers la préservation des ensembles agricoles. Mais il serait également souhaitable de défendre les secteurs les plus intéressants du point de vue agronomique face à l'enfrichement afin de les proposer à de jeunes exploitants. Le PLU doit également porter un projet agricole communal (cf. Annexes p 50)

3. De protéger et de développer les espaces ayant une valeur écologique. D'abord au sein des vallées et vallons de commune qui présentent des motifs de haies bocagères et de zones humides. Puis à l'intérieur des zones agricoles et viticoles, dans lesquels un bosquet d'arbres, une haie ou un verger deviennent des véritables lieux de vie pour la faune.

L'inscription de ces trois objectifs dans le PLU, conduit à exclure les changements de destination des sols en zones agricoles et naturelles qui sont sources d'augmentation du prix du foncier. Cela pour assurer la pérennité de l'activité agricole qui façonne les paysages.



A. Redéfinition des limites urbaines du village et des hameaux

Le premier objectif du PLU en matière de développement urbain est de redéfinir des limites claires aux ensembles bâtis de la commune.

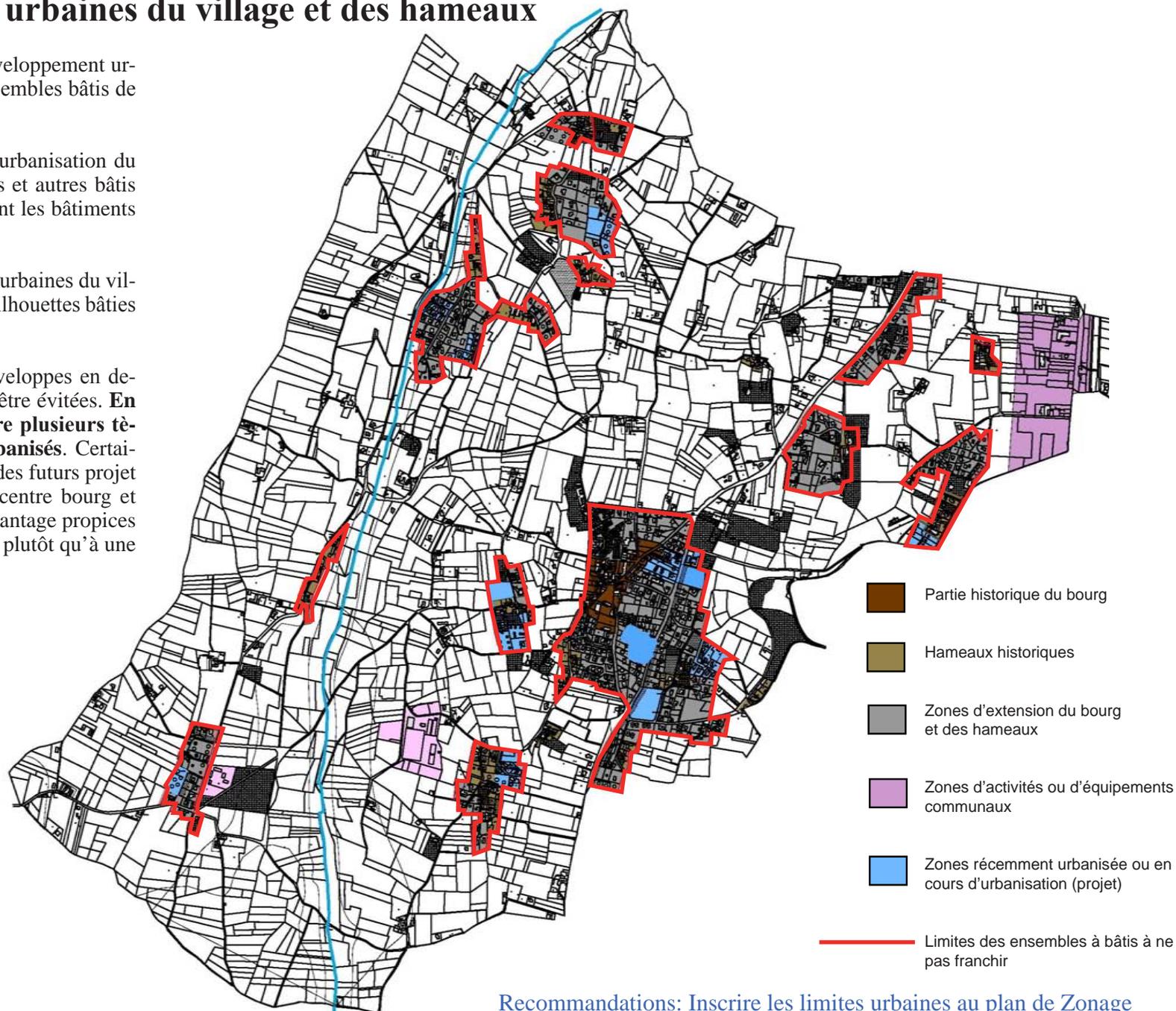
Il est nécessaire de maintenir des limites à l'urbanisation du village, de distinguer les hameaux des fermes et autres bâtis isolés et de redessiner leur emprise en intégrant les bâtiments construits récemment.

Les limites fixées tiennent compte des formes urbaines du village et des hameaux et visent à réaffirmer les silhouettes bâties de la commune.

Ces limites ont pour objectif de fixer des enveloppes en dehors desquelles toutes constructions devraient être évitées. **En revanche, ces enveloppes laissent apparaître plusieurs tènements qui pourraient à l'avenir être urbanisés.** Certaines parcelles sont des lieux stratégiques pour des futurs projet d'habitat de par leur localisation proche du centre bourg et des équipements. D'autres pourraient être d'avantage propices à l'aménagement d'espaces ouverts collectifs plutôt qu'à une densification urbaine.

Certains hameaux gagneraient à posséder un espace de convivialité dans leurs murs (square, placette...), des espaces pour la végétation (massif, îlot planté, pied de murs végétalisés...) et des espaces dédiés aux piétons (cheminements, accotements routiers...). (cf espaces publics dans les hameaux)

Les projets de construction dans les hameaux et dans certaines parties du village (entrée de bourg) sont particulièrement sensibles. Ils devront être étudiés au regard de leur impact sur la silhouette générale du hameau ou du village. Pour cela des coupes et des croquis d'insertion paysagère devraient être exigés par la maîtrise d'ouvrage. (cf. densification du bourg)



Recommandations: Inscrire les limites urbaines au plan de Zonage et assurer un équilibre entre vide et bâti dans les zones urbaines.

B. Un zonage agricole pour la qualité des paysages

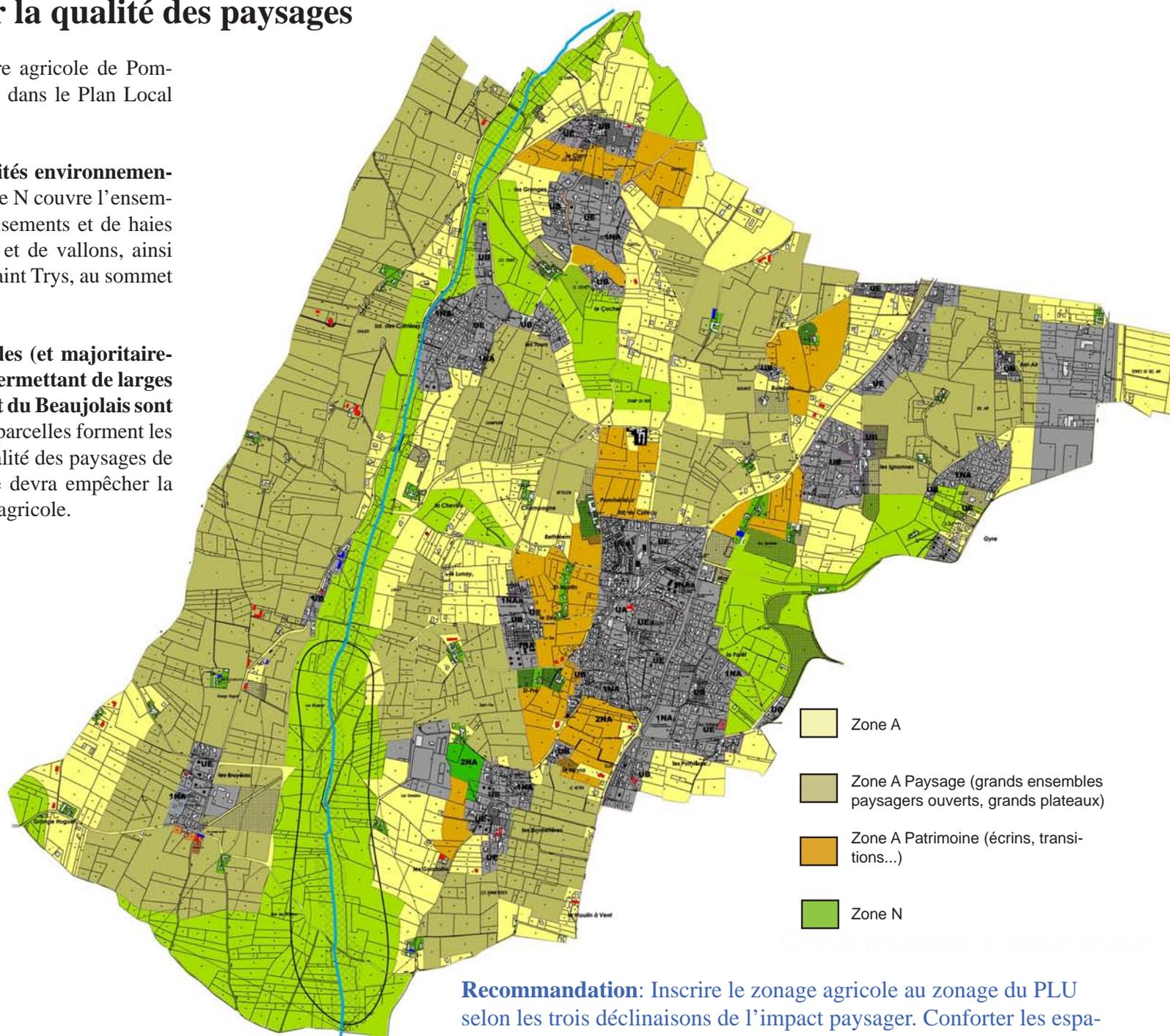
Au regard de l'analyse paysagère, le territoire agricole de Pommiers pourrait être classé selon quatre zones dans le Plan Local d'urbanisme:

- **Les espaces agricoles présentant des qualités environnementales sont classés en zone N**, naturelle. La zone N couvre l'ensemble des zones de prairies permanentes, de boisements et de haies bocagères présents dans les fonds de vallées et de vallons, ainsi que les abords des boisements du château de Saint Trys, au sommet d'un vallon boisé descendant vers Anse.

- **Les grands ensembles de parcelles agricoles (et majoritairement viticoles), dénués de constructions et permettant de larges ouvertures sur les paysages de la commune et du Beaujolais sont classés en zone A Paysage**. Ces ensembles de parcelles forment les grands vides essentiels à la lisibilité et à la qualité des paysages de Pommiers. Le classement en zone A Paysage devra empêcher la construction de tout nouveau bâtiment, même agricole.

- **Les parcelles agricoles situées aux franges d'ensembles bâtis patrimoniaux et ou maintenant des ouvertures visuelles sur des ensembles bâtis ou paysagers remarquables sont classées en zone A Patrimoine**. Ces zones doivent également être maintenues inconstructibles pour tous types de bâtiments même agricoles car elles forment un écran ouvert délimitant la silhouette bâtie du village, ou bien des coupures agricoles distinguant les hameaux.

- **Les autres espaces agricoles sont maintenus en zone A**. Ils ont également vocation à rester des zones agricoles et ouvertes, mais pourraient accueillir de nouveaux bâtiments d'exploitation sans nuire aux silhouettes bâties, ni aux grandes ouvertures paysagères de la commune.



Recommandation: Inscrire le zonage agricole au zonage du PLU selon les trois déclinaisons de l'impact paysager. Conforter les espaces naturels (vallée, vallons) par un zonage en zone N

C. Les trames vertes et ensembles verts à conforter

Le développement des continuités écologiques et la préservation des ensembles végétaux ayant un rôle pour la biodiversité et le paysage sont des enjeux importants du PLU.

La cartographie du diagnostic végétal révèle des continuités écologiques et paysagères à défendre, à renforcer et parfois à prolonger ou à développer.

Des actions pour assurer des continuités végétales

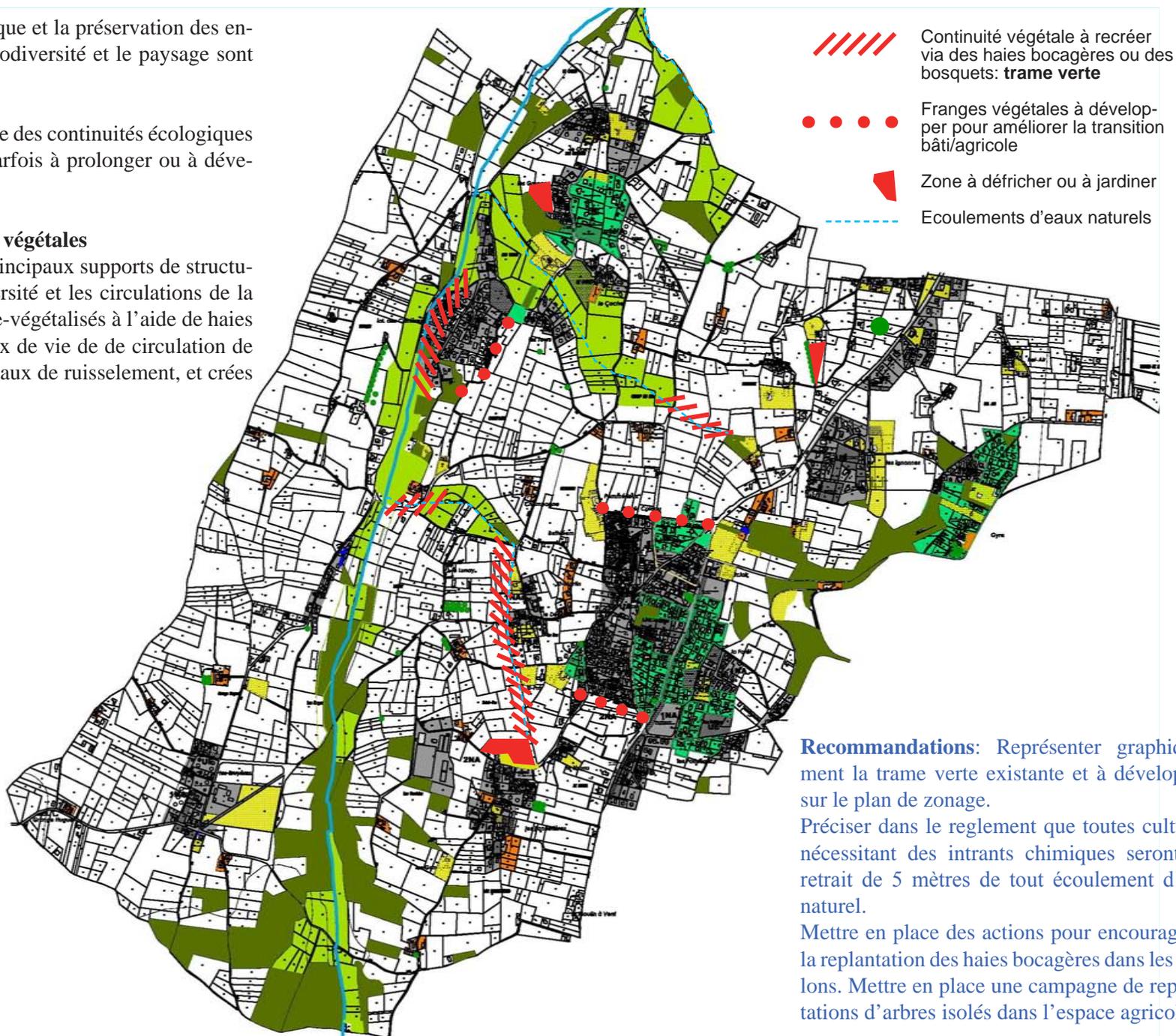
Ce sont les fonds de vallons qui sont les principaux supports de structures végétales intéressantes pour la biodiversité et les circulations de la faune. Des tronçons pourraient donc être re-végétalisés à l'aide de haies bocagères qui non seulement sont des lieux de vie de de circulation de la faune, mais permettent le drainage des eaux de ruissellement, et créés des lignes de force des paysages.

Des actions de réouverture paysagère

En revanche certaines zones enfrichées pourraient être ré-ouvertes ou ré-organisées. C'est le cas par exemple d'une vaste parcelle viticole en friche au nord du hameau des Bonnetières qui masque une maison bourgeoise, son parc et un alignement de marronniers. Le tout forme un ensemble végétal remarquable que la friche arborée obstrue en même temps qu'une vue sur le village

Des actions pour assurer la transition entre zones bâties et zones agricoles

Certaines franges urbaines du village ou des hameaux pourraient être végétalisées pour leur intégration paysagère. La commune pourrait encourager à la replantation d'arbres isolés ou groupé le long des chemins dans le vignoble. Cette végétalisation est l'occasion de renforcer le maillage végétal propice au refuge de la faune.



Recommandations: Représenter graphiquement la trame verte existante et à développer sur le plan de zonage.

Préciser dans le règlement que toutes cultures nécessitant des intrants chimiques seront en retrait de 5 mètres de tout écoulement d'eau naturel.

Mettre en place des actions pour encourager à la replantation des haies bocagères dans les vallons. Mettre en place une campagne de replantations d'arbres isolés dans l'espace agricole

D. Les itinéraires pédestres et les circulations douces à restructurer

Il est proposé de hiérarchiser les cheminements communaux afin de mettre en valeur et de sécuriser certains itinéraires de randonnée ou circulations douces entre le village, les hameaux et les points d'intérêt du territoire.

Le cheminement de fond de vallée de la Galoche pourrait aisément être complété et sécurisé (zone piétonne uniquement) sur ses parties manquantes. Il permettrait de traverser la commune du nord au sud en appréciant d'abord les hameaux les plus patrimoniaux (le Carry, le Cochet et les Granges) puis de profiter des paysages bocagers de la Galoche menant aux Bois d'Alix.

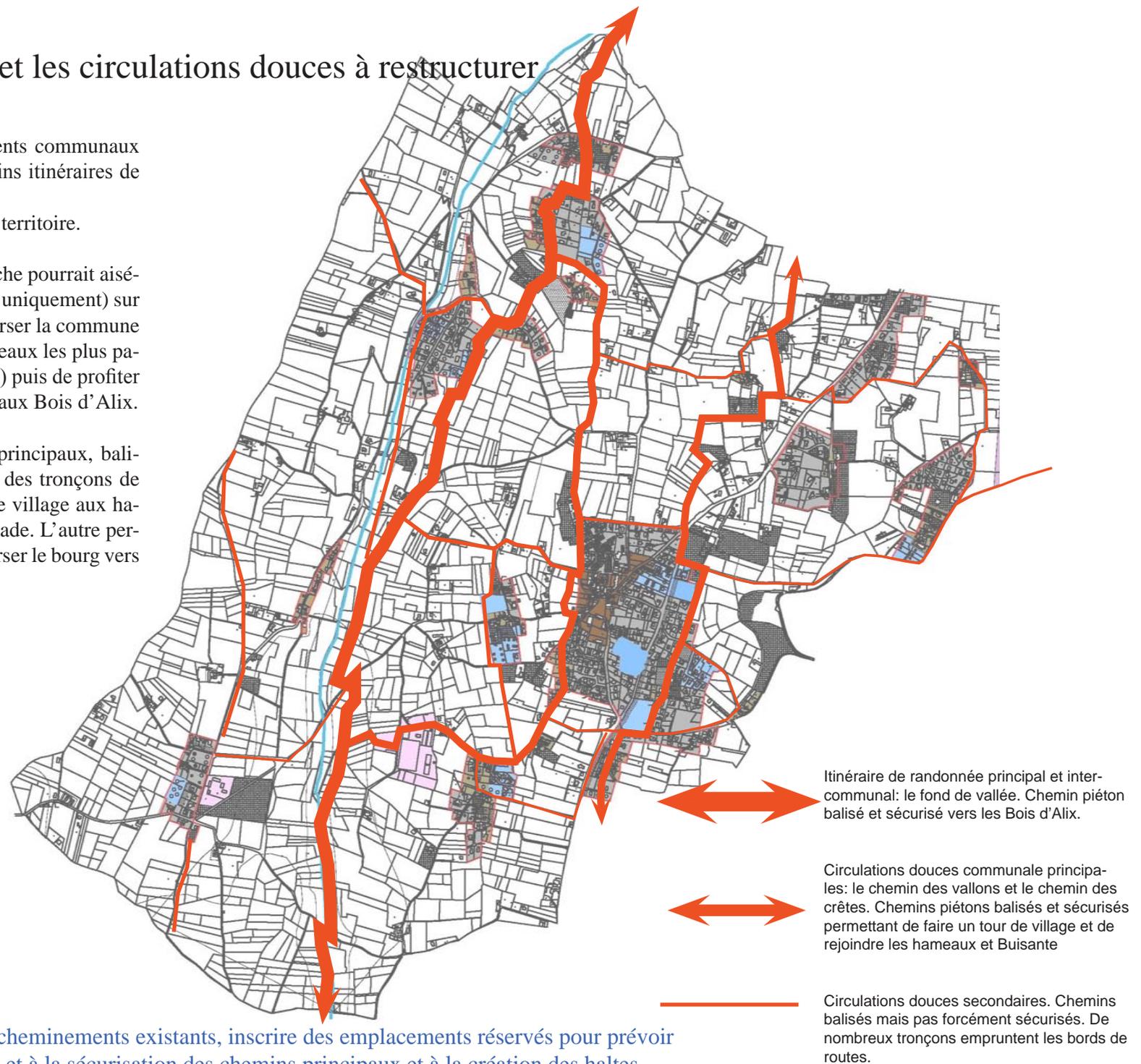
Deux cheminements de déplacements doux principaux, balisés et sécurisés pourraient être créés à partir des tronçons de sentiers existants. L'un permettrait de relier le village aux hameaux du versant ouest de la Galoche et au stade. L'autre permettrait de relier le village à Buisante et traverser le bourg vers Graves-sur-Anse.

Les autres cheminements sont des circulations secondaires, balisées mais pas forcément sécurisées. Certains cheminements autour du village pourraient être créés pour en faire le tour et constituer des limites matérialisables à l'urbanisation.

Des haltes pourraient être aménagées sur des secteurs stratégiques des itinéraires principaux de randonnée et de circulations douces locales. Elles participeraient à la découverte des paysages de Pommiers et à son attrait touristique. Des emplacements réservés pourraient être inscrits au PLU à cet effet.

Recommandation: A partir du réseau de cheminements existants, inscrire des emplacements réservés pour prévoir les aménagements nécessaires au balisage et à la sécurisation des chemins principaux et à la création des haltes.

Cf.p 42 convention d'usages



II.2 L'échelle de la commune

A. La densification du bourg



Au sein des limites urbaines du village, plusieurs tènements sont propices à de nouveaux développements urbains, à une densification ou à de nouvelles extensions bâties.

Certains terrains (en bleu sur la carte) sont déjà en voie d'urbanisation: en chantier ou en projet.

Certains tènements apparaissent comme des dents creuses dans l'enveloppe du bourg. Ils sont potentiellement sujet à une urbanisation future. Dans le zonage PLU, la commune devra statuer sur l'avenir de ces parcelles et prévoir un phasage en 1AU ou 2AU. Les terrains en 1AU et qui pourraient être urbanisés durant la durée de validité du PLU devraient faire l'objet d'**une Orientation d'Aménagement et de Programmation**.

Des zones pavillonnaires du bourg présentent de grandes parcelles de jardins qui pourraient faire l'objet de divisions parcellaires en vue d'une densification. Ces zones sont à traiter avec précaution, au regard du patrimoine végétale qu'elles contiennent (voir plan trames vertes du bourg), de la cohérence et de la forme urbaine que ces nouvelles constructions pourraient produire. Là encore des orientations d'aménagement particulières pourraient garantir le maintien de la qualité urbaine et paysagères de ces zones.

-  Limites urbaines à tenir
-  Vues sur le paysage à maintenir malgré les développements urbains (rythme d'ouverture visuelle)
-  Tènements en cours d'urbanisation ou en projet
-  Tènements en dents creuses potentiellement à urbaniser
-  Zones pavillonnaires potentiellement densifiables (extensions, divisions)
-  Parcelles à maintenir en espaces verts/agricoles ou espaces publics

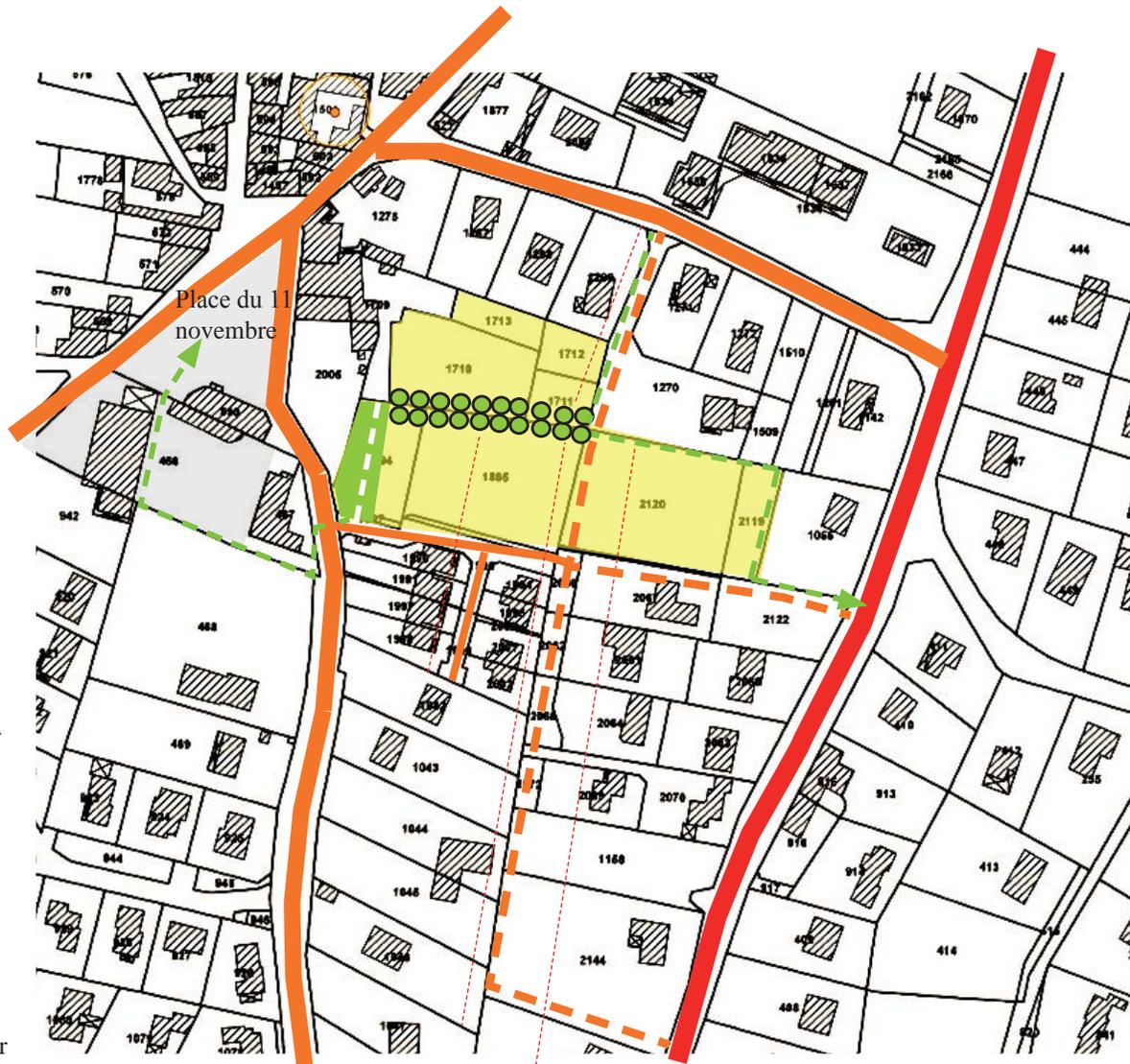
Recommandations: Inscrire prioritairement en 1AU les tènements les plus proches du centre village. Inscrire une **OAP** sur chacune des dents creuses en 1AU (zone orange) mais également sur les zones qui possèdent un fort potentiel de densification (extensions, divisions) (zone jaune)

Tènement à l'est de la Place du 11 Novembre

Exemple d'une orientation d'aménagement prenant en compte le patrimoine végétal et la silhouette urbaine du bourg

Cet ensemble de parcelles permet d'accueillir un projet d'habitat à proximité des équipements du coeur de village, inséré dans une zone urbaine existante.

-  Secteur potentiellement urbanisable
-  Potentiel espace vert existant
-  Place du village et espace public autour de la salle polyvalente
-  Continuités bâties à prolonger dans le projet
-  Alignement de cerisiers et caniveau ancien à conserver comme structure du projet
-  Route départementale
-  Rue du village
-  Voies de desserte existante
-  Voies de desserte à créer



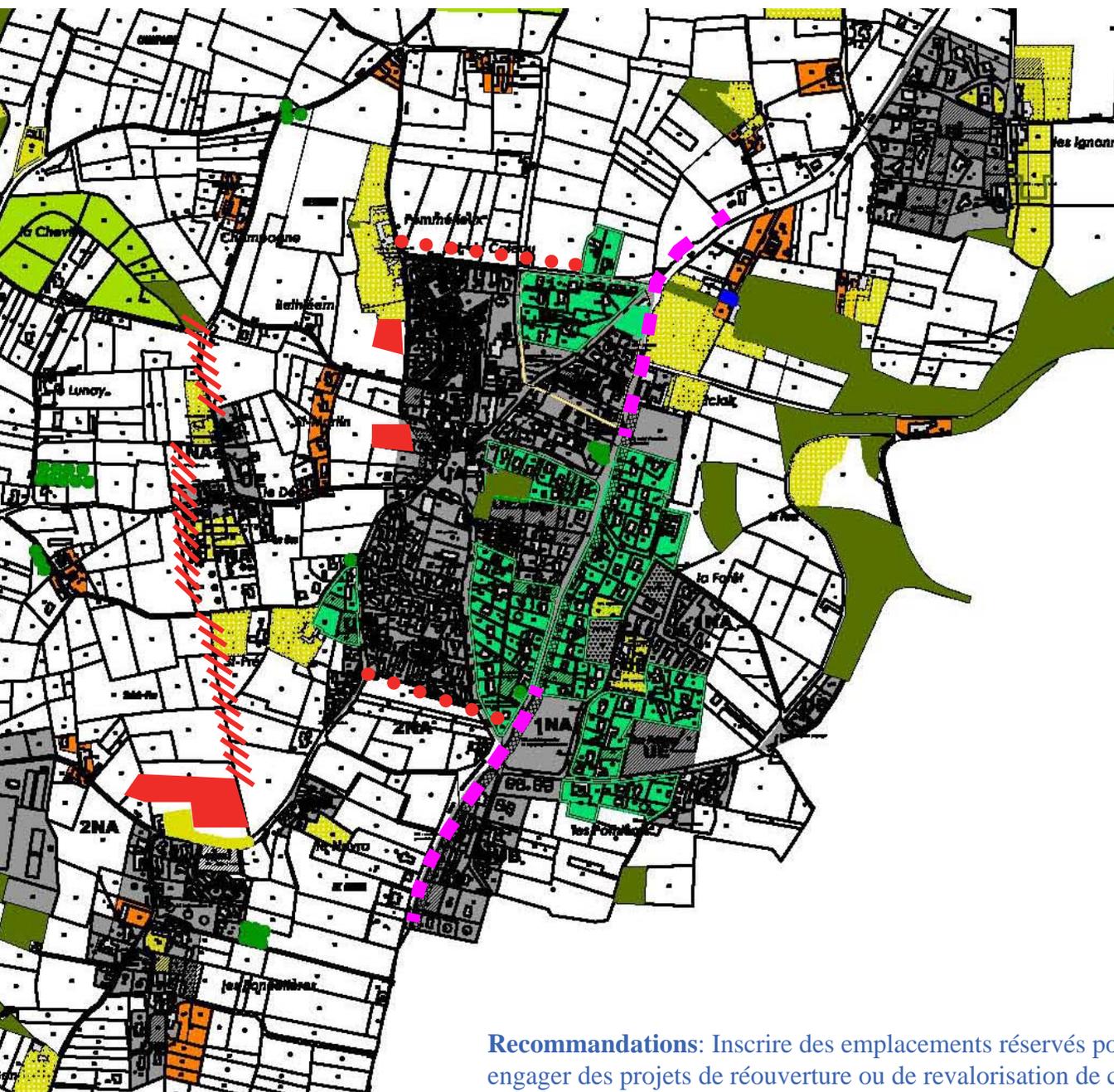
Des gabarits de bâtiments similaires aux maisons de village



Insertion dans la pente en terrasses à la façon du bâti traditionnel

Planche illustrative de principes

B. Les trames vertes et patrimoine végétal du bourg



- Boisements
- Prairies naturelles cernées de haies bocagères présentant un intérêt paysager et environnemental
- Ensembles verts dans le tissu bâti, constitués par des ensembles de jardins comportant des arbres adultes
- Parc et jardins remarquables pouvant être classés comme Espace Boisé Classé
- Parcs et jardins privés présentant un intérêt pour le paysage, pouvant être classé soit en tant qu'EBC, soit NH
- Arbres dans l'espace agricole présentant un intérêt paysager : fruitiers isolés, verger, alignements, corniers
- Trame arborée à créer pour la valorisation paysagère des entrées et de la traversée du bourg.
- Continuité végétale à recréer via des haies bocagères ou des bosquets
- Franges végétales à développer
- Zone à défricher ou à jardiner

Recommandations: Inscrire des emplacements réservés pour les aménagements paysagers des franges de village et pour engager des projets de réouverture ou de revalorisation de certains terrains en friche stratégiques et proches du bourg.

La végétalisation du Chemin de Vauxonne

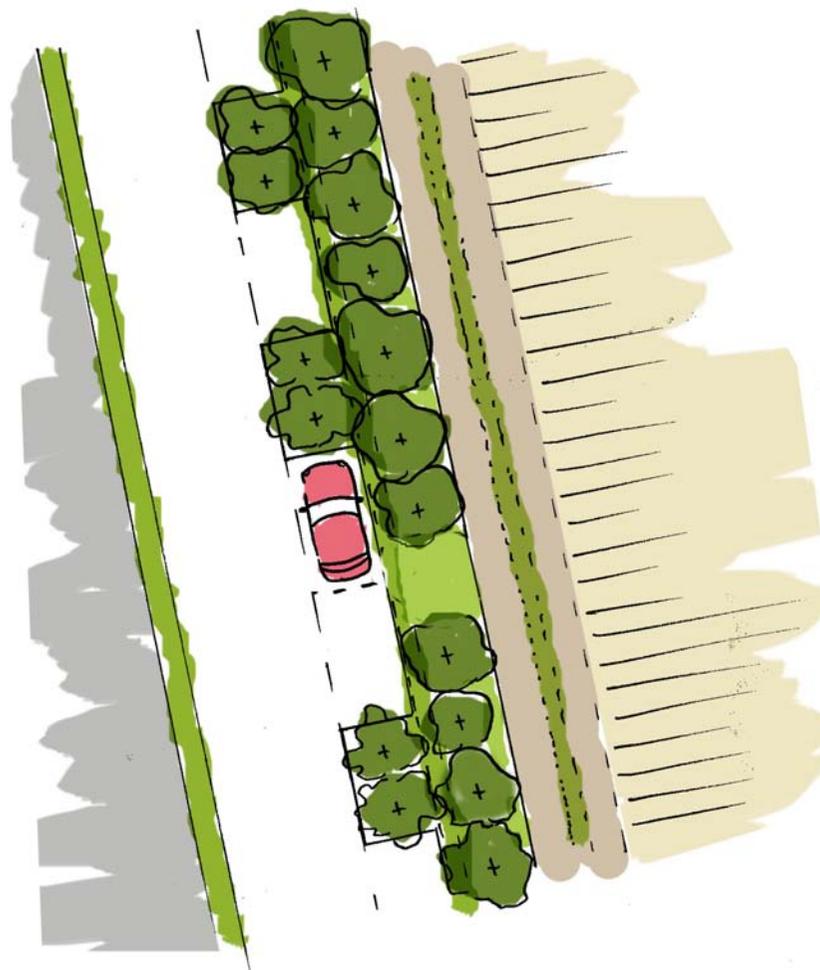


La végétalisation du Chemin de Vauxonne est un exemple permettant à la fois de diminuer l'impact paysager de la frange nord du bourg, d'intégrer de nouveaux parkings pour le cimetière et de créer une continuité piétonne entre le chemin de Pomeyrieux et Buisante.

Le choix de créer une haie arbustive de forme libre (type haie champêtre) d'une hauteur d'environ deux mètres permettra de masquer les voitures stationnant en frange du village, et de former une transition végétale de qualité entre le tissu bâti et le vignoble.

Un choix d'arbustes de moyenne taille permettra de ne pas faire d'ombre sur les vignes et de maintenir la vue sur les paysages du Beaujolais. La qualité de cette bande arbustive dépendra de sa largeur: celle-ci devra être estimée en fonction du diamètre à taille adulte des arbustes qui seront plantés.

Afin de créer cette frange végétale, la commune pourra mettre un emplacement réservé sur une bande d'environ 5 à 6 mètres au nord de la voie du Chemin de Vauxonne



Stationnement

Bande arbustive

Chemin piéton

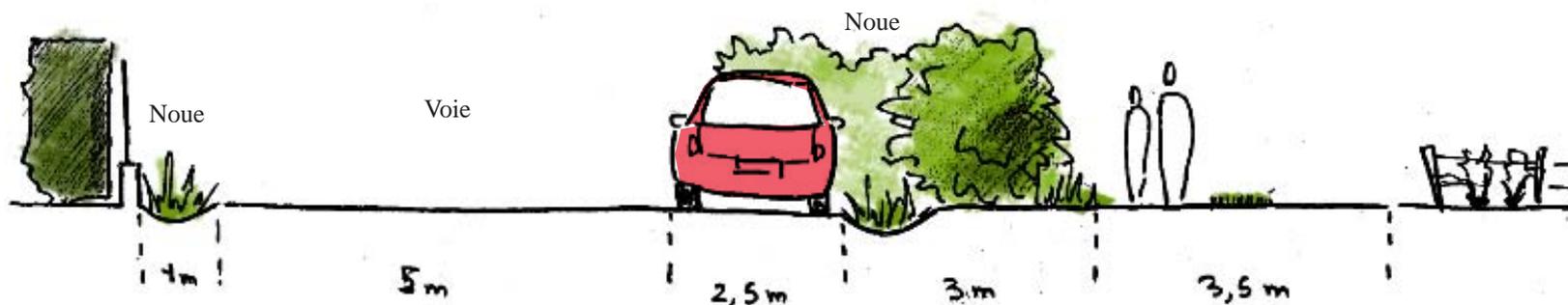


Planche illustrative
de principes

C. Patrimoine végétal et continuités bâties dans les zones sujettes à des divisions parcellaires ou des extensions.

Une des qualités de Pommiers est la forte présence de végétal dans son tissu bâti qui participe à la fois au cadre de vie et aux ambiances à l'intérieur du village et à la silhouette et aux formes urbaines du bourg.

En dehors des parcs liés aux petits domaines privés, le tissu pavillonnaire des années 70, 80 et 90, principalement installés le long de la départementale sur la crête présente un patrimoine végétal d'importance pour le paysage du village. En effet, l'organisation urbaine le long de la RD 70 a permis de créer des motifs végétaux propres à Pommiers:

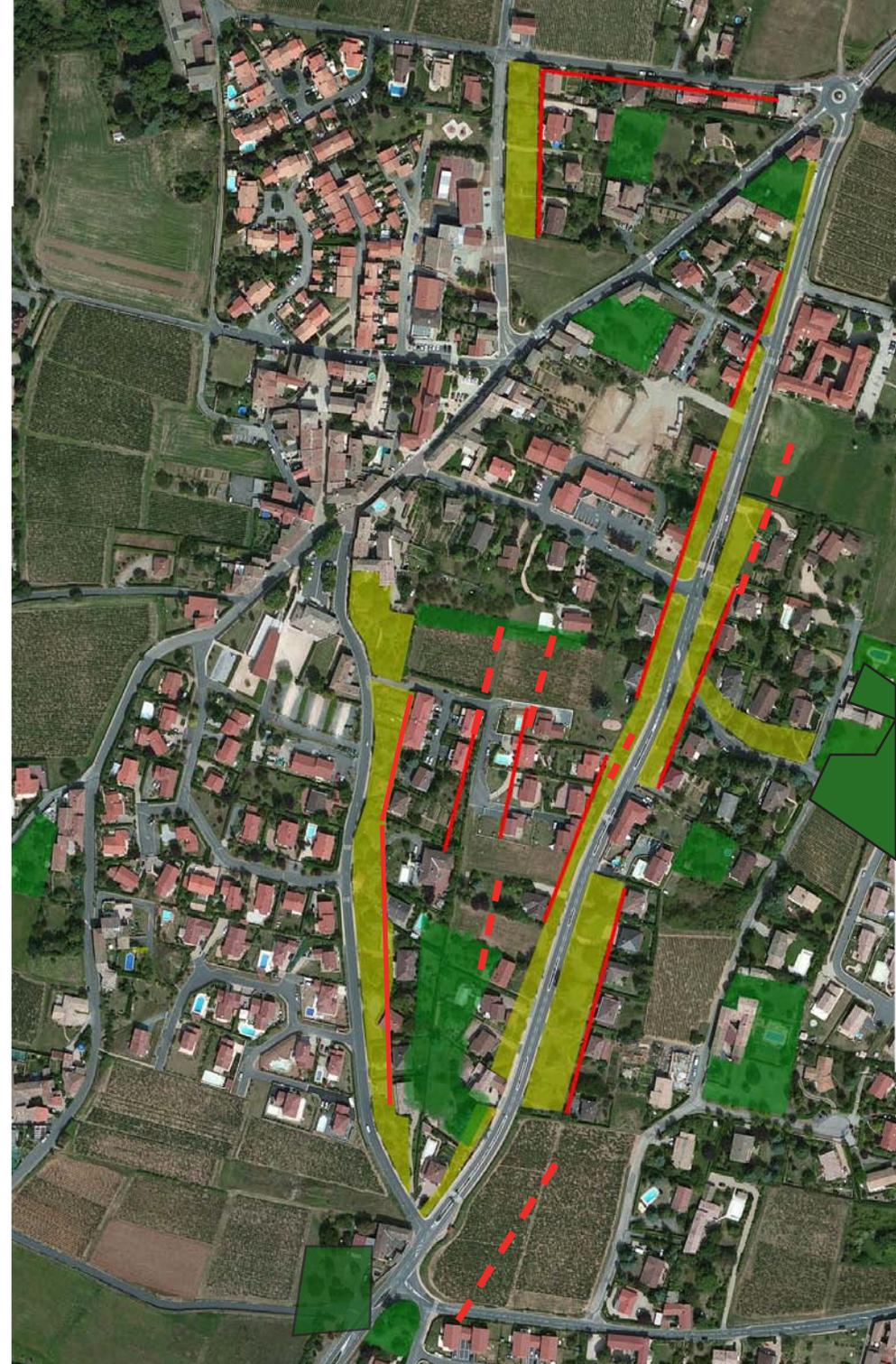
- Les pavillons sont généralement installés en retrait de la route, ménageant une bande végétale en bord de voie. Cette bande végétale présente de part et d'autre de la RD forme un couloir vert et créé une ambiance qualitative pour la traversée du bourg. Cette structure urbaine devrait être conservée et inspirer les projets futurs.

- A l'arrière, les pavillons possèdent souvent des jardins qui ont été arborés depuis leur construction. L'ensemble de ces jardins forment des coeurs verts et arborés qui participent à la silhouette végétale du bourg. Ces coeurs de jardins sont un patrimoine végétal pour Pommiers.

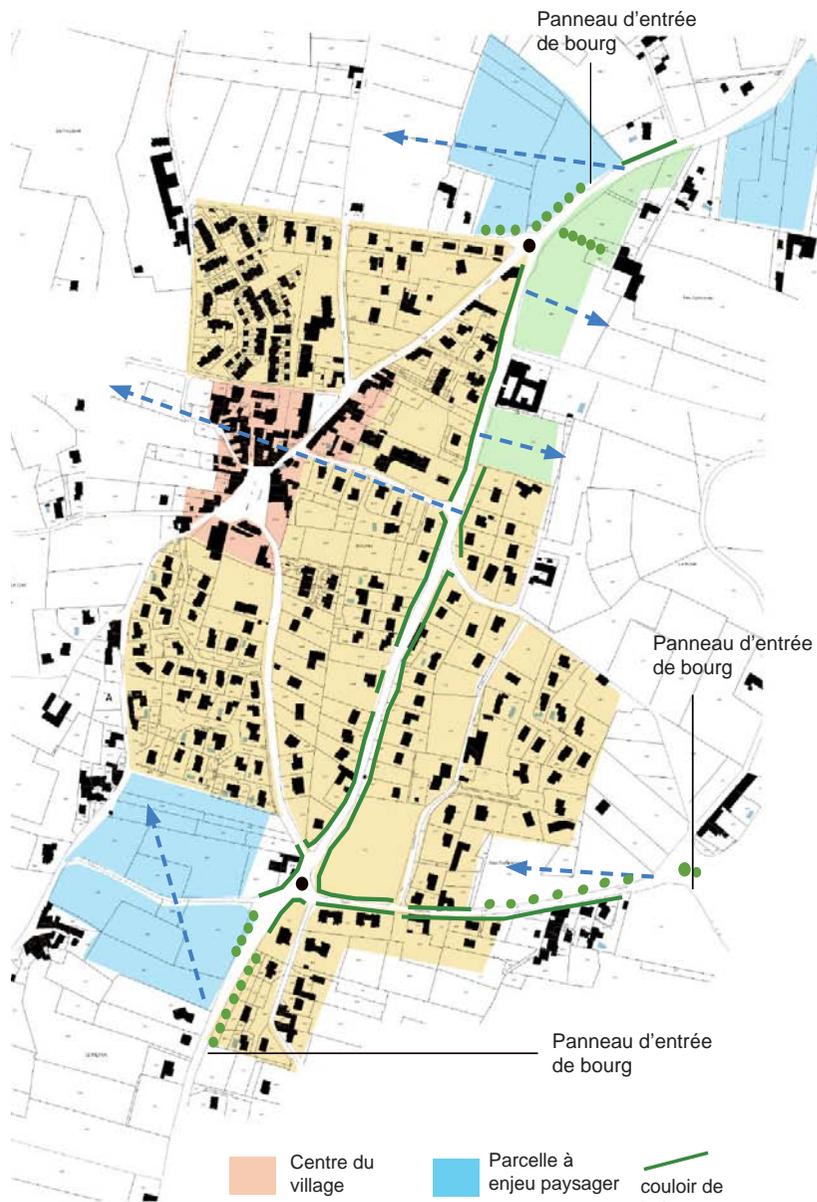


Recommandations: Inscrire graphiquement un alignement pour l'implantation en retrait de constructions nouvelles de part et d'autre de la route de Montclair et l'est de la Montée de la Borne. Le règlement doit confirmer les intentions de recul. Inscrire une protection pour les coeurs de jardins

-  Coeurs de jardins à maintenir pour leur patrimoine arboré et leur participation à la silhouette paysagère du bourg
-  Franges végétales à maintenir pour leur participation à une ambiance jardinée du bord de voie: couloirs verts
-  Alignements bâtis à maintenir
-  Alignements bâtis à prolonger dans les futures opérations de construction.



La valorisation des entrées de bourg: une traversée verte de Pommiers



- Centre du village
- Parcelle à enjeu paysager
- Couronne pavillonnaire
- Vigne à conserver
- couloir de haies
- Mail d'arbre

L'objectif principal de valorisation des entrées et de la traversée de bourg de Pommiers est d'effacer l'aspect routier de la RD 70 depuis le panneau d'entrée (ou sortie) de bourg au sud, jusqu'au panneau d'entrée de bourg au nord.

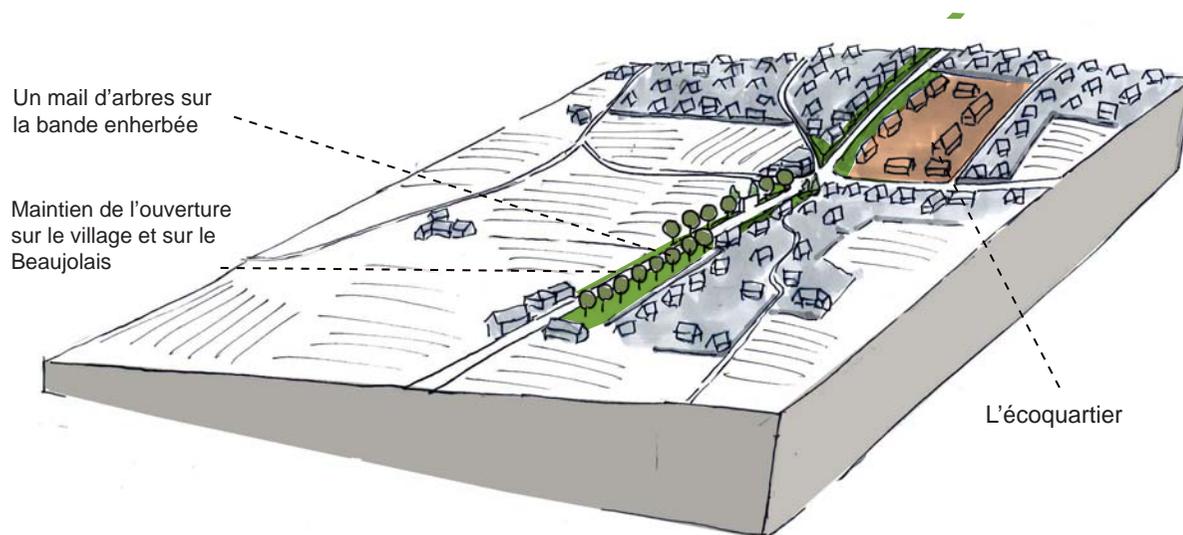
La traversée du village doit devenir palpable dans le paysage et dans le traitement des bords de voie. S'appuyer sur la végétation présente en bord de voie et accentuer la sensation d'un couloir vert doit être la ligne directrice du projet urbain sur le secteur.

Cela implique:

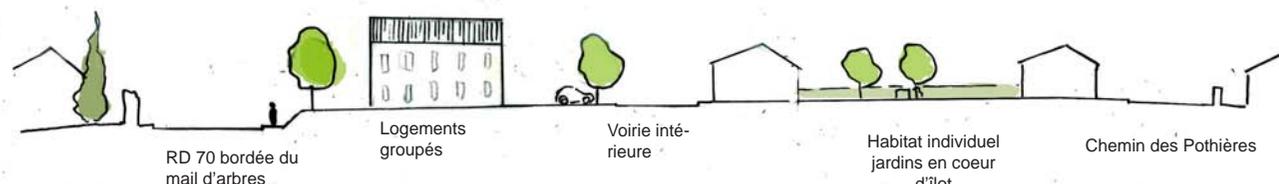
- la conservation des espaces jardinés et végétalisés à l'avant des pavillons existants comme structure paysagère de la traversée du bourg.

- le maintien des alignements bâtis le long de la RD dans tous les projets d'extensions, de divisions parcelaires pour de nouvelles constructions et notamment pour le projet d'écoquartier. Ce projet devra à la fois intégrer le recul des bâtiments par rapport à la RD et assurer une continuité végétale participant du couloir vert et suffisamment haute pour tenir la voie.

Le CAUE propose d'étirer le couloir vert jusqu'aux panneaux d'entrées de bourg par la plantations d'arbres d'alignement marquant l'arrivée dans le village mais permettant de conserver des vues sur le grand paysage. **L'alignement d'arbres sur l'entrée sud pourrait se prolonger jusqu'à l'écoquartier, former sa façade végétale et lui créer une véritable accroche à la route.**



Façade de l'écoquartier: Profils de propositions ouest - est



D. Les circulations douces autour du bourg

Les cheminements piétons existants autour du bourg pourraient être complétés afin de constituer une promenade du tour de village, connectée à la fois aux sentiers de randonnée de la commune et aux espaces publics dans le tissu bâti.

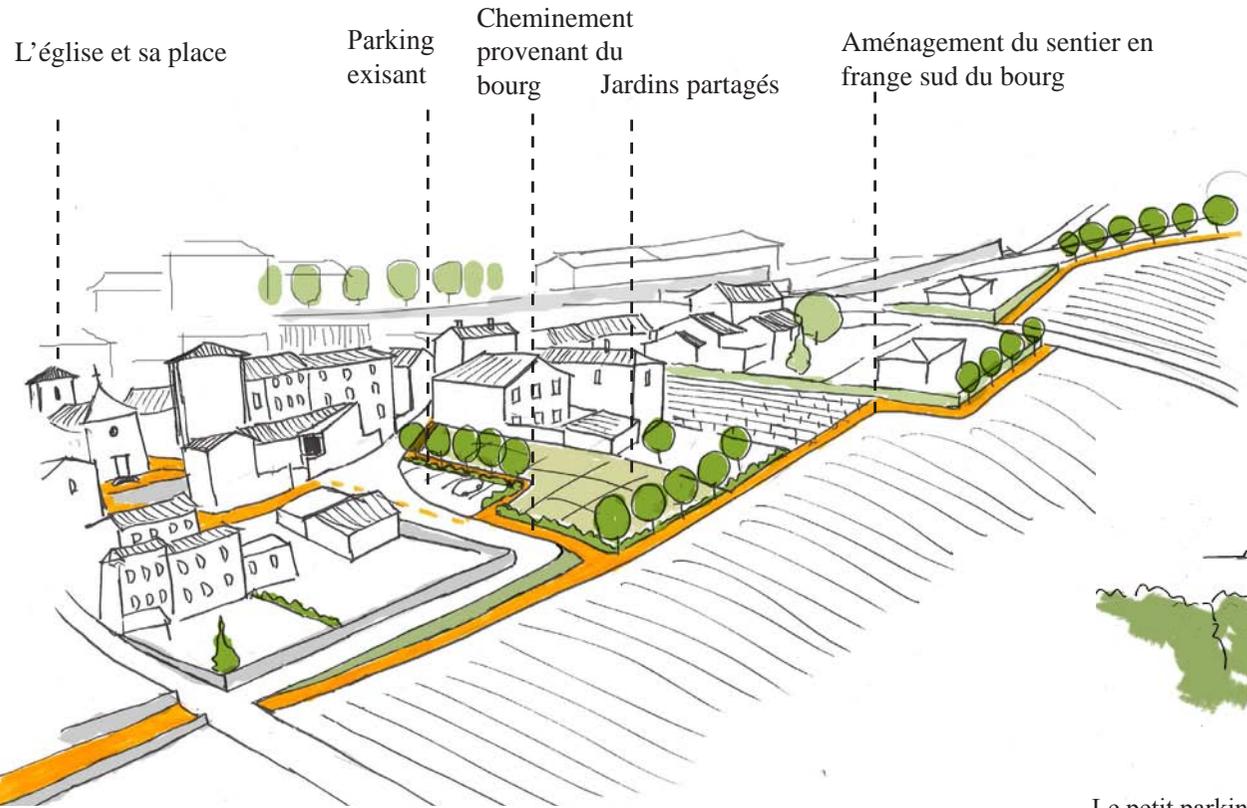
Cette promenade deviendrait une limite franche à l'urbanisation du bourg revalorisant certains espaces en frange de village (anciens potagers ou vergers abandonnés, parcelles de vignes...) et proposant de nouveaux lieux de halte et d'agrément pour les habitants, des points de vue sur le paysage viticole.

-  Cheminements existants
-  Cheminements à créer
-  Haltes potentielles à aménager sur le tour du bourg

Recommandations: Inscrire des emplacements réservés sur les portions du tracé piétons nécessitant des aménagements (zones de haltes, zones de plantation, jardins partagés...) Inscrire graphiquement l'intention de maintenir un passage ouvert sur les parcelles privées traversées. Mettre en place un conventionnement commune/propriétaires (convention de parcours)



Le prolongement du Chemin de Pomeyrieux à l'avant du village: animer la frange ouest du village



La création d'un chemin de tour de bourg est l'occasion de s'interroger sur les terrains agricoles ou d'anciens jardins vivriers en frange de village dont aujourd'hui certains sont en jachères.

Ceux ci pourraient être intégrés au projet de requalification de la frange ouest du village et trouver une nouvelle vocation animant les abords de la promenade

Accroche piétonne et paysagère au chemin de tour de village



Le petit parking au départ du Chemin de Pomeyrieux pourrait s'ouvrir sur la promenade de tour de village

Trajet emprunté par le chemin de tour de village



Chemin viticole: liaison possible au chemin de Pomeyrieux



Des terrains en jachères pourraient être intégrés au projet



Sortie du sentier sur le Chemin du Neyra



Un espace vert communal relié au sentier

Planche illustrative de principes

E. L'espace public du bourg

Les orientations de projet pour la revalorisation du parc et la création d'une nouvelle placette aux abords de l'école (conseil CAUE) apporte un regard élargit sur le réseau d'espaces publics du centre de Pommiers.

Pommiers pourrait aisément présenter un maillage d'espaces publics aux diverses natures reliant les cheminements piétons communanux hors du village et le centre bourg:

- Un chemin piéton de tour du bourg
- Des jardins partagés ou vergers communaux en ceinture du village
- Des espaces verts en coeur de village: parc public aux abords de la nouvelle école, espaces verts en coeur d'îlot urbain dans certaines futures opérations.
- Des espaces publics de type place et voie piétonne de centre village

-  Parcelles agricoles à maintenir pour la silhouette du village et les vues sur le paysage
-  Parcours piéton au sein du bourg à valoriser
-  Cheminements piéton communaux
-  Extensions potentielles des chemins piéton communaux participant à un tour du bourg
-  Places publiques du centre bourg
-  Espaces verts ou parcs publics
-  Espaces verts potentiel

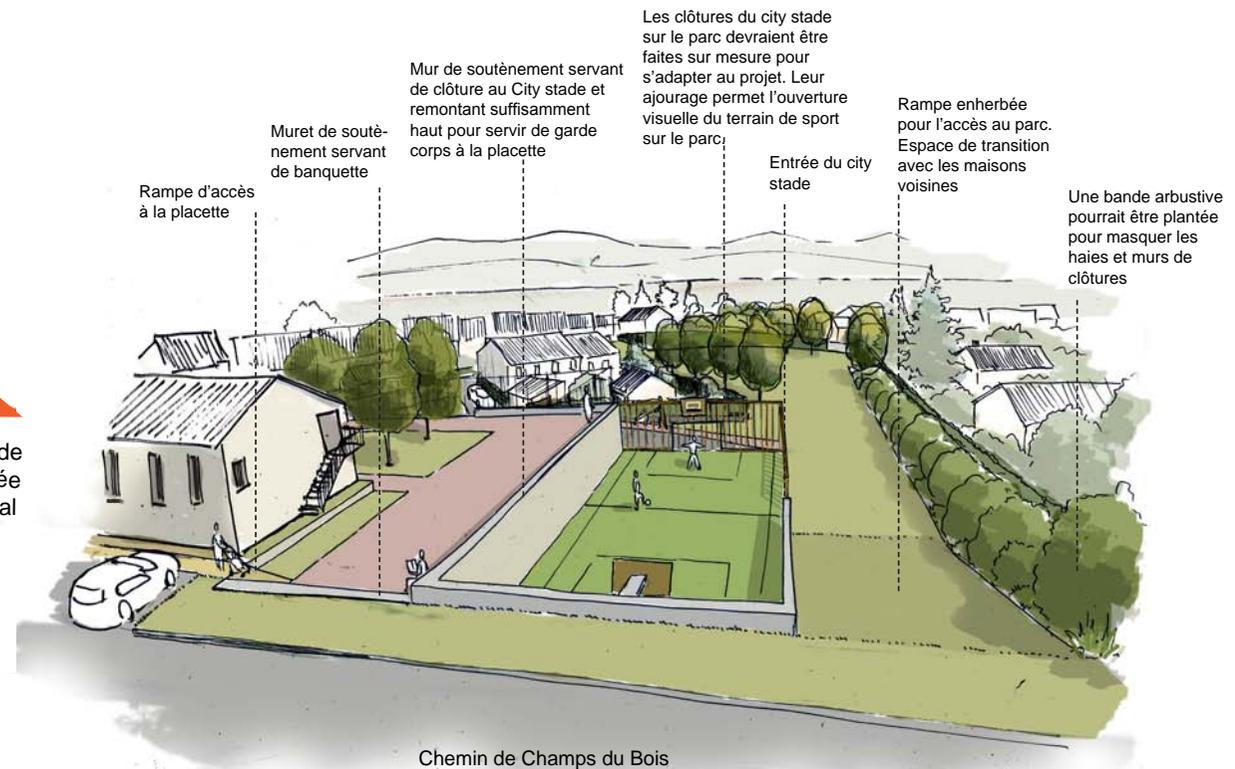


Les abords de l'école, charnière pour les espaces publics du village

Plan des continuités publiques potentielles du centre du village



Schéma de proposition pour le réaménagement du square aux abords de l'école



- Liaisons boucle piétonne
- Liaisons piétonnes secondaires
- Espaces publics principaux
- Espaces publics secondaires
- Espaces de parcs potentiels

Planche illustrative de principes

III.3 L'échelle des hameaux

Trois champs d'orientation du PLU sur les hameaux (semblables à ceux illustrés pour le bourg)

A. Les limites urbaines



— Enveloppe urbaine des hameaux

Recommandations: Inscrire les limites urbaines des hameaux au plan de Zonage; limites correspondant aux silhouettes paysagères des hameaux.

Permettre une densification des hameaux au sein de leur enveloppe urbaine en ménageant les coeurs verts. **Une OAP** sur les hameaux stratégiques pour une densification est conseillée.

Assurer un équilibre entre vide et bâti au sein des hameaux

B. Les trames vertes



▨ Continuité bocagère (trame verte) à créer

●●●●● Transition végétale à constituer entre le tissu bâti et l'espace agricole

Recommandations: Inscrire des emplacements réservés pour la végétalisation de certaines franges de hameaux.

Mettre en place des actions pour encourager les propriétaires et exploitants à replanter des haies bocagères dans les vallons. Mettre en place une campagne de re-plantations d'arbres isolés dans l'espace agricole

C. L'espace public et trame piétonne



— Passage du parcours de fond de vallée à assurer

— Cheminement existant

- - - Cheminement à développer

Recommandations: Inscrire les emplacements réservés sur les portions du tracé piétons nécessitant des aménagements (zones de haltes, zones de plantation, jardins partagés...)

Inscrire graphiquement l'intention de maintenir un passage ouvert sur les parcelles privées traversées. Mettre en place un conventionnement commune/propriétaires (convention de parcours)

Le traitement paysager des franges de hameaux



Aménager une transition végétale entre les franges bâties des lotissements récents et l'espace agricole

Exemple sur le lotissement des Carrières: la maille bocagère existante au rebord sud du plateau de Champagne est prolongée pour faire la transition entre le bâti et l'espace agricole et accompagner un cheminement



Eviter l'enfrichement des franges de hameaux

L'espace agricole de la frange ouest du hameau des Granges est en friche. Cet espace pourrait être réouvert pour permettre le passage d'un cheminement piéton proposant une alternative à la route.

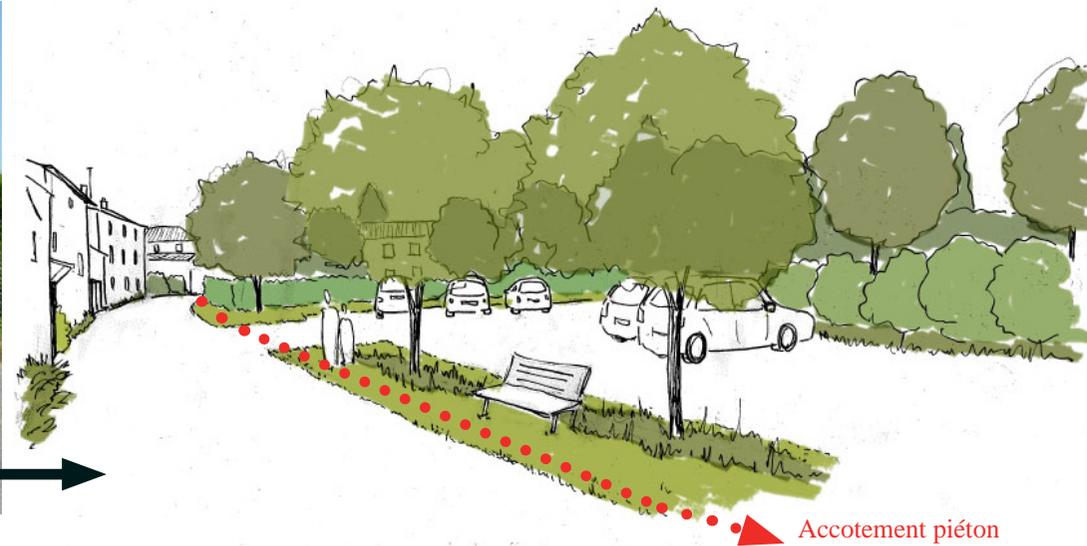
Maintenir des continuités bocagères (trame verte) au contact des lotissements

Le lotissement des Carrières installé en fond de vallée est aujourd'hui une coupure dans la continuité bocagère de la vallée de la Galoche. La bande enherbée entre le lotissement et la route pourrait être plantée pour créer un cordon de haies profitant au passage du parcours de fond de vallée.



Planche illustrative de principes

Encourager une qualité et une identité des espaces publics des hameaux



Certaines rues principales des hameaux pourraient être sujettes à des requalifications visant à la mise en valeur des façades, la circulation piétonne et à la création d'espaces de convivialité.

L'exemple du réaménagement du parking au coeur du hameau des Granges pourrait permettre de réorganiser le stationnement afin de redonner à voir les façades sur rue, de créer un accotement piéton à la rue et un espace de convivialité végétalisé.



L'aménagement d'espaces publics au coeur des hameaux nécessite que l'on porte une attention particulière à conserver l'identité des lieux. Il est préférable de ne pas utiliser d'éléments du vocabulaire urbain (bordure

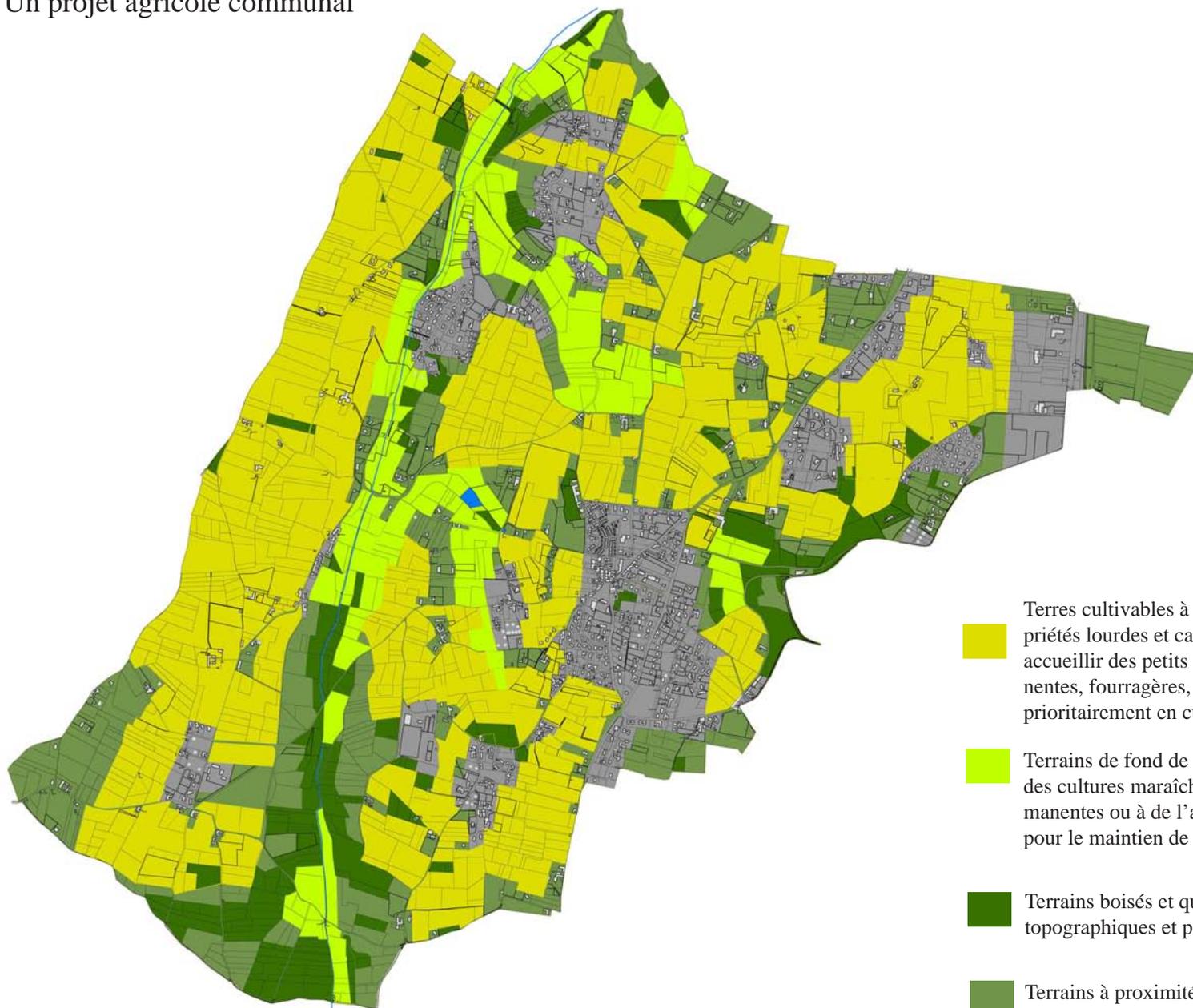
de trottoirs, potelets...) mais d'utiliser plutôt des matériaux locaux et un vocabulaire lié aux formes et au gabarit traditionnels des voies et à l'architecture. La typologie des espaces verts participent également d'une identité des hameaux.

Planche illustrative de principes

ANNEXES

Recommandations et références pour le projet agricole

- pistes de réflexions sur les terrains en friche
- recommandations pour l'implantation de nouveaux bâtiments agricoles



-  Terres cultivables à réserver avant tout à la viticulture pour leur propriétés lourdes et caillouteuses et sèches. Elles peuvent également accueillir des petits fruits, ou bien des prairies temporaires ou permanentes, fourragères, pâturées ou à foin. Ce sont les terrains à maintenir prioritairement en culture.
-  Terrains de fond de vallée plus profonds et frais. Ils sont à réserver à des cultures maraîchères, céréalières, fourragères, à des prairies permanentes ou à de l'arboriculture. Ces terrains présentent un enjeu fort pour le maintien de l'ouverture des fonds de vallons.
-  Terrains boisés et qui peuvent le rester pour des raisons pédologiques topographiques et paysagères
-  Terrains à proximité de secteurs boisés et qui pourraient être cédés par l'agriculture au profit de futurs boisements, ou parcs boisés....

Exemples d'actions pour le maintien de l'activité agricole et du potentiel agronomique de la com-

Des cultures de plantes fourragères pourraient être semées sur certaines parcelles de vignes arrachées. Ces plantes s'accomodent de sol caillouteux et argileux tels que ceux de Pommiers et offrent de nombreuses qualités: elles produisent un fourrage

riche pour les animaux d'élevage, elles sont des engrais verts qui permettant d'améliorer les qualités agronomiques des sols viticoles et elles offrent une couverture végétale des sols et des qualités de floraison pour les paysages et le tourisme.



Le Sainfoin



La Phacelie



Le Mélilot



La Vesce

Cette période de mutation des paysages agricoles pourrait être l'occasion de mettre en place des aménagements légers et provisoires pour valoriser et découvrir le territoire agricole



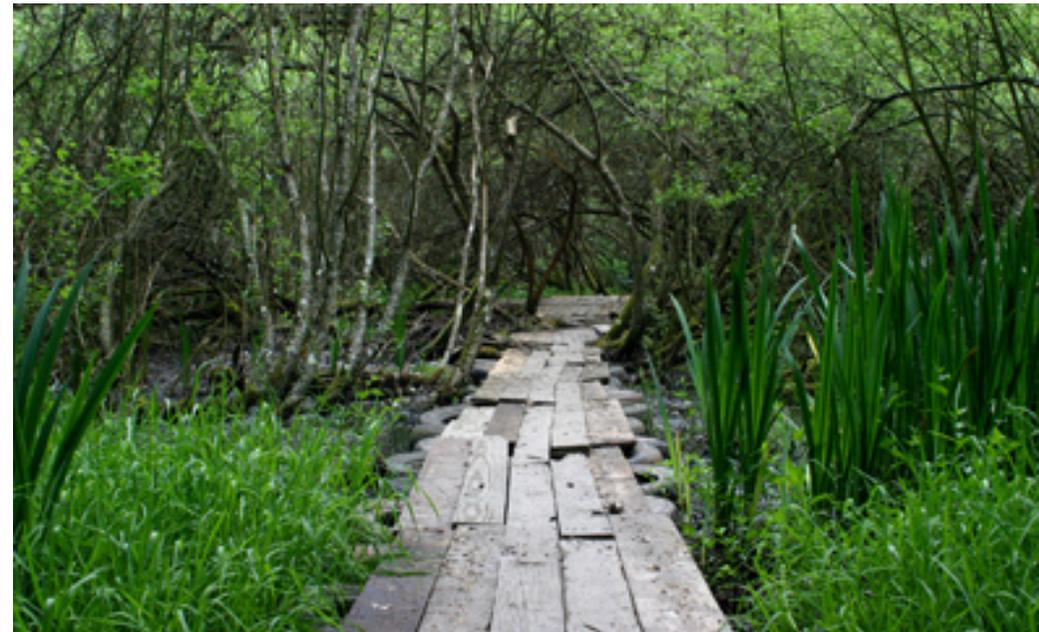
Des cheminements provisoires tondus dans des parcelles en prairie



La mise en valeur de la prairie naturelle par un cheminement qui la traverse



L'apport de plantes annuelles dans les prairies pour les animer



Des sentiers d'interprétation provisoires de la friche ou de la ripisylve

Revalorisation des terrains en friche en frange de hameaux ou de village



La plantation de vergers communaux ou privés (lieux d'éducation à des pratiques agricoles, horticoles, arboricoles, cultures bio...)



La création de jardins partagés ou privés ouverts ou visibles sur l'espace public



La création de jardins ou vergers pédagogiques avec l'école communale



Des lieux d'essai de diversification agricole (agroforesterie, maraichage bio...)

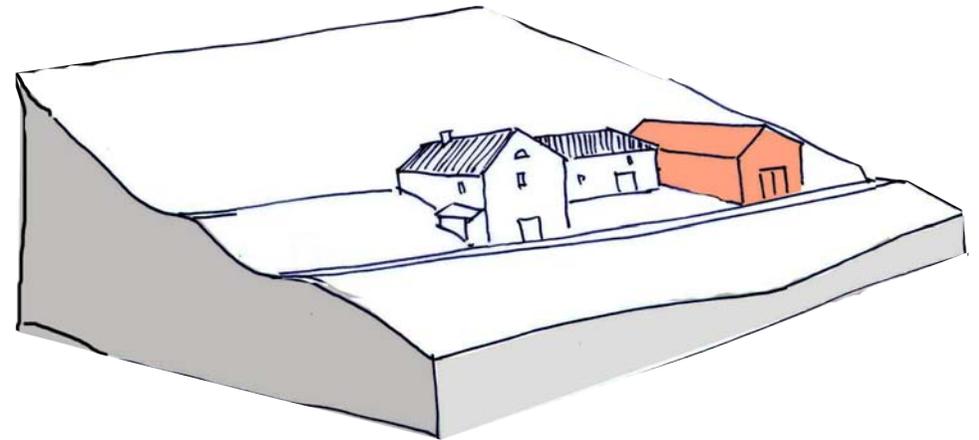
Recommandations pour l'implantation de nouveaux bâtiments agricoles

L'insertion de bâtiments agricoles au contact d'une ferme existante

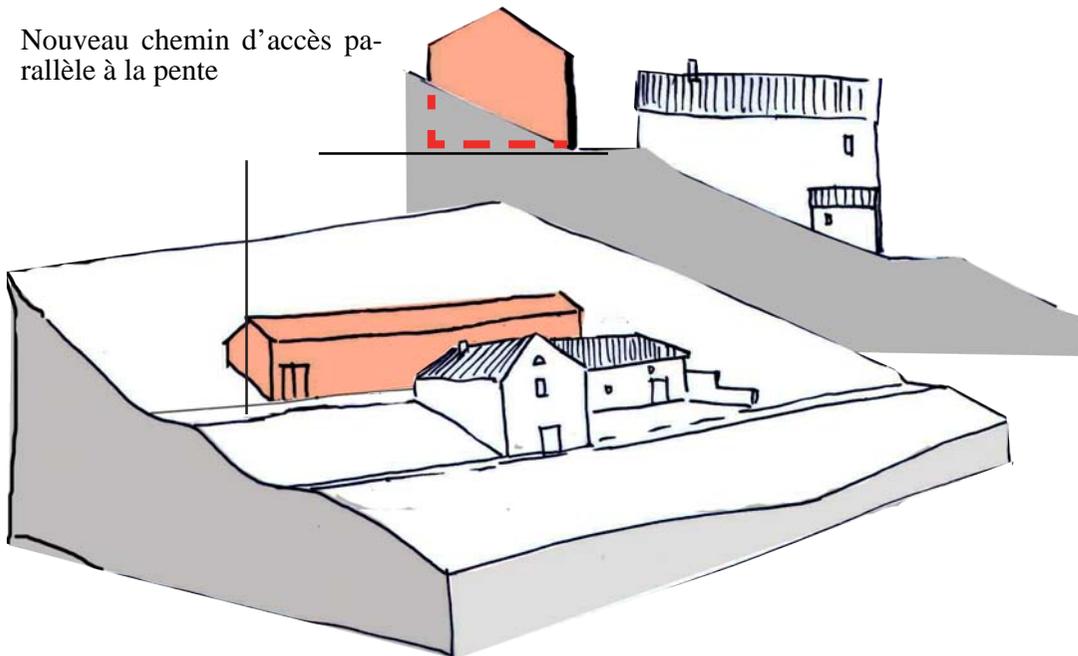
Recommandation: construire de façon agglomérée. Le bâtiment doit s'adapter à la pente.

Construction d'un hangar de plus grande taille perpendiculairement et contre la grange, à l'extérieur de la cour.

- Pas ou peu de terrassement;
- Le bâtiment épouse la pente de la même façon que la ferme d'origine;
- On retrouve une structure de la ferme en U;
- Contact du bâtiment avec le chemin d'accès.



Nouveau chemin d'accès parallèle à la pente

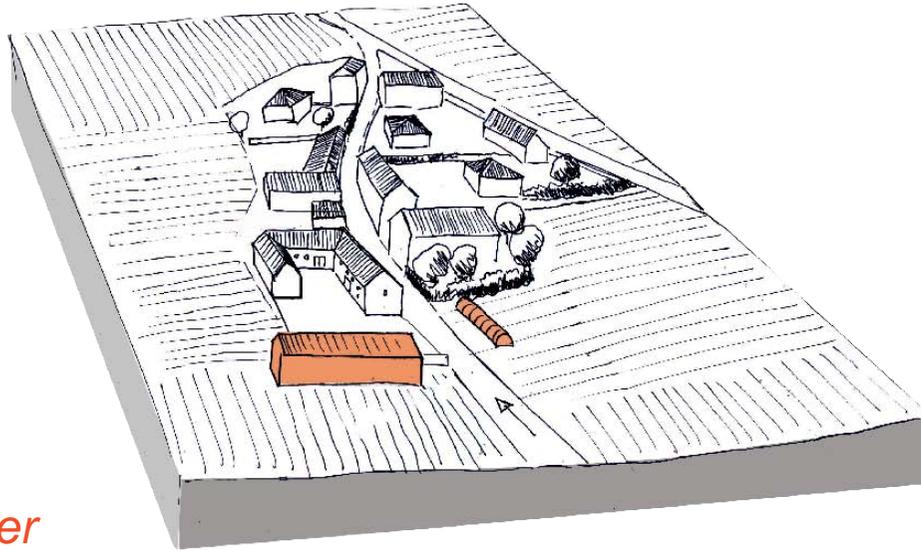


Construction d'un long hangar sans contact avec la ferme, mais à l'arrière du bâtiment d'origine.

- Visuellement l'extension s'inscrit dans une silhouette de bâtiments agglomérés;
- Le bâtiment d'origine reste prédominant dans le paysage. Le grand volume du hangar est en partie masqué par la ferme;
- Le bâtiment est en contact avec le chemin desservant l'arrière de la ferme.

L'insertion de bâtiments agricoles au contact d'un hameau

Recommandation: La prise en compte des formes urbaines (typologie et organisation du bâti ancien) et des perceptions visuelles du hameaux (notamment depuis ses entrées et accès principaux) est importante pour l'implantation d'un bâtiment agricole

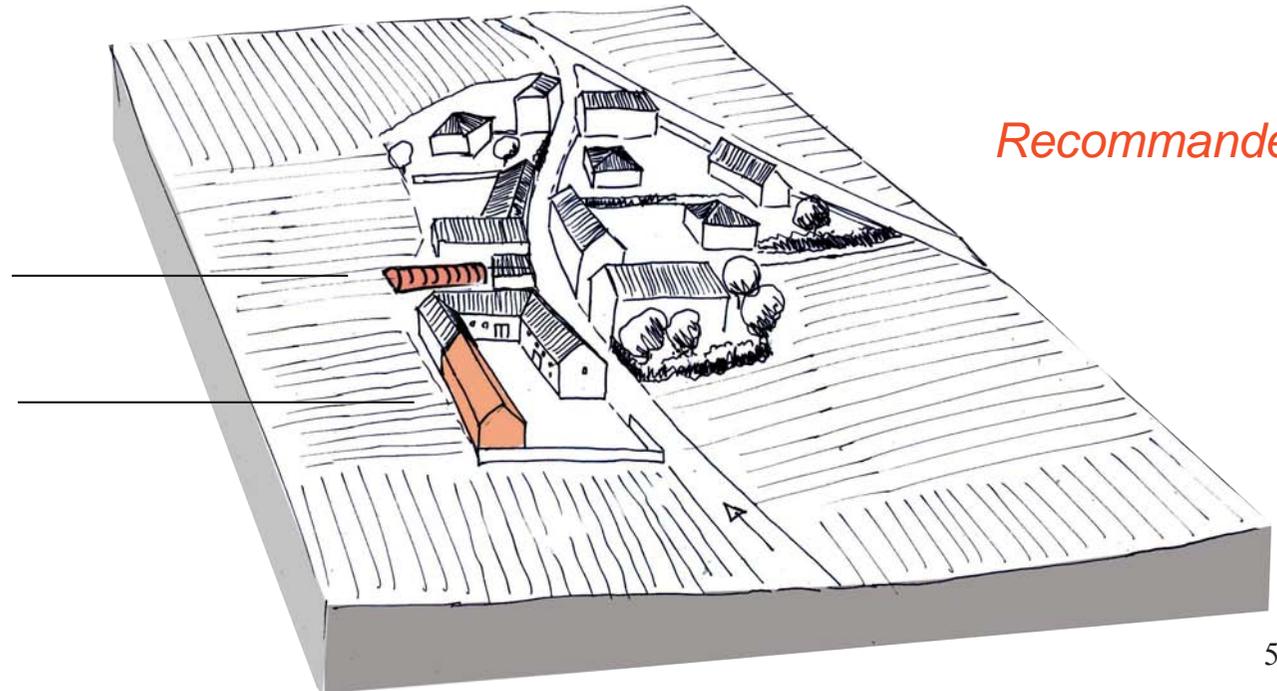


A éviter

Les bâtiments sans qualité architecturale peuvent être implantés à l'arrière de la ferme, dans l'enceinte du hameau.

Un bâtiment qui s'inscrit dans la volumétrie et la forme de la ferme d'origine peut trouver sa place dans son prolongement et à l'avant du hameau.

Eviter de construire des bâtiments sans qualité architecturale (hangar, tunnel) à l'entrée d'un hameau: le bâtiment ne doit pas porter préjudice à la silhouette urbaine vue depuis l'entrée principale du hameau

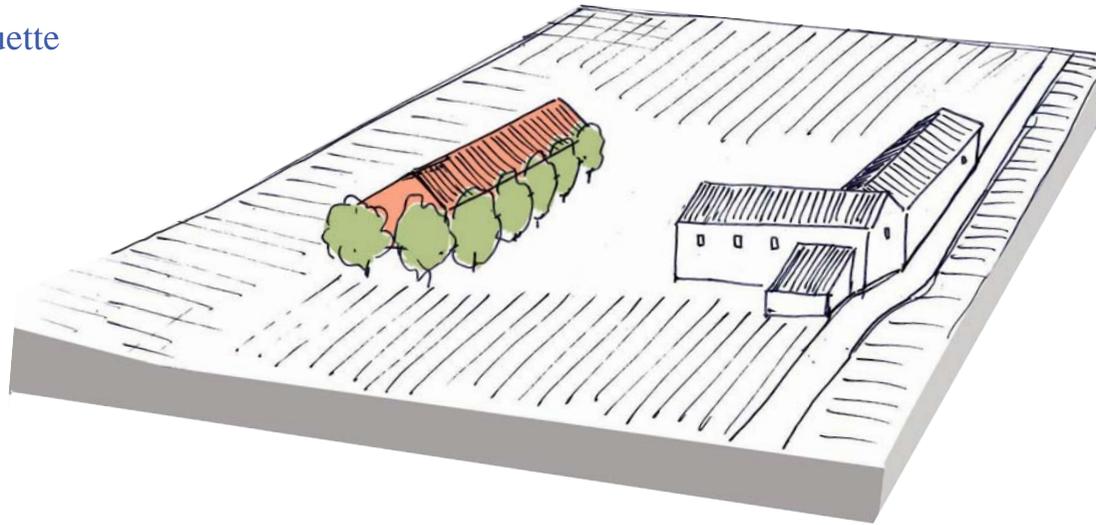


Recommandé

La végétalisation pour intégrer un bâtiment agricole détaché d'une ferme dans les vignes

Recommandation: Lorsque le bâtiment détaché est suffisamment proche, utilisez le végétal pour rassembler la ferme et le bâtiment dans une même silhouette

A éviter

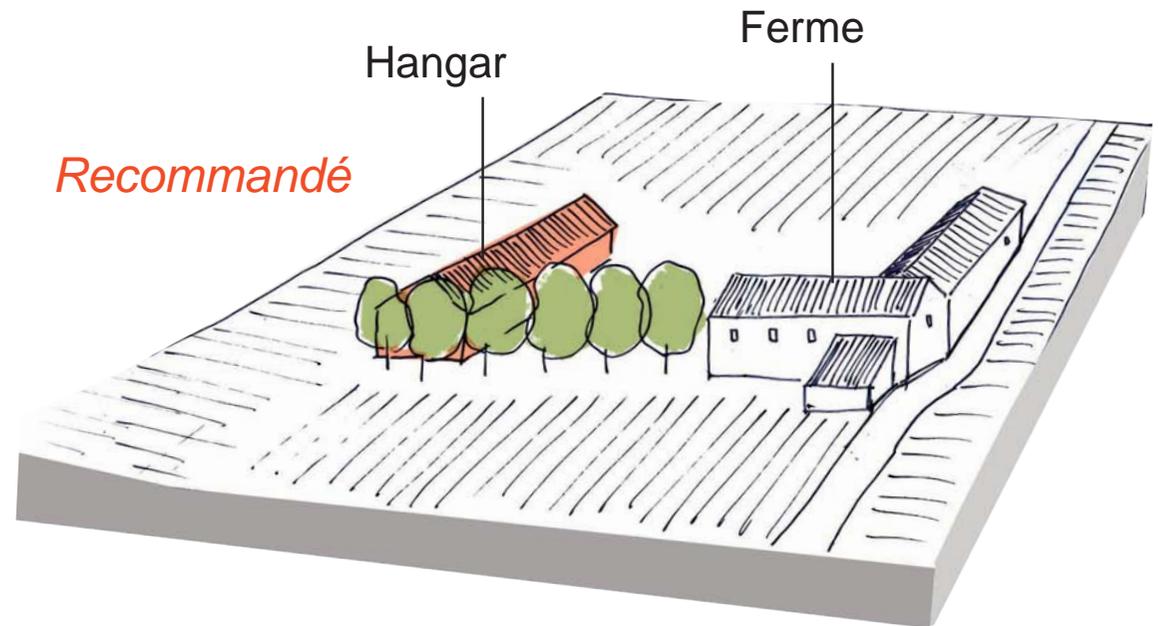


Dans un paysage ouvert, entourer un bâtiment de haies ne fait qu'accroître sa silhouette détachée

Un arbre de grande taille ou un bouquet d'arbres permettent parfois de raccrocher deux bâtiments proches dans une seule et même silhouette.

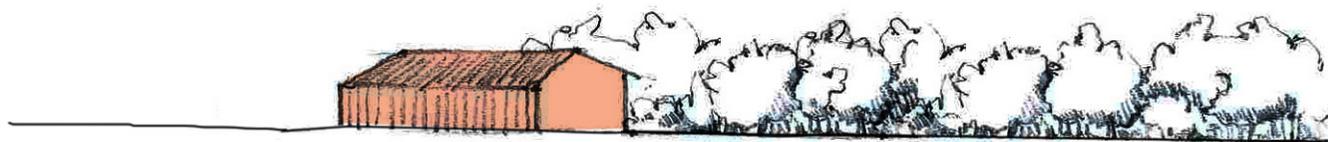
L'alignement d'arbres permet de dissimuler le hangar tout en l'intégrant avec la ferme d'origine.

Recommandé

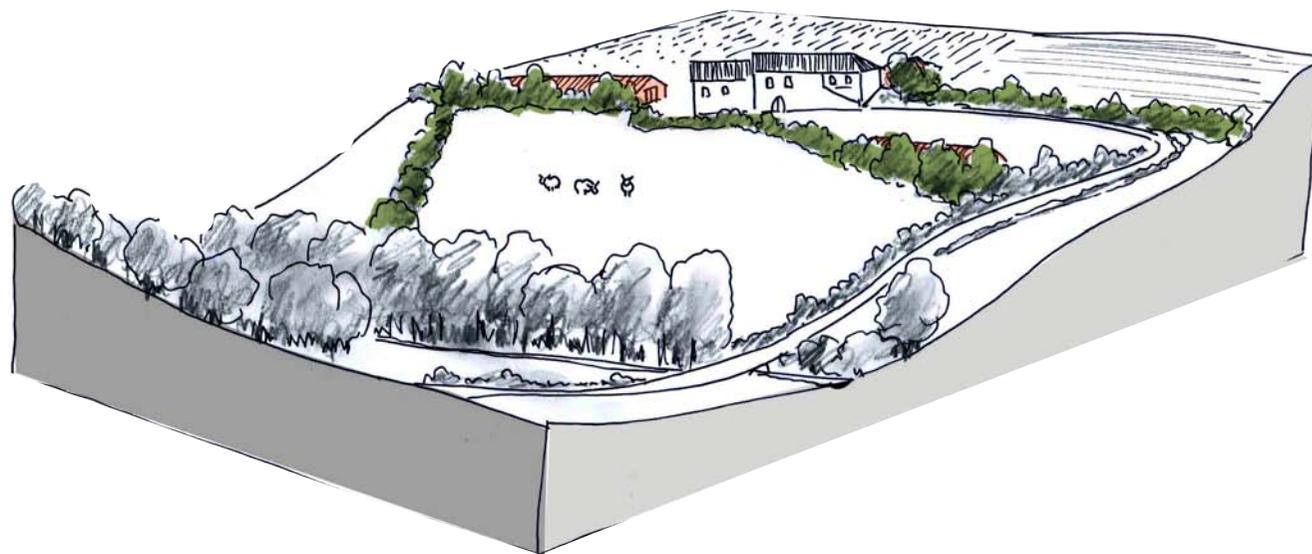


L'insertion de bâtiments agricoles dans la végétation bocagère des vallons et de la vallée de la Galoche

Recommandation: Construire en relation avec les vallées et vallons permet d'inscrire les bâtiments agricoles disgracieux dans la végétation bocagère existante.



Pour la construction de bâtiments neufs, il est conseillé de les construire en contact avec la végétation existante qui permettra leur intégration immédiate



Dans le cas de bâtiments pré-existants, il est conseillé de prolonger la végétation existante jusqu'au contact du bâtiment pour le raccrocher à la trame végétale.

La création de haies reliées à la maille bocagère dissimule le bâtiment et l'intègre au paysage.